

2020



BANQUE PSA FINANCE

# RAPPORT ANNUEL

2020



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**Olivier Bourges**  
Président

**Rémy Bayle**  
Administrateur

**Carlos Tavares**  
Administrateur

**Michel Philippin**  
Administrateur  
Président du comité d'audit et des  
risques

**François Pierson**  
Administrateur  
Membre du comité d'audit et des  
risques

**PEUGEOT S.A.**  
Administrateur  
Représentant permanent :  
**Jean-Baptiste Chasseloup  
de Chatillon**  
Membre du comité d'audit et des  
risques

**AUTOMOBILES PEUGEOT**  
Administrateur  
Représentant permanent :  
**Jean-Philippe Imperato**

**DIRECTION GENERALE**

**Rémy Bayle**  
Administrateur  
Directeur Général

**Alain Martinez**  
Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit  
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés  
Guillaume Potel**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2017

---

**BANQUE PSA FINANCE**

Société anonyme au capital de 177 408 000 euros

Siège social - 68, avenue Gabriel Péri – 92230 Gennevilliers  
R.C.S. Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013  
Code APE 6419Z  
Code interbancaire 13168N

[www.banquepsafinance.com](http://www.banquepsafinance.com)

Tél. : + 33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le n° 07 008 501,  
consultable au [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

**1****RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.4	Analyse des résultats opérationnels	23
1.5	Situation Financière	32
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	41
1.7	Contrôle interne	51
1.8	Actionnariat	53

**2****COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016****63**

2.1	Bilan consolidé	64
2.2	Compte de résultat consolidé	65
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	66
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	67
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	68
2.6	Notes aux états financiers consolidés	69
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	118

**3****COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016****121**

3.1	Commentaires sur les comptes et le bilan 2016 de la société Banque PSA Finance	122
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	123
3.3	Bilan au 31 décembre 2016	125
3.4	Hors-bilan au 31 décembre 2016	126
3.5	Compte de résultat au 31 décembre 2016	127
3.6	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2016 et 2015	128
3.7	Filiales et participations au 31 décembre 2016	161
3.8	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	162
3.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	163
	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2016	165

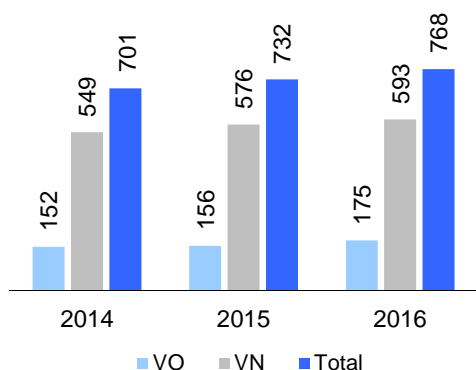
## 1

## RAPPORT DE GESTION

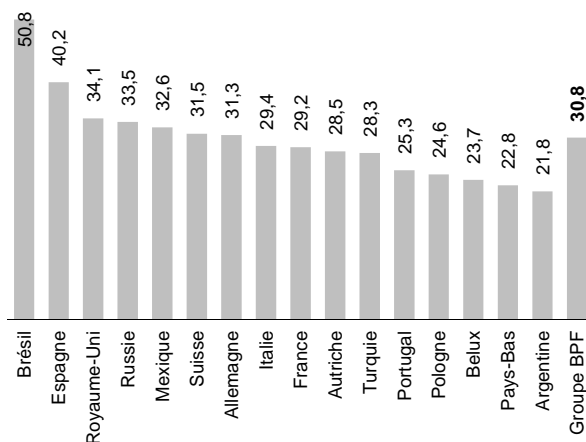
1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.3.1	Définitions des concepts du rapport de gestion	4
1.3.2	Résumé des Informations Financières	4
1.3.3	Organisation à fin décembre 2016	8
1.3.4	Activités des principales entités opérationnelles du Groupe Banque PSA Finance	9
1.4	Analyse des résultats opérationnels	23
1.4.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	23
1.4.2	Activité commerciale de Banque PSA Finance	24
1.4.3	Résultats des opérations	30
1.5	Situation Financière	32
1.5.1	Actifs	32
1.5.2	Dépréciations sur créances douteuses	33
1.5.3	Politique de refinancement	33
1.5.4	Sécurité de la liquidité	35
1.5.5	Notations de crédits	35
1.5.6	Gestion du capital	35
1.5.7	Perspectives	40
1.5.8	Synthèse sur les actifs grevés	40
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	41
1.6.1	Risque d'activité	41
1.6.2	Risque de crédit	41
1.6.3	Risques financiers et risque de marché	44
1.6.4	Risques liés aux opérations de titrisation	47
1.6.5	Risques de concentration	47
1.6.6	Risque opérationnel	48
1.6.7	Risque de non-conformité	48
1.6.8	Risque de réputation	49
1.6.9	Risque des activités d'assurance et services	49
1.6.10	Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire	50
1.7	Contrôle interne	51
1.7.1	Le dispositif de contrôle permanent	51
1.7.2	Le dispositif de contrôle périodique	52
1.7.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	52
1.7.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	52
1.8	Actionnariat	53
1.8.1	Capital	53
1.8.2	Conventions intra-Groupe	53
1.8.3	Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Avril 2017	53
1.8.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	54

## 1.1 Chiffres clés

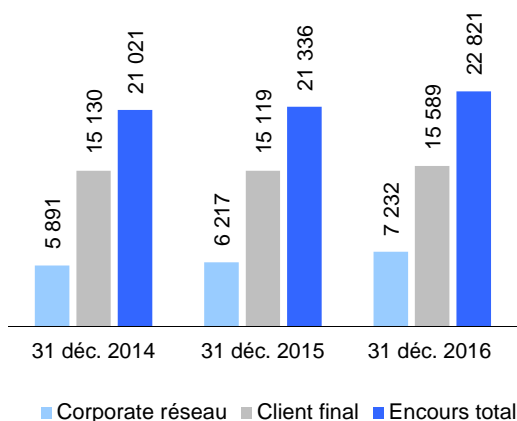
**EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE (en milliers de véhicules)**



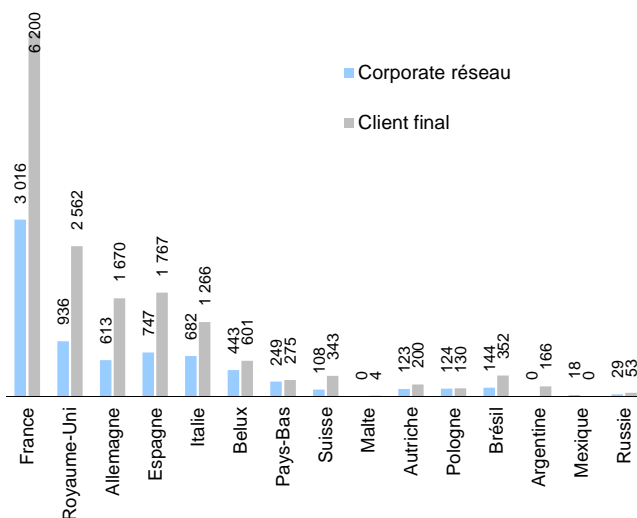
**TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%) AU 31 DECEMBRE 2016 (Financements VN / Immatriculations VN du Groupe PSA)**



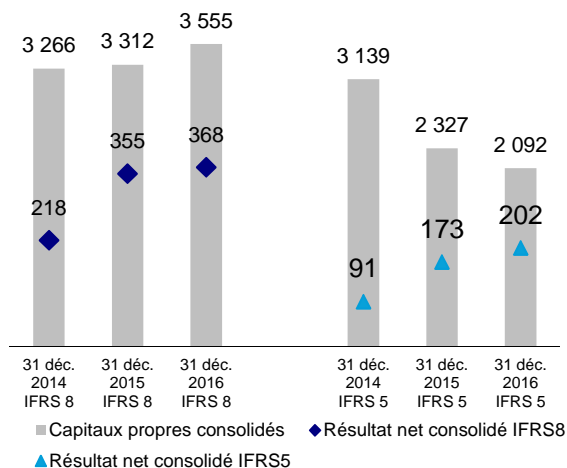
**EVOLUTION DES ENCOURS PAR SEGMENT DE CLIENTELE (IFRS 8), AU 31 DECEMBRE (en millions d'euros)**



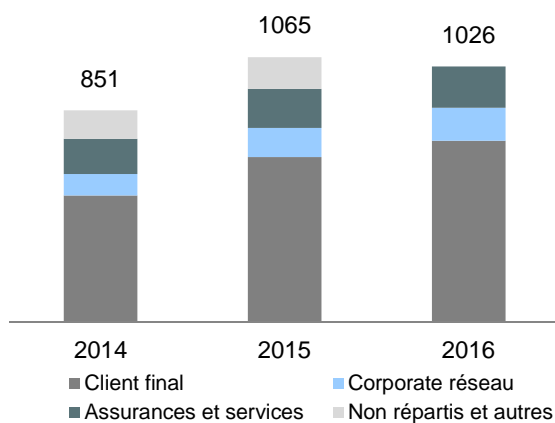
**ENCOURS PAR PAYS (IFRS 8) AU 31 DECEMBRE 2016 (en millions d'euros)**



**CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET (IFRS 5 ET 8) AU 31 DECEMBRE (en millions d'euros)**



**EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE (IFRS 8) (en millions d'euros)**



## 1.2 Lettre du Directeur Général



Avec une progression de 5,8% de ses ventes, 2016 a été une bonne année pour le Groupe PSA, ainsi que pour Banque PSA Finance, qui a su accompagner cette croissance tout en accélérant sa transformation pour mieux répondre aux attentes des trois marques Peugeot, Citroën et DS, et celles de leurs clients.

En 2016, BPF a assuré au meilleur niveau sa mission de soutien au commerce des marques avec une part de marché de 30,8% des ventes financées, soit une performance commerciale record, sur un périmètre qui couvre 80% des ventes globales des marques.

Au total, ont été distribués 768 000 contrats de financement de véhicules neufs et occasion, enregistrant une progression de 36 000 contrats comparé à 2015, accompagnée également d'une croissance de 3,6% de son activité Assurances et Services avec un volume de plus d'1,5 million de contrats souscrits.

2016 a été également pour la Banque l'année de l'accélération de la transformation de son modèle économique. Encore plus performante, BPF au travers de sa mission de fournisseur de services de mobilité, accompagne le plan PUSH to PASS du Groupe PSA, afin de proposer des solutions répondant aux nouvelles attentes de ses clients, présents et futurs.

Cette transformation s'est concrétisée par le démarrage réussi de l'ensemble des sociétés communes de la Coopération signée avec le Groupe SANTANDER, dans 11 pays d'Europe et au Brésil. Cet accord structurant, qui couvre 98% des encours de la Banque (Hors Chine), permet à BPF de bénéficier d'un coût de refinancement aux meilleures conditions du marché, lui apporte d'ores et déjà un positionnement de ses offres au meilleur niveau de compétitivité pour encore mieux dynamiser le commerce des trois marques du Groupe PSA sur le périmètre considéré.

Cette nouvelle stratégie basée sur des coopérations, associant le savoir-faire de BPF et ceux de ses partenaires bancaires, assureurs ou industriels, caractérise son nouveau modèle opérationnel. A ce jour, 17 entités sur les 18 que compte BPF dans le monde opèrent sous forme de partenariat selon des modèles différents, adaptés aux contextes locaux, et qui permettent d'agir et de réagir avec plus de rapidité, avec des équipes concentrées sur le cœur de leur mission, le soutien aux ventes du Groupe PSA et le développement de services de mobilité.

L'accélération de la transformation de BPF se concrétise également par sa volonté de répondre au plus vite et au meilleur niveau de qualité aux attentes de ses clients. Elle déploie ainsi un plan de digitalisation de ses processus dans chaque pays : simulation de financement, pré-acceptation en ligne, espaces client au sein des sites internet pays et signature électronique.

Enfin, BPF s'est engagée à jouer pleinement son rôle de fournisseur de services de mobilité, en soutien du deuxième pilier du plan Push to Pass, qui va faire du Groupe PSA un acteur majeur des nouvelles mobilités. Par exemple et pour la première fois, une offre de location à partir de 0€ est commercialisée en France pour les particuliers, en collaboration avec la marque Citroën et la plateforme d'auto-partage de Travelcar. BPF contribue également activement au déploiement de la nouvelle marque de mobilité du Groupe PSA, FREE2MOVE, et de son offre de mobilité aux entreprises, avec la mise en place de plateaux dédiés en Europe.

La dynamique commerciale du Groupe et celle de la banque permettent de confirmer la progression de ses encours initiée en 2015, avec une croissance en 2016 de 7% à 22,8 milliards d'euros (format IFRS 8).

Ces bonnes performances commerciales sont en 2016 associées à très bon niveau de rentabilité des activités avec un produit net bancaire s'élevant à 1026 millions d'euros (Hors Chine) et un résultat d'exploitation (Hors Chine également) à 571 millions d'euros en progression significative de 11,1% comparé à l'exercice 2015, soutenu par un coût du risque au meilleur niveau à 0,24% de ses encours. En Chine, avec un résultat opérationnel de 79,1 millions d'euros en 2016, en progression de 61% comparé à 2015, la société commune détenue par BPF, Dongfeng et DPCA contribue activement au développement des opérations locales.

2016 a permis de confirmer la pertinence de la stratégie initiée par BPF en 2015 ; 2017 sera l'année de la confirmation, du renforcement et du déploiement déterminé et systématique de cette stratégie de soutien au plan Push to Pass qui fera du Groupe PSA, avec sa Banque, un acteur majeur mondial de la mobilité pour les consommateurs.

**Rémy BAYLE**  
Directeur Général

## 1.3 Activités de Banque PSA Finance et son évolution

### 1.3.1 Définitions des concepts du rapport de gestion

Le rapport de gestion s'articule autour de deux modes de communication :

Le premier présente les résultats financiers au **format IFRS 5**, correspondant au mode de communication des comptes consolidés du fait de la cession hautement probable des activités dans le périmètre de la coopération Banque PSA Finance (nommé ci-après « BPF ») et Santander. La norme IFRS 5 entraîne le déclassement, dans des rubriques spécifiques au bilan et au compte de résultat, de la part afférente aux entités concernées par la coopération. De plus, certaines dettes qui assurent le refinancement des actifs destinés à être cédés sont également déclassées.

Le deuxième présente les résultats financiers au **format IFRS 8**, qui ne tient pas compte des déclassements évoqués ci-dessus et neutralise certaines charges ou produits pris en compte au format IFRS 5, à savoir :

- Le retraitement en fonds propres du purchase price allocation (+13 millions d'euros en 2016 en IFRS 5) ;
- La dépréciation du Disposal group (reprise de 1 million d'euros en 2016 en IFRS 5) ;

- La mise en équivalence de la part du Groupe dans les JVs en partenariat (-180 millions d'euros en 2016 en IFRS 5).

**Par conséquent, les informations en format IFRS 8 conduisent à présenter les comptes dans un format identique à celui qui existait précédemment à la mise en œuvre du partenariat avec Santander, avec une consolidation à 100% des activités.**

La note 29 des comptes consolidés donne plus de précisions sur le passage entre la norme au format IFRS 8 et la norme au format IFRS 5.

Par ailleurs, un niveau de détail complémentaire a été apporté sur les données d'activité : celles-ci sont toujours présentées en global, mais un détail est présenté pour les données des entités du périmètre de la coopération entre BPF et Santander (11 pays européens : France, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Italie, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Pologne et Portugal ; et Brésil).

### 1.3.2 Résumé des Informations Financières

Le résumé historique des informations financières consolidées qui suit provient des comptes consolidés de BPF inclus dans ce présent rapport annuel, qui a été préparé dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting*

*Standards*) adoptés par les pays de l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été validés par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars en 2015 et 2016.



## BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	58	154	- 62,3	475	280	+ 69,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	389	383	+ 1,6	361	446	- 19,1
Instruments dérivés de couverture	5	13	- 61,5	7	20	- 65,0
Actifs financiers disponibles à la vente	5	11	- 54,5	87	144	- 39,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223	87	+ 156,3	1 311	1 282	+ 2,3
Prêts et créances sur la clientèle	346	460	- 24,8	22 821	21 336	+ 7,0
Actifs d'impôts différés	16	27	- 40,7	65	96	- 32,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 527	981	+ 55,7	770	609	+ 26,4
Autres actifs	166	203	- 18,2	181	181	+ 0,0
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées	0	7 048	- 100,0	0	0	
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 735</b>	<b>9 367</b>	<b>- 70,8</b>	<b>26 078</b>	<b>24 394</b>	<b>+ 6,9</b>

Passif	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1	- 100,0	13	4
Instruments dérivés de couverture	1	9	- 88,9	20	12	+ 66,7
Dettes envers les établissements de crédit	126	848	- 85,1	12 320	9 836	+ 25,3
Dettes envers la clientèle	4	468	- 99,1	3 045	3 533	- 13,8
Dettes représentées par un titre	286	1 786	- 84,0	5 675	6 396	- 11,3
Passifs d'impôts différés	12	12	+ 0,0	268	317	- 15,5
Autres passifs	214	293	- 27,0	1 182	984	+ 20,1
Capitaux propres	2 092	2 327	- 10,1	3 555	3 312	+ 7,4
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées	0	3 623	- 100,0	0	0	
<b>Total du passif</b>	<b>2 735</b>	<b>9 367</b>	<b>- 70,8</b>	<b>26 078</b>	<b>24 394</b>	<b>+ 6,9</b>

<sup>1</sup> Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 30.1 des comptes consolidés.

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Produit net bancaire	41	113	- 63,7	1 026	1 065	- 3,7
Charges générales d'exploitation et assimilées <sup>2</sup>	-35	-108	- 67,6	-403	-482	- 16,4
Coût du risque	-5	-1	+ 400,0	-52	-69	- 24,6
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>- 75,0</b>	<b>571</b>	<b>514</b>	<b>+ 11,1</b>
Résultat des entités mises en équivalence <sup>3</sup>	195	123	+ 58,5	15	11	+ 36,4
Autre résultat hors exploitation <sup>4</sup>	-12	-172	- 93,0	-12	-22	- 45,5
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>184</b>	<b>-45</b>	<b>- 508,9</b>	<b>574</b>	<b>503</b>	<b>+ 14,1</b>
Impôts sur les bénéfices	-13	41	- 131,7	-206	-148	+ 39,2
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>171</b>	<b>-4</b>	<b>- 4 375,0</b>	<b>368</b>	<b>355</b>	<b>+ 3,7</b>
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées</b>	<b>31</b>	<b>177</b>	<b>- 82,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>202</b>	<b>173</b>	<b>+ 16,8</b>	<b>368</b>	<b>355</b>	<b>+ 3,7</b>

<sup>1</sup> - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 30.2 des comptes consolidés.

<sup>2</sup> - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

<sup>3</sup> - Sociétés communes avec le groupe Santander mises en équivalence en IFRS 5 : France et Royaume-Uni depuis février 2015, l'Espagne et la Suisse depuis octobre 2015, l'Italie depuis janvier 2016, les Pays-Bas depuis février 2016, la Belgique depuis mai 2016, l'Allemagne et l'Autriche depuis juillet 2016, le Brésil depuis août 2016 et la Pologne depuis octobre 2016. La Chine dans le cadre du partenariat avec DongFeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006 (présentation IFRS 5 et IFRS 8).

<sup>4</sup> - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat en IFRS 5.

## PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
<b>Client final</b>	18	24	- 25,0	729	663	+ 10,0
<i>dont Retail</i>				695	612	+ 13,6
<i>dont Corporate hors réseau et assimilés</i>				34	51	- 33,3
<b>Corporate réseau</b>	2	3	- 33,3	133	118	+ 12,7
<b>Assurances et services</b> (y compris coût net de refinancement)	37	47	- 21,3	166	157	+ 5,7
<b>Non répartis et autres<sup>1</sup></b>	-16	39	- 141,0	-2	127	- 101,6
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>113</b>	<b>- 63,7</b>	<b>1 026</b>	<b>1 065</b>	<b>- 3,7</b>

<sup>1</sup> - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

## FINANCEMENTS CONSENTIS AU COURS DE LA PERIODE (PRODUCTION)

	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	dont périmètre coopération Santander <sup>1</sup>		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
<b>Financements à la clientèle finale</b>						
Nombre de véhicules financés	767 848	731 701	+ 4,9	710 957	671 726	+ 5,8
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	8 499	8 250	+ 3,0	8 253	7 944	+ 3,9
<b>Financements des stocks des réseaux automobiles</b>						
Nombre de véhicules financés	1 651 755	1 655 588	- 0,2	1 620 889	1 602 413	+ 1,2
Montant des financements de véhicules (en millions d'euros)	33 137	33 267	- 0,4	32 577	32 271	+ 0,9
Montant des financements de pièces de rechange et autres (en millions d'euros)	3 149	3 231	- 2,6	3 074	3 093	- 0,6
<b>Activité d'assurance et services</b>						
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 555 353	1 500 679	+ 3,6	1 433 950	1 389 119	+ 3,2

<sup>1</sup> - Pays concernés par la coopération avec SCF en Europe (11 pays européens : France, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Italie, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Pologne et Portugal) ainsi que le Brésil.

## ENCOURS DE FINANCEMENT

## PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Corporate réseau	60	129	- 53,5	7 232	6 217	+ 16,3
Client final	286	331	- 13,6	15 589	15 119	+ 3,1
dont Retail	273	303	- 9,9	14 241	13 662	+ 4,2
dont Corporate hors réseau et assimilés	13	28	- 53,6	1 348	1 457	- 7,5
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>346</b>	<b>460</b>	<b>- 24,8</b>	<b>22 821</b>	<b>21 336</b>	<b>+ 7,0</b>

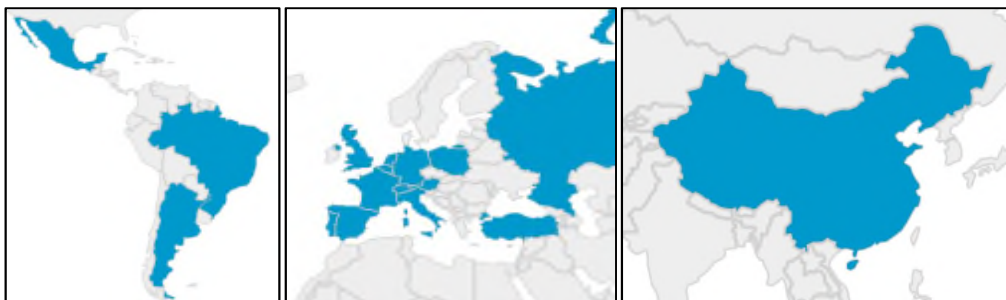
## PAR REGION

(en millions d'euros)

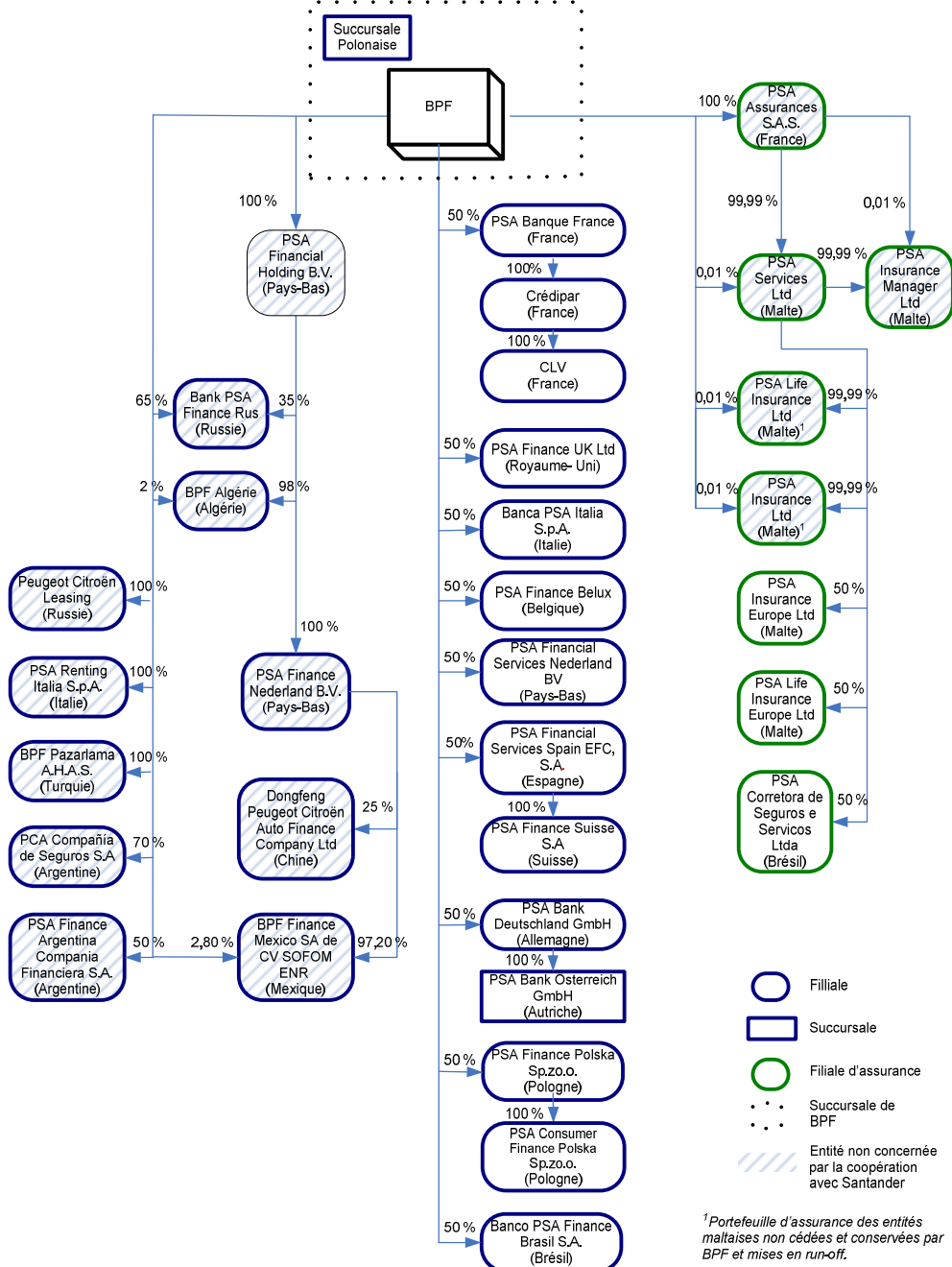
	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
France <sup>1</sup>	(8)	(2)	+ 300,0	9 216	8 251	+ 11,7
Europe de l'Ouest (hors France)	42	60	- 30,0	12 589	11 881	+ 6,0
Europe Centrale et Orientale	47	170	- 72,4	254	539	- 52,9
Amérique Latine	184	162	+ 13,6	680	595	+ 14,3
Reste du Monde	81	70	+ 15,7	82	70	+ 17,1
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>460</b>	<b>- 24,8</b>	<b>22 821</b>	<b>21 336</b>	<b>+ 7,0</b>

<sup>1</sup> - Les encours négatifs en IFRS 5 sont liés à une écriture comptable de netting avec des comptes courants PSAI.

### 1.3.3 Organisation à fin décembre 2016



L'organigramme suivant ne reprend que les entités du Groupe BPF ayant une activité significative.



## 1.3.4 Activités des principales entités opérationnelles du Groupe Banque PSA Finance

### 1.3.4.1 Présentation

Contrôlée directement à 100 % par des sociétés du groupe PSA et étroitement associée à la politique commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS, Banque PSA Finance (BPF) assure dans 18 pays, avec des partenaires dans la plupart de ces pays, la distribution d'offres de financement et de services pour favoriser les ventes des véhicules par les réseaux des trois marques.

BPF, via ses entités opérationnelles locales :

- assure aux réseaux des marques le financement de leurs stocks de véhicules neufs et occasions, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin de fonds de roulement ;
- propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, de services et, en France et en Allemagne, de produits d'épargne

Le plus souvent, l'offre commerciale de BPF associe aux financements des assurances et des services afin de mieux répondre aux attentes croissantes de solutions de mobilité des clients particuliers ou entreprises.

L'organisation de BPF et les modes de gouvernance mis en place avec ses différents partenaires garantissent que les décisions d'octroi de financements sont totalement indépendantes des trois marques et du réseau de distribution.

La politique de partenariat de BPF s'est accélérée depuis 2015, essentiellement avec la mise en œuvre de la Coopération avec le Groupe Santander dans 11 pays d'Europe et au Brésil. Au 31 décembre 2016, 17 implantations locales sur les 18 que compte BPF sont structurées sous forme de partenariat en association avec des acteurs bancaires ou industriels.

Ainsi, sur ses principaux marchés, Banque PSA Finance exerce ses activités :

#### Sous forme de sociétés communes :

- Avec SCF en Europe depuis 2015 et courant 2016 : en France, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique/Luxembourg, Allemagne, Autriche et Pologne.
- En Chine avec le constructeur automobile Dongfeng Motor Group et Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles.
- Au Brésil avec BANCO SANTANDER BRASIL.
- En Argentine avec BBVA.

#### Sous forme de partenariat

Avec des groupes partenaires bancaires qui assurent l'essentiel du refinancement et la gestion du back-office :

- En Turquie avec TEB / CETELEM.
- Au Mexique avec BNP PARIBAS.

#### Sous forme de partenariat commercial avec Santander Consumer Finance :

- Au Portugal.

#### Seule :

- en Russie.

#### En Europe

En février 2014, le Groupe PSA et Banque PSA Finance ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Santander Consumer Finance (SCF) pour créer un partenariat à parts égales pour développer les activités de BPF en Europe. Le 10 juillet 2014, un accord cadre a été signé afin de créer un partenariat européen dans 11 pays européens. Soumises à l'approbation des autorités de la concurrence et des autorités de régulation dans les principaux pays, les transactions ont démarré début 2015 et se sont poursuivies et terminées en 2016. Les nouvelles sociétés opérationnelles sont consolidées par mise en équivalence par BPF.

Le partenariat est désormais opérationnel dans 11 pays européens, représentant 96,3 % des encours totaux de BPF au format IFRS 8. Depuis son démarrage en 2015, cette opération a d'ores et déjà significativement renforcé la compétitivité des marques de PSA, permettant une meilleure pénétration du marché du financement automobile. Elle permet de dynamiser et pérenniser les activités de financement du Groupe grâce à des offres compétitives réservées aux marques et à leurs clients.

La coopération est établie dans chaque pays par la mise en œuvre des opérations juridiques décrites ci-après :

#### Investissement de SCF via des entités existantes :

- En France, l'entité est opérationnelle depuis le 2 février 2015. SCF a investi à hauteur de 50 % dans le capital de PSA BANQUE France (anciennement SOFIB), qui détient désormais 100 % de Crédipar. CLV continue d'être détenue à 100 % par Crédipar.
- Au Royaume-Uni, l'entité est opérationnelle depuis le 3 février 2015. SCF a investi à hauteur de 50 % dans le capital de la filiale anglaise existante de BPF à qui les activités de la succursale anglaise existante de BPF ont été préalablement transférées.
- En Suisse, l'entité est opérationnelle depuis le 1er octobre 2015. Le capital de la filiale existante de BPF a été entièrement cédé à la JV espagnole nouvellement créée et désormais détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF.
- Aux Pays-Bas, l'entité opérationnelle depuis le 1er février 2016 est détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF.
- En Belgique, où l'entité est opérationnelle depuis le 2 mai 2016, SCF a investi à hauteur de 50 % dans le capital de la filiale belge existante.
- En Pologne, l'entité est opérationnelle depuis le 1er octobre 2016. SCF a investi à hauteur de 50% dans le capital de la filiale qui détient elle-même une filiale à 100%, PSA Consumer Finance Polska.

### **Investissement de SCF via des structures nouvellement créées :**

- Hors activité de financement, deux filiales ont démarré à Malte le 1er mai 2015 en tant que compagnies d'assurance, détenues à 50 % par BPF et à 50 % par SCF.
- En Espagne, la nouvelle entité est opérationnelle depuis le 2 octobre 2015 et elle a reçu par apport les activités de la succursale espagnole existante de BPF. Cette nouvelle filiale espagnole est détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF.
- En Italie, la nouvelle entité opérationnelle depuis le 1er janvier 2016, est détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF. Elle a reçu par apport les activités de la succursale italienne existante de BPF.
- En Allemagne, la nouvelle entité, détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF, est opérationnelle depuis le 1er juillet 2016 et a reçu par apport les activités de la succursale allemande de BPF existante.
- En Autriche, la nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1er juillet 2016 et a reçu par apport les activités de la succursale autrichienne de BPF existante. Cette entité est une succursale de la nouvelle entité allemande.

### **Coopération commerciale :**

- Au Portugal, la succursale et la filiale portugaises existantes de BPF ont été cédées le 1er août 2015 à SCF. Un contrat de coopération commerciale a été également conclu à la même date entre BPF et SCF.

### **En Amérique Latine**

Au Brésil, un accord-cadre a été signé le 24 juillet 2015 entre Banque PSA Finance et Banco Santander Brasil visant à développer un partenariat entre les deux groupes. La nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1er août 2016. Pour cette opération, Banco Santander Brasil a racheté des titres

des sociétés financières de BPF au Brésil. Ce partenariat opère ainsi sous la forme d'un établissement financier détenu à parité par Banque PSA Finance et Banco Santander Brasil.

### **Autres marchés**

- Turquie : Banque PSA Finance commercialise son offre de produits de financement et d'assurances en coopération avec son partenaire TEB/CETELEM, qui porte les encours. Elle a cédé le 14 décembre 2015 sa licence bancaire à FINANS BANK.
- Chine : Afin de renforcer les synergies entre le constructeur-distributeur Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA : joint-venture à 50/50 entre Dongfeng Motor Group et le Groupe PSA pour les marques Peugeot et Citroën) et sa société captive de financement automobile Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co. (DPCAFC détenue précédemment à 75% puis 50% par BPF), DPCA détient depuis mars 2015 50% des parts de DPCAFC, BPF en détient 25% et Dongfeng Motor Group 25%. Le management de la JV reste conjoint entre les 3 partenaires. BPF poursuit par ailleurs son assistance à Changan PSA Automobiles (CAPSA : joint-venture à 50/50 entre Chang'An et le Groupe PSA, et constructeur-distributeur de la marque DS en Chine) en vue d'aider au développement et financement du réseau de concessionnaires DS ainsi que de proposer des financements et services aux clients de la marque DS grâce au concours d'institutions financières.
- Enfin, en Asie-Pacifique (principalement au Japon, Corée et Australie) BPF poursuit également son assistance auprès des marques et des importateurs dans le cadre du développement de leurs activités.

*Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans ce rapport annuel excluent les activités de la Chine.*

## **A. Histoire et Organisation**

La structure actuelle de BPF est le résultat d'une part du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard, les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre, et d'autre part plus récemment de la mise en place localement de partenariats bancaires et industriels, et principalement celui signé le 10 juillet 2014 avec le Groupe Santander en Europe et au Brésil, désormais pleinement opérationnel.

En 1979, le Groupe PSA crée CrédiPar, sa société de financement pour la France, entité majeure aujourd'hui de BPF. PSA Finance Holding regroupant les activités financières des marques Peugeot et Citroën est ensuite créée en 1982. En 1995, PSA Finance Holding devient un établissement de crédit agréé par la loi française et est renommée Banque PSA Finance. BPF a créé en 2009 PSA Insurance, qui

regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services. En juillet 2014, BPF et le Groupe SANTANDER ont signé un accord stratégique sur 11 pays d'Europe et au Brésil portant sur 98,5% des encours totaux au format IFRS8.

Les activités de BPF se sont développées au fil des années avec celles du Groupe PSA. Bénéficiant d'une plate-forme naturelle de développement géographique, BPF a ainsi activement soutenu le développement à l'international du Groupe PSA.

Les activités de BPF sont réalisées dans 18 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture de 80% des ventes de véhicules assemblés par Peugeot, Citroën et DS en 2016. Les marchés les plus importants sont la France, la Chine, les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne) et l'Argentine et le Brésil. On trouve également une présence de BPF en Russie, en Turquie et au Mexique.



La présence géographique étendue de BPF offre une base opérationnelle solide et donne l'avantage d'une grande réactivité pour suivre l'évolution de la demande sur les zones de croissance.

En mars 2013, BPF s'est engagée en France dans l'activité d'épargne « grand public » sous la marque « PSA Banque ». Elle a poursuivi le développement de son activité en lançant, en septembre 2014, son activité d'épargne en Belgique

sous la marque « PSA BANK » et, en octobre 2014, en Allemagne sous la marque « PSA DIREKT BANK ». En avril 2015, l'activité d'épargne en France a été transférée à la nouvelle société commune PSA Banque France créée dans le cadre de l'accord de coopération signé entre BPF et Santander Consumer Finance. En juillet 2016, l'activité d'épargne en Allemagne a été transférée à la nouvelle société commune PSA BANK Deutschland et en décembre 2016, l'activité d'épargne en Belgique a été cédée à Arkea Direct Bank.

## B. Activités et Stratégie

Opérant dans un contexte économique mondial qui enregistre des cycles économiques rapides, imprévisibles et hétérogènes selon les marchés au sein desquels la compétition se complexifie par l'arrivée de nouveaux acteurs, BPF a su en 2016 à nouveau démontrer la résilience et la réactivité de son modèle économique, fondé sur sa proximité avec les trois marques du Groupe PSA et leur réseau commercial, renforcé par la mise en œuvre de la coopération avec le Groupe SANTANDER désormais opérationnelle dans 11 pays d'Europe et au Brésil, lui assurant une meilleure compétitivité sur ces marchés. Ses performances commerciales en progrès, la qualité de sa gestion et de ses procédures lui ont permis de générer en 2016 des résultats de haut niveau. Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par la Banque sont :

- **Une offre de services de mobilité, structurés et différenciés.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'aux nouvelles attentes de solutions de mobilité de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis à BPF de développer des solutions de financements et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Présente sur de nouveaux segments de mobilité, Banque PSA Finance élargit son offre de services de mobilité et s'adresse à de nouveaux clients.
- **Une offre de location longue durée orientée vers les clients B2B.** Implantée dans le marché de la location longue durée depuis de nombreuses années, BPF gère désormais un parc de plus de 400 000 véhicules. Afin de renforcer son efficacité et soutenir le développement des offres de mobilité du Groupe PSA, BPF a engagé en 2016 une réorganisation de son activité de Location Longue Durée en coopération avec les marques Peugeot, Citroën et DS. Ces nouvelles offres et services seront proposés dès janvier 2017 sous le label Free2Move Lease.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot, Citroën et DS comme avec les réseaux.** Les solutions de financement, d'assurances et de services sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de distributeurs Peugeot, Citroën et DS, avec une approche combinée qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Il est régulièrement constaté que les concessionnaires enregistrent un taux plus élevé de renouvellement,

et ceci sur une plus courte période, lorsque les clients financent leur véhicule via BPF.

- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à la fois à celle des marques Peugeot, Citroën et DS et à celle de leurs concessionnaires, donnant à ces derniers une grande réactivité dans l'exercice d'une cotation globale pour le véhicule, son financement et d'éventuels services annexes. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers les outils mis à disposition du concessionnaire.
- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ainsi qu'à son financement proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche guichet unique et instantanée est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et les services contribuent en outre pour une part significative aux revenus de BPF.
- **Une implantation géographique maîtrisée.** BPF a soutenu historiquement la dynamique de développement commercial à l'international du Groupe PSA, bénéficiant ainsi d'une plate-forme naturelle d'expansion géographique, tout d'abord en Europe, puis dans les marchés émergents les plus dynamiques. L'entrée sur de nouveaux marchés est systématiquement réalisée en partenariat avec un acteur bancaire ou industriel local établi de longue date qui permet à BPF de devenir rapidement opérationnelle tout en limitant ses coûts de développement.
- **Un refinancement renforcé en 2016.** Depuis la mise en place en 2015 et 2016 des partenariats locaux avec le Groupe SANTANDER, les financements de ces entités ne sont plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance. Avec un accès direct aux marchés locaux du refinancement, la Coopération permet d'améliorer significativement le positionnement et la compétitivité de l'offre commerciale de BPF. Dans les pays restant sous la responsabilité de BPF (principalement l'Argentine, le Mexique et la Russie), le refinancement est

assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du Groupe PSA, BPF opère au sein du groupe selon une structure de management indépendante qui pilote ses 18 entités opérationnelles, le plus souvent selon un mode de gouvernance partagée avec ses différents partenaires bancaires ou industriels. Elle est responsable du succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à son métier. La politique commerciale est déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des marques et en accord avec ses partenaires.

### 1.3.4.2 Offre de Produits et Services

L'offre de solutions de financement, d'assurances et de services de BPF comprend :

- **Le financement au client final (83% des encours à la clientèle au format IFRS5 et 68% des encours à la clientèle au format IFRS8 au 31 décembre 2016).** L'offre aux particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, d'une variété de solutions de location avec ou sans option d'achat et désormais d'une offre de services de mobilité.
- **Le financement aux corporate réseau (17% des encours à la clientèle au format IFRS5 et 32% des encours à la clientèle au format IFRS8 au 31 décembre 2016).** Les concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de Véhicules Neufs, de Véhicules d'Occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres types de financement tels que celui de leur besoin en fonds de roulement.
- **Les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale et corporate réseau, une gamme

#### A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou contrat de location.
- Les activités de prêts aux concessionnaires correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion (VO), et de pièces détachées aux concessionnaires

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

BPF n'est pas exposée contractuellement sur la valeur résiduelle des véhicules financés, car les concessionnaires ou les constructeurs ont un engagement de rachat des véhicules envers BPF à la fin du contrat de financement, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

étendue de produits d'assurances et services est proposée tels que les assurances liées au financement comme l'assurance décès, chômage, invalidité, les assurances complémentaires permettant de mieux protéger le véhicule, les assurances liées au véhicule comme l'assurance automobile et des services liés aux véhicules et à la mobilité comme par exemple l'extension de garantie, le contrat de maintenance ou des prestations d'assistance.

- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public est présente en France et en Allemagne et est constituée de livrets d'épargne et de Comptes à Terme Fixes. La proportion des encours, pour les deux pays confondus, est de 80% pour les livrets d'épargne et 20% pour les Comptes à Terme. Les résultats croissants de cette activité au niveau européen confirment la pertinence du dispositif mis en place autour de l'économie réelle. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement du Groupe PSA et de BPF. Cette activité est intégralement intégrée dans le périmètre du partenariat avec SCF en France et en Allemagne.

des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Pour une ventilation des encours de crédit par portefeuille, voir la partie 1.3.2 ou la partie 1.5.1.2 « Encours de Crédit ».



## B. Activités de financement de la clientèle finale

BPF finance les achats et locations de véhicules neufs et d'occasion pour les clients particuliers et entreprises via les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux sont essentiellement les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés. Ces derniers représentent, au 31 décembre 2016, 8,6% des encours sur prêts et créances à la clientèle finale (IFRS8), alors que les clients particuliers et les petites et moyennes entreprises représentent 91,4% des encours à la clientèle finale. En 2016, la durée moyenne des nouveaux financements était de 42 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs (77% de la production en nombre de contrats). Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion, principalement des véhicules que les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS récupèrent à la fin des périodes de location, ou bien des véhicules acquis par les concessionnaires lors d'opérations de reprises pour la vente de véhicules neufs, qui peuvent donc être des véhicules de marque tierce. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte existante. En 2016, 767 848 véhicules ont été financés à la clientèle finale dont 174 826 VO.

La production de nouveaux contrats en 2016 progresse (+4,9%) et s'élève à un montant de 8 499 millions d'euros, représentant 500 874 unités financées en crédit et 266 974 unités en contrat de location. En 2016, BPF a renforcé sa stratégie de mise en place d'offres fidélisantes type package (financement + services) pour soutenir les lancements de nouveaux véhicules en s'appuyant davantage sur les techniques de location qui favorisent la montée en gamme et permettent au client une meilleure maîtrise de son budget. Les volumes de produits de type leasing ont progressé de +4,6%. Le volume des produits fidélisants (techniques de location + crédit ballon) sur le périmètre G10 a progressé de 21% entre 2015 et 2016 et de 51% depuis 2014.

La politique tarifaire est construite à partir d'un modèle interne de score qui évalue le risque associé au profil de chaque client. Les taux d'intérêt (et les taux d'intérêt implicites des contrats de location) sont de manière générale des taux fixes. Les clients payent également des frais de dossiers qui varient d'un pays à l'autre en fonction des pratiques de marché ainsi que des réglementations locales.

Une part importante de l'activité est composée d'offres promotionnelles qui bénéficient du support des marques Peugeot, Citroën et DS, pour dynamiser les ventes de véhicules. Les procédures habituelles de score et de tarification sont appliquées à ces financements bien que des taux spécifiques soient également offerts par des campagnes préférentielles menées par BPF seule.

### Couverture géographique

Les activités de financement à la clientèle finale sont réalisées dans 18 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture d'environ 80% des ventes de véhicules assemblés par Peugeot, Citroën et DS en 2016. Les marchés les plus importants sont la Chine, la France et les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne), le Brésil et l'Argentine. Le tableau ci-

dessous montre une ventilation par région des encours de crédit à la clientèle finale au 31 décembre 2016 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 1 479 millions d'euros à fin décembre 2016). Les encours de crédit financés en Turquie sont enregistrés dans les livres du partenaire de BPF et ne figurent donc pas ci-dessous. La situation est la même pour le partenariat au Mexique.

### ENCOURS DE FINANCEMENT CLIENTELE FINALE PAR REGION

Client Final	IFRS 8	
	31 décembre 2016	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France	6 200	39,8%
Europe de l'Ouest (hors France)	8 688	55,7%
Europe Centrale et Orientale	130	0,8%
Amérique Latine	518	3,3%
Reste du Monde	53	0,3%
<b>Total</b>	<b>15 589</b>	<b>100,0%</b>

### **Politique commerciale et taux de pénétration**

BPF travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS, finançant 30,83% des ventes de véhicules assemblés par le Groupe PSA en 2016 sur le périmètre éligible soit un niveau historique.

Les solutions de financement sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS, avec une approche combinée qui incorpore l'offre de financement, d'assurances et services à la vente du véhicule. Les études de marché confirment que le taux de renouvellement automobile dans la Marque est plus élevé, lorsque les clients financent l'acquisition de leur véhicule via la financière captive du Groupe (BPF). Cette contribution significativement positive à la fidélisation automobile constitue indéniablement une forte incitation pour chaque concessionnaire à développer leur coopération avec le Groupe. BPF rémunère également les concessionnaires lors du financement des véhicules vendus par leur intermédiaire à la clientèle finale.

L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à celle du réseau de distribution, donnant à ce dernier une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation Client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites

Internet, BPF a développé des outils de simulation de mensualité et sur certains marchés des fonctionnalités d'accord de principe. Parallèlement, BPF renforce sa stratégie digitale et participe aux développements d'applications de vente en ligne aux Pays-Bas, en Belgique et en Grande-Bretagne et plus spécifiquement sur certains modèles comme les véhicules électriques. En 2017, le déploiement se poursuivra sur des pays du G10.

La politique commerciale visant à développer la diffusion des offres fidélisantes (crédit ballon, location avec option d'achat, LLD) accompagnées de services s'est accélérée en 2016. Ce type d'offres a été utilisé pour appuyer les lancements des nouveaux véhicules (3008, C3 notamment) dans l'objectif d'augmenter la fidélité à la Marque et d'améliorer le rythme de renouvellement et la maîtrise de ses dépenses par le client. Un important dispositif de formation a été mis en place pour favoriser ce type de produit qui vient ainsi compléter l'offre déjà très diversifiée.

Le taux de pénétration dans un pays est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers qui y sont immatriculés, par le Groupe PSA. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part de BPF dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques, établissements spécialisés) est significativement supérieure.

Le tableau ci-dessous montre les taux de pénétration de BPF (hors Chine) dans les pays où la Banque est présente en 2015 et 2016 :

## TAUX DE PENETRATION BANQUE PSA FINANCE PAR PAYS (HORS CHINE)

Pays	Immatriculations du groupe PSA (VP + VU) <sup>1</sup>		Financements de véhicules neufs (VP + VU) <sup>1</sup>		Taux de pénétration de Banque PSA Finance (en %)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>France</b>	<b>687 647</b>	<b>678 147</b>	<b>201 123</b>	<b>193 212</b>	<b>29,2</b>	<b>28,5</b>
Allemagne	129 427	124 829	40 515	42 730	31,3	34,2
Portugal	41 616	22 230	10 537	6 889	25,3	31,0
Espagne	197 950	182 578	79 630	66 886	40,2	36,6
Suisse	22 594	27 643	7 119	8 948	31,5	32,4
Royaume-Uni	239 033	257 383	81 540	89 315	34,1	34,7
Italie	184 217	162 992	54 211	45 660	29,4	28,0
Belux	87 100	87 000	20 656	19 656	23,7	22,6
Autriche	21 182	20 764	6 042	4 844	28,5	23,3
Pays-Bas	52 230	78 098	11 902	10 813	22,8	13,8
<b>Europe Occidentale (hors France)</b>	<b>975 349</b>	<b>963 517</b>	<b>312 152</b>	<b>295 741</b>	<b>32,0</b>	<b>30,7</b>
<b>Europe Centrale et Orientale</b>	<b>45 875</b>	<b>70 993</b>	<b>12 637</b>	<b>20 502</b>	<b>27,5</b>	<b>28,9</b>
Brésil	50 192	57 650	25 514	27 877	50,8	48,4
Argentine	87 183	73 048	18 985	13 348	21,8	18,3
Mexique	7 877	7 295	2 568	2 305	32,6	31,6
<b>Amérique Latine</b>	<b>145 252</b>	<b>137 993</b>	<b>47 067</b>	<b>43 530</b>	<b>32,4</b>	<b>31,5</b>
Russie	7 390	11 173	2 476	3 859	33,5	34,5
Turquie	61 344	62 684	17 333	18 927	28,3	30,2
<b>Reste du Monde</b>	<b>68 734</b>	<b>73 857</b>	<b>19 809</b>	<b>22 786</b>	<b>28,8</b>	<b>30,9</b>
<b>Total</b>	<b>1 922 857</b>	<b>1 924 507</b>	<b>592 788</b>	<b>575 771</b>	<b>30,8</b>	<b>29,9</b>
<b>Dont coopération</b>	<b>1 742 392</b>	<b>1 728 430</b>	<b>545 985</b>	<b>523 634</b>	<b>31,3</b>	<b>30,3</b>

<sup>1</sup> Véhicules particuliers et utilitaires légers

La pénétration sur client final en Chine par DPCAFC réalise une très forte progression (27,2% en 2016 contre 21,1% en 2015 et 16,2% en 2014) démontrant le succès des opérations conjointes avec

les marques. En un an, le volume de contrats est passé de 144 244 à 168 287 dossiers VN soit une progression de +17%.

### **Financements de VN et VO à la clientèle finale**

La vente à crédit est proposée sous 2 formes, linéaire ou ballon. Dans le premier cas, des mensualités constantes couvrent le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans le second cas, le financement se caractérise par une mensualité plus importante (le ballon) à l'échéance du contrat. Dans le cas des crédits ballons, l'acheteur choisit une durée et un kilométrage et dispose de différentes possibilités en fin de contrat : payer la dernière échéance et garder le véhicule ou renouveler son véhicule au sein de la Marque, dans ce cas le concessionnaire pourra proposer de reprendre l'ancien véhicule pour un montant correspondant au ballon. Cette formule ballon permet au client de renouveler plus facilement son véhicule et de maîtriser son budget.

Le financement est limité à un certain pourcentage de la valeur du prix de vente du véhicule. L'emprunteur effectue un apport personnel, par construction variable selon les pratiques pays. Dans tous les cas, la valeur du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer un pourcentage moins important du prix du véhicule, ou se voient dans l'obligation de le faire compte tenu du résultat de leur score. Il est également requis que le montant des mensualités remboursées ajouté aux autres engagements de l'emprunteur (prêt immobilier par exemple) ne dépasse pas un certain pourcentage des revenus de son ménage.

Les durées d'engagement des financements s'échelonnent principalement d'un an à six ans, les pratiques variant en fonction des pays. Les remboursements se font généralement tous les mois. Il est toutefois possible dans certains cas de repousser la

### **Activités de location**

Les activités de location comprennent à la fois des locations longue durée (LLD) et des locations avec option d'achat (LOA). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés de BPF, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs immobilisés dans les comptes consolidés IFRS8 de la Banque.

BPF achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats offerts s'étalent de un à cinq ans, laissant à l'emprunteur le choix au terme du contrat de rendre le véhicule ou de le racheter pour le montant de sa valeur résiduelle. Habituellement BPF reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme de cette période, dans le cas où le client choisit (ou se trouve dans l'obligation) de rendre le véhicule loué, le concessionnaire ou le constructeur se doivent de

première échéance à 60 ou 90 jours. BPF ne propose pas de prêts à amortissement négatif ni de produits à caractéristiques similaires.

Dans certains pays l'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à n'importe quel moment alors que dans d'autres pays ce remboursement n'est possible que si le véhicule a été gravement endommagé ou volé, ou en cas d'accord explicite de la Banque. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé, en fonction des règles locales propres à chaque pays.

La totalité des ventes à crédit souscrites avec BPF sont adossées au véhicule financé, les modalités de la garantie variant en fonction des pays. Dans certains cas, BPF reçoit des sûretés affectées à la garantie de ses créances sur le véhicule, qui peuvent être utilisées en cas de défaut. Dans d'autres cas, BPF achète le véhicule au concessionnaire puis le revend immédiatement au client, assorti d'une réserve de propriété qui permet de récupérer le véhicule en cas de défaut de paiement. Enfin, la Banque a la possibilité dans certains pays de faire valoir ses droits sans procédure judiciaire alors que dans d'autres un titre exécutoire est nécessaire pour pouvoir reprendre un véhicule.

Dans des cas spécifiques, BPF peut aussi obtenir la garantie d'un tiers, d'un co-emprunteur, ou un autre élément de sécurisation du crédit de la part de l'emprunteur. Pour les clients Corporate hors réseau et assimilés, BPF peut également utiliser en garantie des actifs de l'entreprise ou même le fonds de commerce. Enfin, BPF peut être nommée comme bénéficiaire de la police d'assurance vie, accident ou de l'assurance du véhicule souscrite par le client, et obtient parfois des droits auxiliaires comme la cession de la garantie du véhicule ou celle du contrat de maintenance.

racheter à BPF le véhicule à la restitution de celui-ci par l'emprunteur, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat. Ce montage permet à BPF de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer une pénalité si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye à BPF n'en est pas pour autant affecté. Par contre, BPF supporte le risque sur la valeur du véhicule si le client suspend le paiement de ses mensualités locatives, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des remboursements non effectués pendant la location. Une négociation préalable permet donc d'inclure au contrat une clause de paiements en réparation pour couvrir le préjudice dans le cas où le véhicule serait saisi suite à une cessation de paiement.

### **Acceptation, Règlement et Recouvrement**

Les solutions de financements à la clientèle finale sont offertes par les marques Peugeot, Citroën et DS à leurs clients comme partie intégrante de l'offre globale d'acquisition du véhicule. BPF fournit aux concessionnaires un système d'information en ligne qui leur permet d'interroger et pour la plupart des clients, d'obtenir une décision de principe de financement et une proposition tarifaire directement sur le point de vente. L'offre de crédit est traitée en même temps que le contrat de vente du véhicule.

La politique d'octroi fait appel à un système de délégation, en particulier pour le client dont le score est en dessous d'un certain seuil.

BPF a développé des scores d'acceptation différenciés pour les VN et les VO, pour les particuliers et les entreprises, et pour les financements à crédit ou par location. Les données sources pour évaluer les candidats proviennent notamment des documents fournis par les clients, de bases de données internes, établies à partir des profils détaillés des clients, et des historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées et enrichies grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition dans la plupart des pays soit par des organismes publics (comme la Banque de France) ou par des sociétés spécialisées (Experian et CRIF par exemple). Pour les clients entreprises, BPF utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier les capacités d'endettement. En cas de refus de financement, BPF conserve le dossier pendant une certaine période, ce

qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

Les paiements réguliers sont en général collectés via prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivants la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Dans la plupart des pays, BPF utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche. Il existe deux équipes de recouvrement multi-pays prenant en charge le démarrage de la procédure, l'une située à Varsovie en Pologne couvrant les principales entités du Nord de l'Europe, et l'autre à Madrid en Espagne pour les entités du Sud de l'Europe.

Lorsque des impayés subsistent au-delà d'une certaine période (en général 45 à 90 jours selon la juridiction), les équipes de recouvrement déterminent la possibilité de reprendre possession du véhicule ou de lancer une procédure pénale de saisie, en fonction des lois et réglementations locales. Après la reprise, BPF met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères ou ventes à un réseau de concessionnaires ou garages) pour revendre le véhicule. Quand des arriérés de capital subsistent suite à la vente du véhicule, BPF peut choisir de lancer une procédure légale de recouvrement ou bien de céder les créances existantes à une agence de recouvrement spécialisée.

## **C. Activités de financement corporate réseau**

BPF propose des solutions de financement pour véhicules (VN / VD (Véhicules de démonstration) / VO) et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs obligations de rachat de véhicules dans le cadre des locations et crédits ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, mais une limite est fixée sur le montant cumulé des financements pour chaque concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est

menée par BPF et, pour les JV, avec Santander Consumer Finance, afin d'ajuster si nécessaire, les limites des financements.

En 2016, 1 651 755 véhicules ont été financés aux concessionnaires (voir tableau dans la partie 1.3.2 ou dans la partie 1.4.2.2.), ce qui représente une très légère baisse de 0,2% par rapport à 2015, liée, d'une part à la sortie du périmètre de BPF des PECO dans le courant de l'année 2016 et du Portugal et, d'autre part à une baisse des financements concentrée hors Europe. Le montant des nouveaux crédits sur les véhicules octroyés aux concessionnaires des marques baisse de 0,4%.

Les encours de financement à fin décembre 2016 (IFRS 8) s'élèvent à 7 232 millions d'euros en hausse de 16% par rapport à 2015 liée à la hausse des ventes et au lancement de nouveaux modèles des marques Peugeot et Citroën concentré sur les derniers mois de l'année.

**Couverture géographique**

BPF finance les concessionnaires commercialisant les marques Peugeot, Citroën et DS à travers le monde, avec une couverture géographique très similaire à celle des activités de financement à la clientèle finale, les marchés principaux étant la France, le reste de l'Europe de l'Ouest et la Pologne, la Russie et l'Amérique Latine (Brésil et Mexique).

Le tableau suivant présente les encours de crédit corporate réseau ventilés par zone géographique pays au 31 décembre 2016. BPF ne propose pas de financement corporate réseau en Algérie, en Argentine, ni en Turquie.

**ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU PAR REGION**

Corporate Réseau	<b>IFRS 8</b>	
	<b>31 décembre 2016</b>	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France	3 016	41,7%
Europe de l'Ouest (hors France)	3 901	53,9%
Europe Centrale et Orientale	124	1,7%
Amérique Latine	162	2,2%
Reste du Monde	29	0,4%
<b>Total</b>	<b>7 232</b>	<b>100,0%</b>

**Le financement corporate réseau**

Le montage du financement des concessionnaires varie en fonction du pays d'activité. Le financement des stocks intègre généralement une période de franchise au cours de laquelle la charge d'intérêt est portée par les marques.

BPF prend le plus souvent une sûreté ou autre garantie sur les véhicules et les pièces de rechange qui sont financés, ainsi que sur tout type de refinancement proposé. Le véhicule peut être vendu au concessionnaire avec une réserve de propriété exerçable en cas de défaut de paiement. La livraison du véhicule peut également être faite en dépôt-consignation. Enfin, une garantie peut aussi être prise sur d'autres actifs du concessionnaire, incluant une hypothèque sur le titre de propriété ou le bail du concessionnaire, ainsi qu'une garantie sur d'autres actifs liés à l'activité ou même sur le fonds de commerce.

Les financements corporate réseau sont normalement proposés au travers de lignes de crédit spécifiques. En général, les prêts pour véhicules sont

remboursés entre 30 et 180 jours après tirage. BPF passe en revue de manière périodique les limites de crédits aux concessionnaires et la politique tarifaire est une résultante du score crédit calculé en interne. Les conditions tarifaires peuvent aussi dépendre dans certains cas de la notation des contreparties.

Les demandes de crédit des concessionnaires sont évaluées selon les mêmes critères ordinaires que les crédits à la clientèle finale entreprise, en utilisant les documents fournis par les concessionnaires (documents sur l'organisation, extrait du registre du commerce et des sociétés et états financiers) ainsi que des informations provenant de sources publiques et de bases de données de crédit externes. Une évaluation de la valeur des garanties sécurisant le crédit est aussi réalisée.

Alors que de nombreux concessionnaires sont indépendants, certaines concessions appartiennent au Groupe PSA ou à ses filiales et peuvent être financés par BPF selon le même schéma que pour les concessionnaires indépendants.

## D. Activités Assurance et Services

Depuis des années, BPF a étoffé son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance élaborés avec des assureurs partenaires (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc...) et des services automobiles élaborés avec les marques Peugeot, Citroën et DS (extension de garantie, contrat de maintenance).

En effet, fort de sa croissance, des évolutions technologiques et des modes de consommation et d'achat des clients, le Groupe a depuis longtemps anticipé une contribution croissante et évolutive de l'assurance et des services dans l'offre automobile, face à un environnement de marché et d'offres aboutissant aux impératifs suivants :

- Assurer un meilleur contrôle de la chaîne de valeur afin d'être plus compétitif et réactif et de développer des offres de services et d'assurance plus proches des attentes des clients ;
- Développer des stratégies de lancement et des offres de plus en plus paneuropéennes et intégrées à la voiture et aux offres de financement ;
- Garantir une qualité de service fidèle aux standards d'excellence des marques Peugeot, Citroën et DS ;
- Développer des offres respectant les nombreuses évolutions réglementaires et soucieuses des intérêts du client, de sa satisfaction et des droits des consommateurs.

Cette stratégie a par conséquent amené le Groupe à vouloir professionnaliser et à rationaliser cette activité stratégique :

- En réunissant les expertises en assurance au sein d'une business unit, PSA Insurance ;
- En centralisant la conception des offres ainsi que le pilotage opérationnel, marketing et commercial sur l'ensemble des marchés de BPF, voire du Groupe pour certains sujets stratégiques ;
- En internalisant la souscription des produits sur la quasi-totalité des marchés européens, grâce aux spécificités du marché unique européen.

PSA Insurance est donc la mise en œuvre de cette stratégie. Composée entre autres de quatre compagnies d'assurance, PSA Insurance conçoit et distribue via les filiales de BPF une riche gamme de produits d'assurance et de services. Les assurances sont élaborées soit en partenariat avec des acteurs clefs de l'assurance (le modèle dit « BUY »), soit directement par les compagnies d'assurance dans lesquelles PSA Insurance détient une participation (le modèle dit « MAKE »). En 2015, deux nouvelles compagnies d'assurance ont ainsi été créées : PSA Insurance Europe et PSA Life Insurance Europe. L'accord passé avec le Groupe Santander et BPF le 10 juillet 2014 prévoyait la création de deux JV d'assurance destinées à souscrire les produits d'assurance vendus dans le cadre des financements des nouvelles structures de financement résultant de l'accord avec Santander. Les JV Assurance qui ont été créées sont détenues à 50/50 et sont consolidées par mise en équivalence. Elles ont commencé leurs

activités le 1er mai 2015 et distribuent en Libre Prestation de Services les produits d'assurance en France, Grande Bretagne, Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Autriche, Belgique et Pologne.

Ces compagnies sont habilitées à opérer sur tous les marchés européens grâce à la « Libre Prestation de Services », spécificité de l'Union Européenne. PSA Insurance intervient également sur les autres principaux marchés du Groupe : Amérique Latine, Russie, Turquie, Chine (essentiellement en prestations de conseil).

Grâce à cette organisation, BPF et les marques proposent au client final toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule et à son financement, qui sont commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit. Les offres packagées de services incluent des contrats d'assurance protégeant le financement (par exemple de l'assurance-crédit ou les assurances complémentaires), la voiture (l'assurance automobile) ou permettant une offre complète de mobilité avec des services comme l'extension de garantie et le contrat de maintenance. L'approche guichet unique rend l'offre automobile plus attractive pour les clients et les packages permettent au client de bénéficier d'une offre globale plus compétitive tout en protégeant au mieux son véhicule.

Des offres packagées incluant financement, assurances et services ont donc été développées, comme par exemple Easydrive pour Peugeot et Doppel Flat pour Citroën en Allemagne, et Just Add Fuel pour Peugeot au Royaume Uni ou sa déclinaison en France avec le Peugeot&Go et Simply Drive qui incluent un financement, de la maintenance, ainsi qu'une assurance automobile. D'autres offres sont créées pour répondre à des besoins spécifiques de certains marchés ou concessionnaires, comme des assurances automobiles à prime mensuelle constante en Allemagne et en France, et des assurances automobiles utilisant des boîtes télématiques comme au Royaume-Uni, des assurance-crédit avec couverture chômage comme au Royaume Uni, en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne ou des Small Fleet Insurance au Royaume Uni et en France.

De plus, depuis 2005, BPF s'est engagée dans un programme ambitieux afin de développer la vente d'assurances automobiles en les incluant soit dans des offres de financement, soit en les proposant lors de la vente d'un véhicule. L'offre assurance « auto » est disponible sur l'ensemble des marchés. En 2016, 12,9% des véhicules vendus le sont avec une assurance « auto », en progression de 0,3 point par rapport à 2015.

Enfin, PSA Insurance propose une gamme de produits d'assurance qui, tout en soutenant directement les activités de financement et de location de véhicules de BPF, peuvent également couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés pour les financements couverts par ces assurances. La spécificité de la rentabilité des produits d'assurance et services permettent par ailleurs à BPF de diversifier ses revenus avec des flux ayant un caractère récurrent



non consommateur de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

Avec l'atteinte, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, de nouveaux niveaux records en performances commerciales, cette stratégie confirme sa pertinence et son bien-fondé.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrats d'assurances et de services réalisés par l'activité, ventilés par nature pour les années 2015 et 2016.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Assurances liées aux financements	666 728	620 237	+ 7,5	628 576	588 289	+ 6,8
Assurance automobile	248 023	242 098	+ 2,4	176 154	166 551	+ 5,8
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	640 602	638 344	+ 0,4	626 680	634 279	- 1,2
<b>Total</b>	<b>1 555 353</b>	<b>1 500 679</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>1 431 410</b>	<b>1 389 119</b>	<b>+ 3,0</b>

#### TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en pts	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en pts
Assurances liées aux financements	84,9	82,9	+ 2,0	86,3	85,5	+ 0,8
Assurance automobile	31,6	32,4	- 0,8	24,2	24,2	- 0,0
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	81,5	85,3	- 3,8	86,1	92,2	- 6,1
<b>Total</b>	<b>198,0</b>	<b>200,6</b>	<b>- 2,5</b>	<b>196,6</b>	<b>201,8</b>	<b>- 5,3</b>

Les volumes ont augmenté de 3,6% par rapport à 2015. BPF a vendu en moyenne un peu moins de 2 contrats d'assurance et/ou de services par client financé. Un effort concerté a été réalisé pour élargir l'offre d'assurances et de services ces dernières

années, permettant de presque doubler le nombre de contrats d'assurances et de services par financement depuis 2002 (évolution de 1,10 en 2002 à 1,98 en 2016).

### E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public permet à BPF d'être présente sur le marché de l'épargne en ligne, tout en diversifiant ses sources de financement. Les produits Livrets et Comptes à Terme Fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers résidant fiscalement dans le pays.

Les encours globaux des activités d'épargne en ligne au niveau européen sont globalement stables par rapport à fin 2015, malgré l'arrêt de l'activité PSA

BANK en Belgique en décembre 2016. En France, les encours ont progressé de 458 millions d'euros en 2016. Les encours de la France s'élèvent désormais à 1 570 millions d'euros à fin 2016. Les dépôts de l'activité épargne en Allemagne ont quant à eux légèrement baissé de 44 millions d'euros cette année et s'élèvent désormais à 1 150 millions d'euros. A fin décembre 2016, l'encours total en format IFRS 8 s'élève à 2 720 millions (cf. tableau du paragraphe 1.4.2.5), en diminution de 16 millions d'euros par rapport à 2015.



### 1.3.4.3 Partenariats et joint-ventures

BPF est engagée dans un certain nombre de partenariats, joint-ventures et autres types de collaborations, qui ont été conclus au fur et à mesure de son développement en France et à l'étranger. Ces partenariats permettent notamment à BPF d'éviter des coûts d'investissement significatifs liés à la mise en place de structures de gestion des contrats, tout en tirant profit de la relation avec des établissements financiers bien établis dans les pays considérés, qui partagent leur expérience et facilitent l'entrée de BPF sur ces marchés.

Le 10 juillet 2014, BPF et Peugeot SA ont signé un accord de partenariat (Framework and Investment Agreement) avec Santander Consumer Finance SA (SCF) dont le périmètre porte sur le financement et l'assurance en Europe de l'Ouest. Les joint-ventures du partenariat avec SCF, détenues à 50/50 par BPF et SCF sont désormais toutes opérationnelles depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la mise en place de la dernière joint-venture en Pologne. Elles opèrent leurs activités de financement en France, au Royaume Uni, en Espagne, en Suisse, en Italie, aux Pays Bas, en Belgique, en Allemagne et en Autriche. Les activités d'assureur ont démarré dès 2015, à Malte, avec la création de deux compagnies d'assurance. Au Portugal, le partenariat a pris la forme d'un partenariat en marque blanche et les activités de BPF ont été entièrement cédées à SCF.

En Argentine, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera,

### 1.3.4.4 Concurrence

Le statut de BPF, financière des marques Peugeot, Citroën et DS, permet une relation de proximité avec leur réseau et lui procure naturellement à ce titre un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques. Par ailleurs, BPF se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale au travers des offres packagées « One Stop Shopping ». Cette offre conçue également en lien étroit avec les marques Peugeot, Citroën et DS combine financement, assurances et services, et permet de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement obligés de passer par BPF pour obtenir des financements pour eux-mêmes ni

un partenariat détenu à 50% avec une filiale du Groupe BBVA, dont la direction opérationnelle est assurée par BPF, et dont le refinancement de la production de crédits est assuré à moitié par le partenaire.

En Russie, BPF détient 100% de sa filiale Bank PSA Finance Rus. Celle-ci offre des financements à la clientèle finale ainsi qu'aux concessionnaires et clients hors réseau et assimilés. Bank PSA Finance Rus travaille en coopération avec une filiale du Groupe Société Générale, au moyen d'un accord de prestations de back-office, le partenaire prenant en charge la gestion des contrats avec la clientèle finale.

Au Brésil, les opérations de financement du client final comme des concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën sont réalisées depuis le 1<sup>er</sup> août 2016 au travers de la Joint-Venture Banco PSA Finance Brasil SA, détenue à parité par BPF et Banco Santander Brasil

Des partenariats non capitalistiques existent également dans d'autres pays, comme au Mexique et en Turquie.

En Chine, BPF est actionnaire depuis 2006 de DPCAFC, la société captive de financement du constructeur-distributeur DPCA. Depuis mars 2015, BPF détient 25% des parts de DPCAFC (précédemment 50%). Les résultats de DPCAFC sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes de BPF.

pour en proposer à leurs clients, la Banque se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments clientèle sur tous les marchés où elle opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Dans la pratique, la concurrence existe également dans l'option qu'ont les clients finaux d'acheter leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté.

L'accord de partenariat conclu entre BPF et SCF en juillet 2014 et entré dans sa phase opérationnelle début 2015, ainsi que l'accord conclu au Brésil entre BPF et Banco Santander Brasil le 24 juillet 2015, intègre une clause de non concurrence excluant les opérations commerciales de Santander au sein des réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS des 11 pays européens concernés et du Brésil.

### 1.3.4.5 Salariés

Au 31 décembre 2016, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein 128 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

Les 2 068 salariés des sociétés communes créées dans le cadre du partenariat BPF / Santander ayant démarré leurs activités en 2015 et 2016 ne sont plus comptabilisés dans les effectifs de BPF : France, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Brésil et Pologne. Ils font désormais l'objet d'une gouvernance RH paritaire BPF / Santander.

### 1.3.4.6 Parc immobilier

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA. Les locaux des implantations de BPF en

Pour les autres collaborateurs, BPF, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA 2016.

L'année 2016 aura principalement été marquée par le déménagement des collaborateurs de BPF vers le nouveau siège de Gennevilliers. Ce projet mobilisateur a permis de fédérer les équipes autour de la mise en place de nouveaux espaces de travail dynamiques, permettant plus d'échanges, de flexibilité, pour un environnement de travail porteur de bien être pour chaque collaborateur.

### 1.3.4.7 Procédures judiciaires et enquêtes

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A noter qu'en mars 2014, la Commission de la concurrence Suisse a ouvert une enquête à l'encontre de différentes captives financières, dont PSA Finance Suisse S.A., filiale Suisse de Banque PSA Finance, visant d'éventuels échanges d'information sur les taux

France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

d'intérêts, les conditions contractuelles et les commissions versées aux concessionnaires. L'enquête débouchera sur une éventuelle décision dans un ou deux ans. BPF devrait pouvoir avoir accès au dossier dans le courant de l'année 2017.

En Italie, en juillet 2015, l'autorité de la concurrence italienne a ouvert une enquête à l'encontre de différents loueurs longue durée dont PSA Renting Italia SpA, filiale de BPF qui a reçu une notification en décembre 2015. Cette enquête vise d'éventuels échanges d'informations statistiques dans le cadre de l'association italienne des loueurs longue durée (dont PSA Renting Italia SpA n'est plus membre depuis fin 2013). L'enquête débouchera sur une éventuelle décision dans un ou deux ans. PSA Renting a été auditionnée par l'autorité de la concurrence italienne le 10 mai 2016. La procédure est toujours en cours.

## 1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités de BPF consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot, Citroën et DS, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des trois marques.

La présentation des résultats 2016 s'articule autour de deux modes :

- Le premier présente les résultats financiers au format IFRS 5, correspondant au mode de communication des comptes consolidés du fait de la cession hautement probable des activités dans le périmètre de la coopération entre BPF et Santander. La norme IFRS 5 entraîne le déclassement, dans des rubriques spécifiques au bilan et au compte de résultat, de la part afférente aux entités concernées par la coopération. De plus,

certaines dettes qui assurent le refinancement des actifs destinés à être cédés sont également déclassées.

- Le deuxième présente les résultats financiers au format IFRS 8, qui ne tient pas compte des déclassements évoqués ci-dessus et neutralise certaines charges ou produits pris en compte au format IFRS 5. La présentation au format IFRS 8 continue d'intégrer globalement les coentreprises, alors qu'elles sont mises en équivalence dans les comptes publiables au format IFRS 5.

Les démarrages en 2015 et 2016 des sociétés communes avec Santander font que BPF n'utilisera plus au 31 décembre 2016 la garantie de l'Etat votée le 29 décembre 2012 par le Parlement français, et validée par la Commission Européenne le 29 juillet 2013.

Le résultat d'exploitation de BPF en 2016 s'élève à 1 million d'euros au format IFRS 5 (571 millions d'euros au format IFRS 8), comparés aux 4 millions d'euros au format IFRS 5 obtenus en 2015 (514 millions d'euros au format IFRS 8).

### 1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2016, les ventes des trois marques du Groupe PSA ont progressé de 5,8 %, à 3 146 000 unités (dont 233 000 véhicules produits en Iran sous licence Peugeot en 2016).

En Europe, les ventes du Groupe représentent 1 930 000 véhicules et progressent de 3,6 % en 2016. La marque Peugeot, avec une progression de ses ventes de 4,4 %, soutient cette croissance, grâce notamment au nouveau SUV Peugeot 2008 (+ 16 % et 184 200 ventes), qui occupe la 2ème position de son segment, Peugeot Partner (+ 8 % et 114 200 ventes) et Peugeot 208, best-seller de la marque, portée par le succès de sa mi-vie (+ 8 % et 274 000 ventes). Même constat pour Citroën qui, avec une croissance de 4,3 %, enregistre son meilleur volume de ventes depuis cinq ans (762 000 unités). Outre les lancements initiés en cours d'année (E-Mehari, nouveau Jumpy, SpaceTourer, nouvelle C3), la dynamique de la marque est notamment soutenue par C4 Picasso, référence des monospaces renouvelée en septembre (109 000 ventes) mais aussi par le succès confirmé de Berlingo VU, 2ème fourgonnette la plus vendue en Europe. La marque DS poursuit le développement de son réseau dédié avec 112 DS Stores et DS Salons ainsi que le premier DS Urban Store, situé au cœur du prestigieux centre commercial de Westfield à Londres, inauguré le 1er décembre 2016.

En Chine et Asie du Sud-Est, dans un contexte concurrentiel intense, le Groupe réalise 618 000 ventes. En décembre DONGFENG Peugeot réalise sa meilleure performance mensuelle historique en Chine avec 43 800 livraisons à clients grâce notamment au succès du SUV Peugeot 4008. Le SUV Citroën C3-XR confirme son succès avec plus de 73 000 ventes, en croissance de 10,5 %, ce qui en fait la 2ème meilleure vente de DONGFENG Citroën après la C-Elysée (87

000 ventes). La nouvelle grande berline Citroën C6 lancée en fin d'année enregistre déjà 4 000 commandes dont près de 75% de motorisations et finitions haut de gamme. Avec 109 DS Stores, la Chine est le 2ème marché pour la marque DS qui y réalise une vente sur cinq, dont 60 % des volumes avec le SUV DS 6. Sur les marchés de l'Asie du Sud-Est en forte croissance, la marque Peugeot enregistre une progression de 72 % aux Philippines et de 40 % à Singapour. La marque Citroën poursuit sa progression en Asie du Sud-Est, notamment à Singapour avec le succès du C4 Picasso.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique, le Groupe PSA double ses ventes en 2016 avec 383 500 véhicules. En moins d'un an, le Groupe a concrétisé son retour en Iran avec la signature de deux accords de joint-ventures : Peugeot avec Iran Khodro, partenaire historique de la marque, et Citroën avec SAIPA. Lancée début 2016 en partenariat avec le Groupe iranien Arian Motor, DS a ouvert son premier DS Store à Téhéran et commercialise DS 5, DS 5LS et DS 6.

En Amérique Latine, les ventes du Groupe sont en croissance de 17,1 %, avec 183 900 véhicules. Les parts de marché du Groupe augmentent en Argentine (+ 1,6 point) et au Chili (+ 1,3 point) où les ventes progressent de 32 %. Avec une hausse globale de 23,6 %, les ventes Peugeot progressent de façon spectaculaire, en particulier en Argentine (+ 39 %), avec notamment le succès, dès son lancement, du SUV Peugeot 2008 (près de 10 000 ventes), au Chili (+ 32 %) et au Brésil (+ 7 %). De son côté, Citroën affiche une croissance de 6,3 %, notamment portée par le C3 Aircross (+ 78 %). DS se place 4ème sur le marché automobile premium argentin.

En Eurasie, le contexte économique est toujours fortement dégradé, notamment en Russie, et les ventes du Groupe PSA reculent de 12,6 %, à 10 500 ventes dans un marché en recul de 12,5 %. En Ukraine, dans un marché dynamique (+ 37,4 %), le Groupe enregistre une croissance de 43 % de ses ventes. Le Groupe a étendu sa présence géographique dans la région avec le lancement des opérations commerciales de ses trois marques en Géorgie.

Sur la région Inde et Pacifique, au Japon, après avoir progressé de 3,3 % en 2015, le Groupe accélère en 2016 avec une croissance de 20,6 % réalisant ainsi son meilleur résultat depuis 2007. La marque Peugeot

contribue largement à cette performance (+ 27 %) portée notamment par les excellents résultats des SUV Peugeot 2008 (+ 63 %), 208 (+ 46 %) et 308 (+ 24 %). L'introduction de la technologie BlueHDi en juillet a permis de compléter l'offre énergétique et aura partiellement contribué à soutenir cette croissance. Citroën affiche sur l'ensemble de la région une progression de ses ventes de 7,5 %, notamment grâce au lancement de la C4 Cactus en fin d'année au Japon et en Corée du Sud. Lancée officiellement fin 2015 au Japon, les ventes de la marque DS progressent de 30 % sous l'effet d'opérations majeures comme la première DS WEEK à Tokyo et le lancement de plusieurs éditions limitées.

## 1.4.2 Activité commerciale de Banque PSA Finance

### 1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Avec un marché automobile plus dynamique en particulier en Europe, BPF a augmenté sa pénétration de 0,9 point par rapport à l'année 2015 grâce à un renforcement de sa compétitivité et un renouvellement de son dispositif commercial lié à de meilleures conditions de refinancement.

Concernant les volumes, BPF enregistre une hausse du nombre de contrats VN de +3% sur un marché éligible stable.

Les offres fidélisantes en progression constante ces dernières années représentent en 2016, 57% de la production démontrant la volonté de BPF de développer des produits permettant une meilleure maîtrise par le client de ses dépenses et favorisant un renouvellement plus rapide et une montée en gamme.

En 2016, les niveaux d'immatriculations ont connu des évolutions différentes en fonction des zones : le G5 (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Italie) progresse de +2,3% et le M5 (Belgique, Suisse, Autriche, Pays-Bas et Portugal) est en retrait de -4,5%

(baisse des immatriculations aux Pays-Bas et en Suisse). Concernant l'Amérique Latine, une hausse de +5,26% est à noter avec +19,35% pour l'Argentine et une baisse de -12,9% pour le Brésil. Dans un contexte économique très difficile en Russie, les ventes PSA ont baissé de 33,9% par rapport à 2015. Enfin, les immatriculations en Chine sont en retrait de 9,4% mais représente tout de même 618 858 véhicules et constitue ainsi le second marché après la France pour PSA.

Au global, malgré ces disparités entre les marchés, BPF enregistre une augmentation des volumes de financements VN/VO de +4,9% fortement porté par le G10. La tendance positive observée sur le VO se confirme avec une activité VO en forte progression de 12% grâce à un renouvellement du dispositif commercial et une meilleure compétitivité.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale de BPF en 2015 et 2016.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL, VN ET VO

(en nombre de contrats)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Vente à crédit	500 874	476 569	+ 5,1	448 735	427 402	+ 5,0
Activités de location et autres financements	266 974	255 132	+ 4,6	262 222	244 324	+ 7,3
<b>Total</b>	<b>767 848</b>	<b>731 701</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>710 957</b>	<b>671 726</b>	<b>+ 5,8</b>

(en millions d'euros, hors agios)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Vente à crédit	4 691	4 536	+ 3,4	4 474	4 305	+ 3,9
Activités de location et autres financements	3 808	3 714	+ 2,5	3 779	3 639	+ 3,8
<b>Total</b>	<b>8 499</b>	<b>8 250</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>8 253</b>	<b>7 944</b>	<b>+ 3,9</b>

**PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL, VN ET VO, PAR PORTEFEUILLE CLIENTELE**

(en millions d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	<i>dont périmètre coopération Santander</i>		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Financement Retail	7 797	7 434	+ 4,9	7 556	7 134	+ 5,9
dont VN	6 368	6 172	+ 3,2	6 163	5 908	+ 4,3
dont VO et autres	1 429	1 262	+ 13,2	1 393	1 226	+ 13,6
Financement Corporate hors réseau et assimilés	702	816	- 14,0	697	810	- 14,0
<b>Financement Client Final</b>	<b>8 499</b>	<b>8 250</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>8 253</b>	<b>7 944</b>	<b>+ 3,9</b>

La production en montant des nouveaux financements pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises augmente de +4,9% entre 2015 et 2016. Le montant des financements de véhicules neufs pour ce segment a progressé de +3,2% et pour les véhicules d'occasion, la production est également en forte hausse avec +13,2%. Pour le segment Corporate hors réseau et assimilés, la production en

montant VN et VO a baissé de -14% en raison d'un moindre volume réalisé sur les Loueurs Courte Durée (LCD) notamment en Espagne où la rentabilité de ce type d'opérations est limitée.

Le tableau suivant présente la répartition par région du nombre de prêts accordés aux clients finaux en 2015 et 2016.

**PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL, VN ET VO, PAR REGION**

(en nombre de contrats)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
France	275 925	268 845	+ 2,6
Europe de l'Ouest (hors France)	398 509	364 217	+ 9,4
Europe Centrale et Orientale	14 193	23 198	- 38,8
Amérique Latine	54 238	49 730	+ 9,1
Reste du Monde	24 983	25 711	- 2,8
<b>Total</b>	<b>767 848</b>	<b>731 701</b>	<b>+ 4,9</b>
<b>Dont coopération</b>	<b>710 957</b>	<b>671 726</b>	<b>+ 5,8</b>

### A. Financement des véhicules neufs

En 2016, BPF a financé 592 788 véhicules neufs PSA, au moyen de ventes à crédit et de locations, ce qui représente une augmentation de +2,96% par rapport à 2015.

Le taux de pénétration global de la Banque s'est établi à 30,8% en 2016, performance historique réalisée grâce à une bonne dynamique commerciale organisée autour d'une étroite collaboration avec les marques du Groupe PSA.

A noter que ces résultats ont été marqués par une croissance plus forte sur la deuxième partie de l'année. A titre de comparaison, la pénétration VN était de 29,3% au premier semestre et de 31,7% au second semestre. Ces meilleures performances sont liées notamment au succès des offres fidélisantes et des campagnes promotionnelles mises en place avec les

marques pour accompagner les lancements des nouveaux véhicules (3008, C3, nouveaux VU,...).

La performance du G5, qui représente 77% de la production des dossiers VN, atteint le niveau élevé de 31,8% marquée principalement par la pénétration élevée de la Grande-Bretagne à 34,1% et de l'Espagne à 40,2% (+3,6 points par rapport à 2015).

En Amérique Latine, les performances continuent de progresser avec une pénétration de 21,8% (+3,5 points) en Argentine et dans un contexte qui reste tendu au Brésil notamment avec de fortes variations du marché automobile, BPF atteint une pénétration de 50,8% soit +2,4 points par rapport à 2015.

Les principales évolutions des différents marchés sont les suivantes :

### **Europe de l'Ouest**

Le nombre de contrats de financement de véhicules neufs PSA (France incluse) a progressé de + 5,5% en 2016, représentant 312 152 contrats PSA de financement avec un taux de pénétration qui atteint 32% soit +1,3 pt. Les principales évolutions de pénétration sont les suivantes :

- En France, les volumes de financement de véhicules neufs sont en hausse de +4,1% avec 201 123 contrats de financement en 2016 contre 193 212 en 2015. La pénétration atteint 29,2% soit +0,7pt comparée à celle de 2015 avec des performances en nette progression sur le second semestre (31,2% contre 27,7% au 1<sup>er</sup> semestre). A noter, une hausse significative des performances réalisées sur le canal B2C : +2,6pts à 42,2%.
- En Allemagne, une baisse des performances est observée avec une pénétration de 31,3% soit 2,9 points de moins qu'en 2015. Un nouveau dispositif commercial a été mis en place en janvier 2017.
- Après une très bonne année 2015, l'Espagne continue sa progression avec un taux de pénétration de 40,2% soit +3,6 points (2<sup>ème</sup> performance sur le périmètre BPF) alors que le financement des courtes durées a été limité cette

### **Europe Centrale et Orientale**

En Pologne, où les ventes PSA sont stables, BPF enregistre une pénétration en progression de 1,2pts à 24,6% : malgré un dispositif commercial

### **Amérique Latine**

En Amérique Latine, les activités sont principalement menées via les filiales brésilienne et argentine.

En Argentine, BPF opère par l'intermédiaire d'un partenariat avec BBVA : PSA Finance Argentina (voir "1.3.4.3 Partenariats et joint-ventures" pour plus d'informations sur cet accord). En Argentine, PSA enregistre une progression des immatriculations de véhicules neufs soit +19,35% par rapport à 2015 alors que le marché automobile augmente de 10%. Dans ce contexte, les performances financement sont en nette progression avec une pénétration qui atteint 21,8% soit +3,5 points par rapport à 2015.

### **Dans les autres pays**

En Russie, le marché a affiché en 2016 sa quatrième année consécutive de baisse : -11%. Les ventes de PSA ont diminué de -33,9% à 7 390 véhicules. Le ralentissement est plus accentué sur les ventes PSA en raison de la politique du Groupe axée sur la rentabilité. Le taux de pénétration se maintient néanmoins à un niveau élevé de 33,5%.

Concernant les autres pays significatifs, en 2016, il faut noter un retrait de la performance en Turquie qui atteint 28,3% soit -1,9pts. Les encours de

année en raison de la rentabilité de ces dossiers. Dans un marché espagnol en hausse de +11%, BPF poursuit le succès des actions commerciales réalisées en partenariat avec les marques du Groupe PSA. Celles-ci ont été renforcées avec le lancement d'une nouvelle offre de LLD destinée aux clients particuliers.

- Au Royaume-Uni, sur un marché qui s'est tendu au second semestre, la pénétration s'est maintenue à son niveau le plus élevé soit 34,1%. La compétitivité des offres avec les marques a notamment été optimisée et a permis d'atteindre sur le segment des particuliers une pénétration de 70%.
- En Italie, avec un marché automobile qui poursuit sa forte hausse (+19%), le taux de pénétration augmente de 1,4pt pour atteindre 29,4% soit le niveau le plus élevé.
- En Belgique et au Luxembourg, dans un marché automobile en hausse de +6%, caractérisé par des offres de financement très concurrentielles en particulier des banques, la pénétration est de 23,7% en progression de 1,1 point par rapport à 2015.

complet et le lancement d'offres fidélisantes, les performances sont pénalisées par un marché éligible plus limité.

Au Brésil, la filiale de BPF a enregistré un taux de pénétration record de 50,8% (48,4% en 2015), 1<sup>ère</sup> performance sur le périmètre BPF grâce au succès des opérations promotionnelles. Cependant, ces résultats ne permettent pas de compenser les volumes en retrait à 25 514 contrats VN (-8,48%) sachant que les immatriculations du Groupe PSA reculent de 12,9%. A noter qu'un partenariat avec Santander a été mis en place au 1<sup>er</sup> août 2016.

Au Mexique, la pénétration atteint 32,6%, en hausse de +1 pt. Les ventes Peugeot progressent de +8,0% et les volumes de contrats de financement de véhicules neufs sont en hausse de +11,4%.

crédit sont comptabilisés par le partenaire, BPF percevant une commission commerciale.

La filiale chinoise, a réalisé 168 287 contrats VN en 2016, ce qui représente une augmentation de +17%. Le taux de pénétration VN atteint 27,2% en progression de 6,1pts par rapport à 2015, après +4,9pts entre 2014 et 2015, soulignant le succès des opérations mises en place conjointement avec les marques (voir "1.4.2.3 Activités de financement en Chine").



## B. Financement des véhicules d'occasion

Les volumes de contrats de financement VO augmentent fortement de +12,2% par rapport à 2015 confirmant ainsi la tendance positive observée en 2015. L'activité de financement VO de BPF est concentrée sur cinq pays : France, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne et Italie qui représente 84,3% de la production totale BPF.

Cette progression s'appuie sur une amélioration des performances en Grande-Bretagne où le volume de contrats augmente de 39,5% avec le succès du plan d'actions (nouveaux produits, développement de l'activité auprès des Groupes).

La poursuite d'opérations très compétitives en Espagne et en Italie a permis des hausses de respectivement 6,7% et 21,8%. Les volumes sont

également en progression en Allemagne avec +16,7% et un dispositif renouvelé en termes de tarification, d'animation et de synergies Wholesale sera proposé début 2017 pour accélérer la progression des volumes.

Parmi les progressions observées, il faut noter la nette augmentation en Suisse +19,9%, au Brésil +30,5% et en Turquie +40,0%.

Enfin, concernant la Russie, la filiale bénéficie de la forte progression du marché VO pour presque tripler sa production de contrats.

Cette croissance des volumes est réalisée en maintenant une politique axée sur la maîtrise du risque avec une application toujours sélective des critères d'acceptation et de la rentabilité.

### 1.4.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

BPF a financé les concessionnaires pour un total de 1 651 755 véhicules à fin décembre 2016, en retrait de 0,2% par rapport à l'exercice 2015. Les montants financés correspondant à ces véhicules sont eux en retrait de 0,4%.

Les montants financés pour les pièces de rechange poursuivent leur érosion avec un repli de

2,6% sur un marché très concurrentiel. Au total, les montants financés se contractent de 0,6%.

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux financements accordés aux concessionnaires à fin 2015 et 2016.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
<b>En nombre de véhicules</b>	<b>1 651 755</b>	<b>1 655 588</b>	<b>- 0,2</b>	<b>1 620 889</b>	<b>1 602 413</b>	<b>+ 1,2</b>
<b>En montant (en millions d'euros)</b>	<b>36 286</b>	<b>36 498</b>	<b>- 0,6</b>	<b>35 651</b>	<b>35 364</b>	<b>+ 0,8</b>
dont véhicules	33 137	33 267	- 0,4	32 577	32 271	+ 0,9
dont pièces de rechange et autres	3 149	3 231	- 2,6	3 074	3 093	- 0,6

La répartition géographique des volumes de véhicules financés pour les concessionnaires met en évidence l'augmentation des volumes financés en

Europe de l'Ouest de façon globale. Les volumes sont par contre en baisse en Russie et au Brésil.

### 1.4.2.3 Activités de financement en Chine

La forte croissance du marché automobile chinois en 2016 (+18% sur base facturations hors import) a été marquée par l'offensive des marques chinoises et par la forte croissance du segment des SUV. Dans ce contexte, BPF via DPCAFC (captive de financement de DPCA) a poursuivi sa croissance malgré un ralentissement des ventes de DPCA, marqué toutefois par le succès des lancements de nouveaux modèles en fin d'année (C6 et 4008).

L'encours total atteint ainsi 2 220 millions d'euros à fin 2016 (hors un solde de créances de 58 millions d'euros lié à la première opération de titrisation « déconsolidante » de DPCAFC, lancée en mai 2016 pour un montant de 135 millions d'euros) contre 2 039

millions d'euros fin 2015, soit une progression de +11,7% (y compris le solde des créances déconsolidées liées à l'opération de titrisation).

La pénétration sur client final VN continue sa progression et s'établit à 27,2%, soit +6,1pts par rapport à 2015 témoignant du recours croissant de la clientèle chinoise au crédit automobile et de l'attractivité des campagnes de financement organisées avec DPCA. Cette performance s'appuie aussi sur l'accord de partenariat signé le 28 octobre 2015 entre DPCAFC et Alibaba (Tmall), permettant d'adresser des offres de financement online au client final (environ 6% de la production 2016).

A noter qu'un accord de coopération signé le 23 novembre 2016 entre DPCAFC et CAPSA/DS permet désormais à DPCAFC de proposer au réseau de concessionnaires de la marque DS, en Chine, des

financements et services corporate réseau et client final.

Le tableau ci-dessous présente les grands agrégats de la production de la filiale chinoise.

## FINANCEMENTS EN CHINE

	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
<b>Financements à client final</b> (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	169 039	144 937	+ 16,6
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	1 479	1 227	+ 20,5
<b>Financements Corporate réseau</b>			
Nombre de véhicules financés	389 983	416 716	- 6,4
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	5 650	6 615	- 14,6
<b>Encours</b> (en millions d'euros)			
Financements à client final	1 538	1 329	+ 15,7
Financements Corporate réseau	682	709	- 3,8
<b>Total des encours</b>	<b>2 220</b>	<b>2 039</b>	<b>+ 8,9</b>

Dans le cadre du développement de l'activité du Groupe PSA et de BPF en Chine, BPF poursuit son assistance à la marque DS. Un accord commercial tripartite a été signé le 23 novembre 2015 entre PSA Shanghai Management, CAPSA et China South Group Finance (CSGF – Finance Group Company de Chang'An). Après seulement une année de coopération, la pénétration sur client final VN résultant

de cet accord a atteint 20,8% en 2016 et 29,7% sur le seul dernier trimestre 2016.

Par ailleurs, DS a été la première marque automobile premium à proposer en Chine des offres de financement online en coopération avec Alibaba (Tmall) depuis juin 2015.

### 1.4.2.4 Activités d'Assurance et de Services

Le produit net bancaire des prestations d'assurances et de services s'établit en 2016 à 166 millions d'euros au format IFRS 8, à comparer aux 157 millions d'euros de l'année précédente. La marge se compose des commissions de vente et de renouvellement de produit d'assurance ainsi que des résultats techniques de PSA Insurance.

- La marge sur prestations de services d'assurance (produits dits « Make ») a contribué au résultat pour 127 millions d'euros en 2016, contre 108 millions d'euros en 2015. Les primes acquises se sont élevées à 160 millions d'euros en 2016, contre 135 millions d'euros en 2015. La charge sinistrale et autres variations de passif liées aux activités d'assurance ont représenté une charge de 39

millions d'euros en 2016 contre 42 millions en 2015. Le niveau de provisionnement est toujours prudent prenant en compte le caractère récent du portefeuille des joint-ventures ainsi que la décroissance de portefeuille des autres sociétés.

- La marge sur les autres prestations d'assurance et de services (produits dits « Buy ») au format IFRS 8 s'élève à 42 millions d'euros en 2016, contre 49 millions d'euros au format IFRS 8 en 2015.

Retraite d'un élément exceptionnel en 2016 (+2 millions d'euros de reprise de provision TCA), le produit net bancaire des prestations d'assurances et de services serait de 164 millions d'euros, soit une progression de 7 millions d'euros par rapport à 2015.



**PRODUIT NET BANCAIRE SUR PRESTATIONS DE SERVICES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>IFRS 8</b>		
	<b>31 déc. 2016</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>Variation en %</b>
Marge sur prestations de services d'assurance	127	108	+ 17,6
Marge sur autres prestations de services <sup>1</sup>	42	49	- 14,3
Eléments autres <sup>2</sup>	-3	0	+ 0,0
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>157</b>	<b>+ 5,7</b>

1 - Après élimination des transactions intra segments qui sont principalement les commissions payées par PSA Insurance à d'autres entités du groupe.

2 - Le détail des -3 millions d'euros en 2016 apparaît dans la note 30.2 des comptes consolidés.

**1.4.2.5 Activités d'épargne grand public**

La volonté de BPF de diversifier des sources de financement a montré son efficacité avec le succès rencontré par l'activité d'épargne dans les trois pays où elle a été lancée depuis 2013.

2016 a été marquée par une consolidation des positions en France, confirmant ainsi la pertinence du dispositif mis en place autour de l'économie réelle.

L'activité d'épargne en ligne « PSA Banque », transférée de BPF à la société commune française PSA Banque France en avril 2015, s'est caractérisée par une forte croissance en 2016. Ce résultat est lié d'une part à la capacité de PSA Banque de fidéliser les clients (grâce notamment au succès du compte à terme et des offres de fidélisation) et d'autre part à sa capacité d'attirer de nouveaux clients. Les encours en format IFRS 8 au 31 décembre 2016 sont nettement supérieurs à ceux du 31 décembre 2015 (1 570 millions d'euros, dont 346 millions d'euros de Comptes à Terme en 2016, contre 1 112 millions d'euros total à fin 2015).

Quant à l'Allemagne, l'activité de dépôts « PSA Direktbank » transférée de BPF à la société commune allemande PSA BANK Deutschland en juillet 2016, a vu ses encours baisser très légèrement sur 2016 pour atteindre 1 150 millions d'euros à fin décembre (contre 1 194 millions d'euros fin 2015). Le Compte à Terme représente 197 millions d'euros soit 17% de l'encours à fin décembre.

Enfin, l'activité d'épargne en Belgique « PSA BANK » a été cédée en décembre 2016 à Arkea Direct Bank.

Les perspectives 2017 sont bien sûr directement liées aux accords avec SCF, et reposent désormais sur un socle solide dans les deux pays où l'activité d'épargne existe, socle faisant appel à des techniques marketing innovatrices et à une organisation en place, efficace et performante.

**ACTIVITE D'EPARGNE**

	<b>IFRS8</b>		
	<b>31 déc. 2016</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Encours Final (en millions €)</b>	<b>2 720</b>	<b>2 736</b>	<b>- 0,6</b>
<i>dont France</i>	1 570	1 112	+ 41,2
<i>dont Allemagne</i>	1 150	1 194	- 3,7
<i>dont Belgique</i>	0	430	- 100,0

	<b>31 déc. 2016</b>	<b>31 déc. 2015</b>	<b>Variation en %</b>
Nombre de contrats en vie	105 635	101 172	+ 4,4
Encours moyen par contrat (en milliers €)	26	27	- 3,7

### 1.4.3 Résultats des opérations

#### RESULTAT NET

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Produit net bancaire	41	113	- 63,7	1 026	1 065	- 3,7
Charges générales d'exploitation et assimilées <sup>2</sup>	-35	-108	- 67,6	-403	-482	- 16,4
Coût du risque	-5	-1	+ 400,0	-52	-69	- 24,6
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>- 75,0</b>	<b>571</b>	<b>514</b>	<b>+ 11,1</b>
Résultat des entités mises en équivalence <sup>3</sup>	195	123	+ 58,5	15	11	+ 36,4
Autre résultat hors exploitation <sup>4</sup>	-12	-172	- 93,0	-12	-22	- 45,5
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>184</b>	<b>-45</b>	<b>- 508,9</b>	<b>574</b>	<b>503</b>	<b>+ 14,1</b>
Impôts sur les bénéfices	-13	41	- 131,7	-206	-148	+ 39,2
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>171</b>	<b>-4</b>	<b>- 4 375,0</b>	<b>368</b>	<b>355</b>	<b>+ 3,7</b>
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat ou cédées</b>	<b>31</b>	<b>177</b>	<b>- 82,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>202</b>	<b>173</b>	<b>+ 16,8</b>	<b>368</b>	<b>355</b>	<b>+ 3,7</b>

<sup>1</sup> - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 30.2 des comptes consolidés.

<sup>2</sup> - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

<sup>3</sup> - Sociétés communes avec le groupe Santander mises en équivalence en IFRS 5 : France et Royaume-Uni depuis février 2015, l'Espagne et la Suisse depuis octobre 2015, l'Italie depuis janvier 2016, les Pays-Bas depuis février 2016, la Belgique depuis mai 2016, l'Allemagne et l'Autriche depuis juillet 2016, le Brésil depuis août 2016 et la Pologne depuis octobre 2016. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles est mise en équivalence depuis 2006 (présentation IFRS 5 et IFRS 8).

<sup>4</sup> - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat en IFRS 5.

#### 1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire au format IFRS 5 s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le produit net bancaire au format IFRS 8 baisse de 3,7% à 1 026 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 065 millions d'euros au 31 décembre 2015. Cette baisse est

principalement liée à un effet change négatif de 36 millions d'euros, ainsi qu'à des éléments exceptionnels dont des provisions pour litige pour un montant total de 15 millions d'euros.

#### PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
<b>Client final</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>- 25,0</b>	<b>729</b>	<b>663</b>	<b>+ 10,0</b>
<i>dont Retail</i>				695	612	+ 13,6
<i>dont Corporate hors réseau et assimilés</i>				34	51	- 33,3
<b>Corporate réseau</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>- 33,3</b>	<b>133</b>	<b>118</b>	<b>+ 12,7</b>
<b>Assurances et services</b> (y compris coût net de refinancement)	<b>37</b>	<b>47</b>	<b>- 21,3</b>	<b>166</b>	<b>157</b>	<b>+ 5,7</b>
<b>Non répartis et autres<sup>1</sup></b>	<b>-16</b>	<b>39</b>	<b>- 141,0</b>	<b>-2</b>	<b>127</b>	<b>- 101,6</b>
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>113</b>	<b>- 63,7</b>	<b>1 026</b>	<b>1 065</b>	<b>- 3,7</b>

<sup>1</sup> - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

### 1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 35 millions d'euros en 2016 au format IFRS 5. Elles ont atteint 403 millions d'euros en 2016 au format IFRS 8 contre 482 millions en 2015 au format IFRS 8. Cette baisse est principalement concentrée sur le poste « taxes » qui est impacté par une reprise de provision de 20 millions en 2016 à comparer à une dotation de 38 millions en 2015 pour un redressement fiscal lié à la récupération de TVA.

Elle est liée également à un produit de 6 millions d'euros lié à une modification du plan de retraite aux Pays Bas ainsi qu'au reclassement de la taxe CVAE en impôts.

Enfin, il faut noter que les coûts liés au démarrage du partenariat BPF-SCF ont été moindres en 2016 par rapport à 2015.

### 1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque est ressorti en 2016 à 5 millions d'euros au format IFRS 5 et à 52 millions d'euros au format IFRS 8, soit 0,24% des encours nets moyens, contre 69 millions d'euros en 2015 au format IFRS 8, soit 0,33% des encours nets moyens.

Le coût du risque sur l'activité retail (particuliers, petites et moyennes entreprises) de BPF s'est élevé à 47 millions d'euros en 2016 au format IFRS 8 (0,34% des encours nets moyens retail). Ce chiffre inclut une provision pour le risque de remboursements anticipés réalisée en Angleterre qui, les années précédentes, était comptabilisée dans le produit net bancaire. Hors reclassement, le coût du risque ressort à 35 millions d'euros (0,25% des encours nets moyens) en progrès par rapport à 2015 (44 millions d'euros au format IFRS 8, soit 0,32% des encours nets moyens retail) ce qui confirme la qualité du portefeuille acquis au cours des dernières années.

L'année 2016 a été marquée par la finalisation de la mise en place des joint-ventures prévues en Europe dans l'accord avec Santander Consumer Finance. Ceci a conduit à l'extension partout en Europe des mesures renforcées de la qualité des systèmes d'octroi lancées en 2015. En parallèle des travaux d'optimisation des tâches d'octroi ont été entrepris dans toutes les joint-ventures.

Le coût du risque sur l'activité Corporate Réseau et Corporate hors réseau et assimilés de BPF au format IFRS 8 s'établit à 5 millions d'euros (0,06% des encours nets Corporate) intégrant une reprise de provisions de 10 millions d'euros sur les encours sains. Cette reprise est intervenue principalement dans le cadre d'un ajustement du modèle de provisions en Espagne. Hors provisions sur encours sain, le coût du risque s'établit à 15 millions d'euros en 2016 pour 13 millions d'euros en 2015.

### 1.4.3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 million d'euros au format IFRS 5 et à 571 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 11,1% par rapport au 514 millions d'euros au format IFRS 8 de 2015. Cette variation est essentiellement la résultante d'un coût du

risque particulièrement bas sur l'exercice et de charges d'exploitation en forte baisse par rapport à l'exercice précédent. Ces deux derniers éléments ont permis d'absorber les impacts exceptionnels négatifs sur le Produit Net Bancaire.

### 1.4.3.5 Résultat Net Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 202 millions d'euros au format IFRS 5 et à 368 millions d'euros au format IFRS 8 en 2016. L'écart de 166 millions d'euros entre ces deux résultats (cf. note 30.2 des comptes consolidés) est lié principalement à la prise en compte, au format IFRS 5 uniquement, du retraitement en fonds propres de la dépréciation d'un purchase price allocation (+13 millions d'euros à fin décembre 2016 en

IFRS 5) et de la mise en équivalence des JVs en partenariat avec Santander (-180 millions d'euros).

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence au format IFRS 8 a augmenté de 11 millions d'euros en 2015 à 15 millions d'euros en 2016 grâce à la croissance des performances économiques et commerciales des activités en Chine.

## 1.5 Situation Financière

### 1.5.1 Actifs

#### 1.5.1.1 Généralités

Les actifs au 31 décembre 2016 s'élèvent à un total de 2 735 millions d'euros au format IFRS 5. Les actifs au 31 décembre 2016 s'élèvent à un total de 26078 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse

de 6,9% ou 1,7 milliard d'euros, du fait principalement de la hausse des prêts et créances sur clientèle (+1,5 milliard d'euros).

#### 1.5.1.2 Encours de Crédit

Les encours de crédits (ventes à crédit et contrats de location) s'élèvent au 31 décembre 2016 à 346 millions d'euros au format IFRS 5 et à 22 821 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 7,0% ou 1,5 milliard d'euros par rapport à fin 2015. En IFRS

8, les prêts à la clientèle finale ont augmenté de 3,1% et les financements aux corporate réseau de 16,3%. Le tableau ci-dessous montre les encours de crédit par segment de clientèle au 31 décembre 2016 et 2015.

#### ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation en %
Corporate réseau	60	129	- 53,5	7 232	6 217	+ 16,3
Client final	286	331	- 13,6	15 589	15 119	+ 3,1
dont Retail	273	303	- 9,9	14 241	13 662	+ 4,2
dont Corporate hors réseau et assimilés	13	28	- 53,6	1 348	1 457	- 7,5
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>346</b>	<b>460</b>	<b>- 24,8</b>	<b>22 821</b>	<b>21 336</b>	<b>+ 7,0</b>

Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des encours de crédits à fin 2016 et 2015.

#### ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)	IFRS 5						IFRS 8					
	31 décembre 2016			31 décembre 2015			31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Corpo.	Client final	Total	Corpo.	Client final	Total	Corpo.	Client final	Total	Corpo.	Client final	Total
France <sup>1</sup>		(8)	(8)		(2)	(2)	3 016	6 200	9 216	2 462	5 789	8 251
Europe de l'Ouest (hors France)	5	37	42	1	59	60	3 901	8 688	12 589	3 414	8 467	11 881
Europe Centrale et Orientale	8	39	47	88	82	170	124	130	254	212	327	539
Amérique Latine	18	166	184	18	144	162	162	518	680	107	488	595
Reste du Monde	29	52	81	22	48	70	29	53	82	22	48	70
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>286</b>	<b>346</b>	<b>129</b>	<b>331</b>	<b>460</b>	<b>7 232</b>	<b>15 589</b>	<b>22 821</b>	<b>6 217</b>	<b>15 119</b>	<b>21 336</b>

1 - Les encours négatifs en IFRS 5 sont liés à une écriture comptable de netting avec des comptes courants PSAI.

## 1.5.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés de la Banque. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

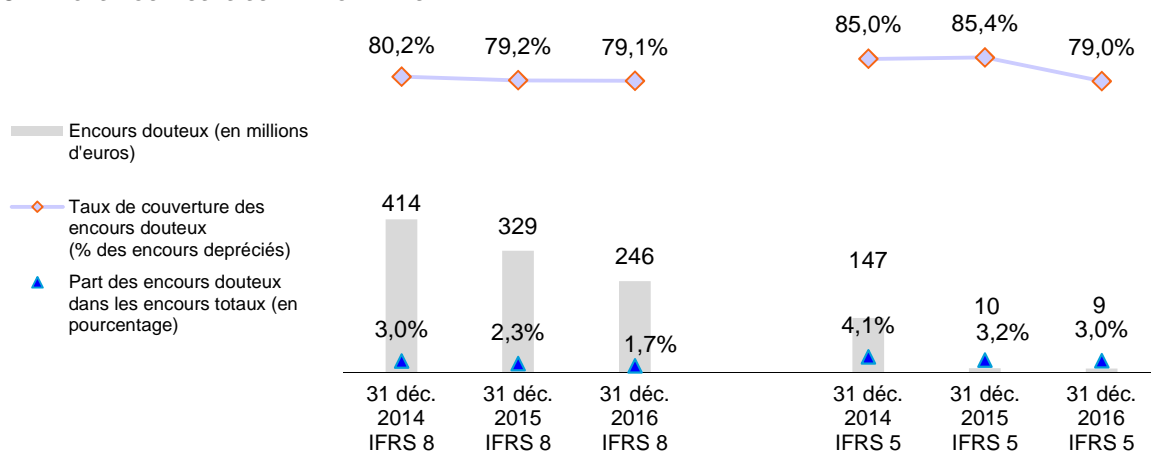
Le tableau qui se trouve en Note 28 des comptes consolidés de BPF présente les créances saines sans impayés, les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses, avec les montants correspondants au 31 décembre 2016 et 2015. Pour les financements retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur les créances incidentées ainsi que sur les créances douteuses aux formats IFRS 5 et IFRS 8 et

en plus, sur les créances saines sans impayés au format IFRS 8, pour les pays qui sont en joint-venture avec Santander.

Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sains présentant des éléments de risque a été mis en œuvre depuis 2015.

BPF a entrepris le développement d'un modèle de provisionnement conforme à la norme IFRS9 visant à une reconnaissance au plus tôt du risque de crédit, pour une application effective de la norme au 1er janvier 2018. Le provisionnement sera basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions sera provisionné dès l'origine, sans qu'un « évènement de défaut » se soit nécessairement produit.

### CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE RETAIL



La qualité du portefeuille Retail et quelques ajustements sur les délais de passages en pertes s'est traduit par la poursuite de la baisse des créances douteuses en 2016, le niveau atteint de 1,7 % constituant un niveau historiquement bas.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions a été maintenu à un niveau élevé en IFRS 8, de 79,1% permettant une bonne couverture des risques du portefeuille.

## 1.5.3 Politique de refinancement

Le 10 juillet 2014, BPF et Santander Consumer Finance (SCF et ses affiliés) ont signé un accord-cadre de partenariat entre les deux groupes dans 11 pays. Ce partenariat prend la forme de sociétés communes ou d'accords commerciaux. En août 2016, le partenariat entre Banque PSA Finance et le Groupe Santander s'est également étendu au Brésil.

A partir des dates de démarrage, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de BPF. Le dernier démarrage a eu lieu

le 1er octobre 2016. BPF assure ainsi depuis uniquement le financement des activités poursuivies (pays hors périmètre de l'accord-cadre avec SCF et hors Brésil : principalement l'Argentine, le Mexique et la Russie).

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque.

Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

Au 31 décembre 2016, suite au transfert ou l'arrêt des opérations de titrisations dans le cadre de la création des sociétés communes avec Santander Consumer Finance et la cession, début décembre 2016, de son activité de dépôt bancaire (livret d'épargne grand public) en Belgique, subsiste

uniquement au bilan de Banque PSA Finance la source de financement obligataire et quelques lignes bancaires hors zone Euro.

Suite au remboursement de la souche à échéance avril 2016, BPF ne possède plus aucune souche obligataire bénéficiant de la garantie de l'Etat français à son bilan.

Le graphique ci-après montre une ventilation des modes de financement par source, aux dates des 31 décembre 2014, 31 décembre 2015, et 31 décembre 2016.

## MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

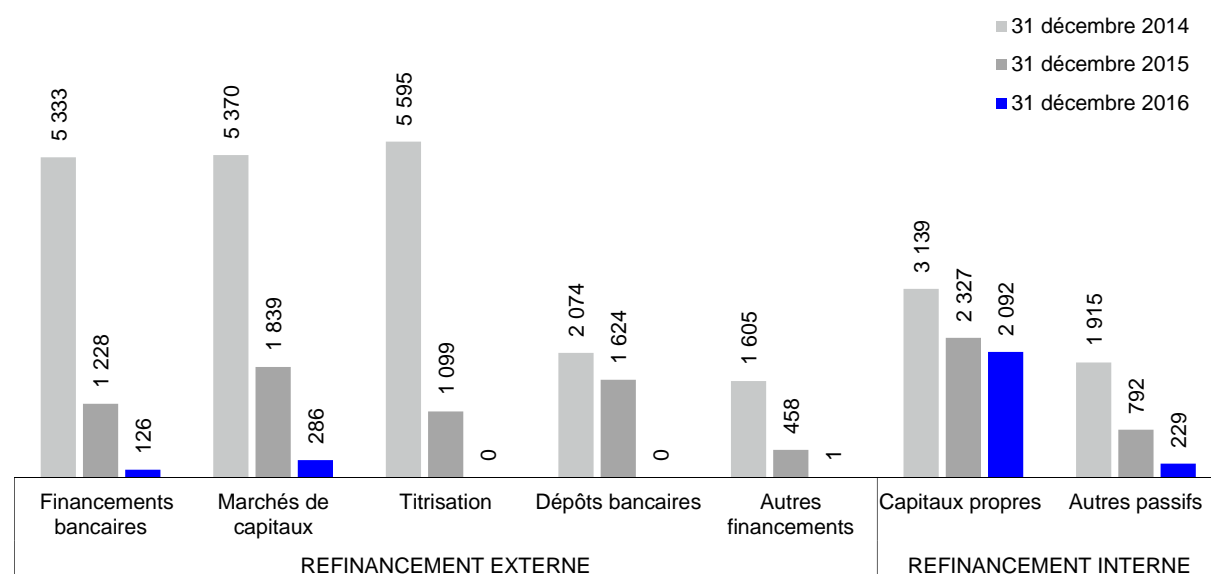
(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Financements bancaires</b>	<b>126</b>	<b>1 228</b>	<b>1 541</b>
Obligations + BMTN	24	56	65
EMTN	257	1 737	2 209
Autres	5	19	44
<b>Capitaux longs</b>	<b>286</b>	<b>1 812</b>	<b>2 318</b>
CD	0	0	2
BT	0	0	0
Autres	0	27	36
<b>Capitaux courts</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>38</b>
<b>Marchés de capitaux</b>	<b>286</b>	<b>1 839</b>	<b>2 356</b>
<b>Titrisation<sup>1</sup></b>	<b>0</b>	<b>1 099</b>	<b>2 165</b>
<b>Dépôts bancaires</b>	<b>0</b>	<b>1 624</b>	<b>1 812</b>
<b>Autres financements<sup>2</sup></b>	<b>1</b>	<b>458</b>	<b>1 065</b>
<b>Total refinancement externe</b>	<b>414</b>	<b>6 248</b>	<b>8 939</b>
Capitaux propres	2 092	2 327	2 372
Autres passifs	229	792	1 407
<b>Total Bilan</b>	<b>2 735</b>	<b>9 367</b>	<b>12 718</b>

<sup>1</sup> Les titrisations comprennent en 2015 toutes les titrisations placées dans le marché et le FIDC Brésil.

<sup>2</sup> Ce poste représente en 2015 le prêt GIE à BPF (455 millions d'euros) et le prêt Peugeot Citroën Argentine à PSA finance Argentine (3 millions d'euros).

## SOURCES DE FINANCEMENT (en millions d'euros)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMES NON TIREES)



Afin d'ajuster sa sécurité financière aux évolutions du périmètre financé, au cours du premier semestre 2016, BPF a (i) remboursé et annulé les lignes de crédit bancaires tirés d'un montant total de 185 millions d'euros, (ii) annulé les lignes de crédit revolving bilatérales d'un montant total de 1,03 milliard d'euros et (iii) annulé le crédit syndiqué de 700 millions d'euros signé le 5 février 2015. En parallèle, BPF a mis en place plusieurs nouvelles lignes de crédit revolving bilatérales pour un encours total de 360 millions d'euros. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du partenariat entre BPF et

SCF, entraînant une forte réduction des besoins de financement de BPF et des sécurités financières associées.

Enfin, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE au 31 décembre 2016 (cf. Note 15 des comptes consolidés). Cette source de financement n'était pas utilisée par BPF au 31 décembre 2015. Aucun actif n'est déposé en collatéral auprès de la BCE au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015 (cf. Note 24.1 des comptes consolidés).

## 1.5.4 Sécurité de la liquidité

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Au 31 décembre 2016, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 474 millions d'euros (cf. Note 24.3 des comptes consolidés) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 50 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR).

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de

365 millions d'euros (cf. Note 24.2 des comptes consolidés).

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par PSA de la majorité des actions BPF ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

## 1.5.5 Notations de crédits

Compte tenu de la mise en place progressive des joint-ventures avec Santander Consumer Finance, et du renforcement induit du financement des activités,

Banque PSA Finance a décidé début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations

## 1.5.6 Gestion du capital

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élève à 2 071 millions d'euros, en diminution de 224 millions par rapport aux 2 295 millions à fin décembre 2015. La variation

s'explique principalement par le dividende versé en 2016 (voir partie 2.4 des comptes consolidés).

### 1.5.6.1 Fonds propres de la Banque

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note annexe 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF,

qui sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (PSA services Ltd, PSA Insurance Ltd, PSA Life Insurance Ltd, PSA Assurances SAS).



## TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

(en millions d'euros)

	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels <sup>1</sup>	Bilan Prudentiel
<b>Actifs au 31 déc. 2016</b>	<b>2 735</b>	<b>-104</b>	<b>2 632</b>
Caisse, banques centrales, CCP	58	0	58
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	389	-103	286
Instruments dérivés de couverture	5	0	5
Actifs financiers disponibles à la vente	5	0	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223	-49	174
Prêts et créances sur la clientèle	346	0	346
Actifs d'impôts	29	-10	18
Comptes de régularisation et actifs divers	89	-31	58
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 527	94	1 621
Immobilisations	63	-3	60
Ecarts d'acquisition	1	0	1
<b>Passifs au 31 déc. 2016</b>	<b>2 735</b>	<b>-104</b>	<b>2 631</b>
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Dettes envers les établissements de crédit	126	0	126
Dettes envers la clientèle	4	4	8
Dettes représentées par un titre	286	0	286
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	15	0	15
Passifs d'impôts	12	3	15
Comptes de régularisation et passifs divers	73	-12	61
Provisions techniques des contrats d'assurance	88	-88	0
Provisions	38	-10	28
Capitaux propres	2 092	0	2 092

1 - Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (Sociétés d'Assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec le groupe Santander, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats non distribués ;
- Report à nouveau ;
- Eléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.



Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Montants estimés des prévisions de dividendes ;
- Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles ;
- Positions de titrisation exclues du calcul des actifs pondérés et soumise à une pondération de risque de 1250% ;
- Corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés
- Différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés par les risques (RWA) traités en méthode « IRB » (internal rating based).
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils, peut être imputée au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

#### TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2016</b>	<b>31 déc. 2015</b>
<b>Capitaux Propres Comptables</b>	<b>2 092</b>	<b>2 327</b>
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	0	-6
<b>Capitaux Propres Prudentiels</b>	<b>2 092</b>	<b>2 321</b>
Titres de Participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-1 552	-935
Projet de distribution de dividendes	-115	-419
Intérêts minoritaires	-22	-27
Écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	-58	-62
Positions de titrisation	-36	-42
Impôts différés actifs sur report déficitaire	0	-13
Réserve de couverture de flux de trésorerie	2	3
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	0	-59
Autres déductions prudentielles	-1	10
<b>Fonds Propres Prudentiels Catégorie 1</b>	<b>310</b>	<b>777</b>

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 310 millions d'euros à fin 2016, contre 777 millions d'euros à fin 2015.

### 1.5.6.2 Exigences de fonds propres

Au 6 avril 2009, BPF a obtenu de la Commission Bancaire (devenue « ACPR », Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure est effective depuis le 1er janvier 2009 en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. L'autorisation a également été reçue en 2010 d'utiliser les méthodes IRBF et IRBA en Italie, et en 2011 en Belgique et aux Pays-Bas.

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a significativement modifié le périmètre et le mode de calcul des exigences minimales en fonds propres, et plus globalement du ratio CET1. Les entités française, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise, belge et allemande dans lesquelles la méthode de notation interne était appliquée, ainsi que les entités suisse, brésilienne et polonaise traitées en méthode standard, sont devenues des co-entreprises avec le groupe Santander et sont donc sorties du périmètre prudentiel de consolidation de BPF pour le calcul des actifs pondérés par le risque (RWA). En contrepartie, le montant de la participation de BPF dans ces co-entreprises vient, conformément à la CRR et en deçà de seuils, en déduction des fonds propres prudentiels venant au numérateur du calcul du ratio de solvabilité. Au Portugal, ancien pays également traité en méthode notation interne, la totalité du portefeuille a été cédée à Santander Consumer Finance et un accord commercial a été conclu, donc ce pays n'est plus pris en compte ni pour le calcul des actifs pondérés, ni pour la détermination des fonds propres de BPF. Par conséquent, en décembre 2016, l'approche notation interne n'est plus utilisée pour la détermination des actifs pondérés.

Sur le périmètre de la coopération, au sein des sociétés communes, BPF et Santander Consumer Finance ont pour objectif de réutiliser les modèles de notation interne développés par BPF, après validation par une unité de validation indépendante (l'Internal Validation Team du Groupe Santander) et l'intégration de principes de gouvernance décidés conjointement par les 2 partenaires, et après accord des autorités de supervision compétentes. En France (Groupe PSA Banque France), la BCE a autorisé temporairement le maintien de l'utilisation des méthodes internes pour le calcul des actifs pondérés et un plan d'actions très important a été mis en œuvre afin de permettre l'intégration du système de notation interne de PSA Banque France dans le périmètre de consolidation de SCF en respectant les standards de Santander Group. A l'issue de ce plan, une inspection de la BCE a été

diligentée afin d'examiner le système de notation interne PSA Banque France (en cours au 31/12/2016) avant qu'une autorisation définitive soit accordée. Un plan similaire a été présenté à la BCE et au régulateur anglais PRA afin de pouvoir réutiliser les modèles internes développés par BPF pour la JV anglaise ; dans la période transitoire de réalisation de ce plan et dans l'attente de la décision des autorités de supervision, les expositions sont traitées en méthode standard au Royaume-Uni.

Parallèlement au processus de réutilisation des modèles internes existants, la Banque est engagée dans le processus de validation du traitement des expositions corporate réseau en méthode avancée (IRBA), alors qu'elles étaient traitées jusqu'ici en méthode fondation.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2016, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 37% contre 12% au 31 décembre 2015. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 310 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 67 millions d'euros.

La hausse du ratio, entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'explique par la diminution des exigences de fonds propres liée à la baisse des encours pondérés (RWA) du dénominateur. La baisse des RWA (-5 636 millions d'euros) s'explique principalement par la mise en équivalence, dans les comptes consolidés de BPF, des entités italienne, néerlandaise, belge, brésilienne et allemande suite à la création, en 2016, de sociétés communes avec Santander dans ces pays. Les actifs de ces entités n'entrent donc plus dans les calculs de RWA. Les fonds propres prudentiels sont en baisse (-467 millions d'euros), cette variation s'explique principalement par deux facteurs :

- Disparition de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB liée à la mise en équivalence des dernières entités IRB (Italie, Pays-Bas, Belgique et Allemagne) ;
- L'augmentation du montant des participations dans les entités mises en équivalences ou non consolidées (impact sur les fonds propres prudentiels de -617 millions d'euros). A noter qu'à fin décembre 2016, en normes prudentielles, BPF détient des titres de participation dans des entités non consolidées ou mises en équivalence (entités d'assurances, filiale chinoise et sociétés communes françaises, anglaise, espagnole, suisse, italienne, néerlandaise, belge, brésilienne et allemande avec le Groupe Santander) pour 1 626 millions d'euros. Une part limitée de ces titres de participation, en deçà de seuils, peut être imputée au calcul des RWA, la part restante (1 552 millions d'euros) venant en déduction des fonds propres prudentiels.

## EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>727</b>	<b>58</b>	<b>5 775</b>	<b>462</b>
<b>Méthode standard</b>	<b>727</b>	<b>58</b>	<b>2 634</b>	<b>211</b>
Souverains	9	1	124	10
Etablissements	45	4	135	11
Entreprises	113	9	726	58
Clientèle de détail	220	18	1 058	85
Autres Actifs pondérés	339	27	591	47
<b>Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 741</b>	<b>139</b>
Entreprises	0	0	1 741	139
<b>Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 400</b>	<b>112</b>
Clientèle de détail	0	0	1 400	112
<b>Risque opérationnel (méthode standard)</b>	<b>109</b>	<b>9</b>	<b>697</b>	<b>56</b>
<b>Risque de Marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>836</b>	<b>67</b>	<b>6 472</b>	<b>518</b>
<b>Total Fonds propres prudentiels</b>		<b>310</b>		<b>777</b>
<b>Ratio de Solvabilité</b>		<b>37%</b>		<b>12%</b>

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit sont issues des applicatifs de gestion. Ces derniers, sur les sept marchés précédemment couverts par des modèles internes (pour BPF ou au sein de la coopération avec Santander), alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Crédit, au contrat) et BUIC (base unique des contreparties entreprises) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de BPF.

### Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union européenne n'impose aucune exigence au titre de ce ratio avant 2018 mais il fait l'objet d'une obligation d'information par les banques depuis le 1er janvier 2015. Le groupe a choisi de piloter son ratio de levier consolidé à un niveau minimum de 3 %, tel qu'évoqué par les recommandations du Comité de Bâle. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429,

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires sont produits.

et s'élève pour Banque PSA Finance à 27% au 31 décembre 2016 contre 7,8% au 31 décembre 2015.

De même que pour le ratio de solvabilité, la hausse du ratio, entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 s'explique par la diminution des exigences de fonds propres, associée à la baisse des expositions, ces deux événements ayant pour origine la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander tel que décrit dans les paragraphes précédents.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

## RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2016</b>
<b>Fonds propres prudentiels Catégorie 1</b>	<b>310</b>
<b>Total de l'actif selon les états financiers publiés</b>	<b>2 735</b>
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-104
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-1 645
<b>Total Expositions au Bilan</b>	<b>986</b>
Expositions sur dérivés	13
Coût de remplacement des transactions sur dérivés	84
<b>Total Exposition sur les dérivés</b>	<b>97</b>
Expositions relatives aux engagements donnés	89
Application des facteurs de conversion réglementaire	-32
<b>Total Exposition sur éléments de Hors Bilan</b>	<b>57</b>
<b>Total Exposition de levier</b>	<b>1 140</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>27,2%</b>

### 1.5.7 Perspectives

BPF continuera à affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Financière Captive » du Groupe PSA, et ainsi contribuer activement à la réalisation du plan de croissance PUSH TO PASS du Groupe PSA, en continuant d'une part à soutenir activement les ventes des trois marques du Groupe PSA avec des offres

de financement et de services innovantes et compétitives et d'autre part en commercialisant des offres nouvelles de services de mobilité en réponse aux attentes d'un marché en mutation.

Par ailleurs, BPF continuera à accompagner activement le développement du Groupe sur ces nouvelles zones de croissance.

### 1.5.8 Synthèse sur les actifs grevés

BPF ne dispose pas d'actif grevé au 31 décembre 2016.

## 1.6 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques, nouvelle dénomination de la Filière Risques depuis l'Arrêté du 3 novembre 2014, dont le responsable est membre du Comité de direction. Il rend également compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement

des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques, le Comité ALM, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces Comités, soit informés de leur teneur.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise.

### 1.6.1 Risque d'activité

#### Facteurs de risque

Six facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

- le volume de ventes des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des marques qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au

cours de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

### 1.6.2 Risque de crédit

#### Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec BPF. Si BPF a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la

possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail). Dans le cadre de l'accord avec Santander Consumer Finance (SCF), la gestion

du risque des joint-ventures a été adaptée pour répondre aux principes de mesure et de contrôle en vigueur de SCF, cette gestion continuant à s'appuyer sur la structure centrale de BPF notamment pour la production et le monitoring des modèles.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes (positives ou négatives), ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate, elles reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux y compris désormais, pour les encours les plus élevés, ceux du Groupe Santander pour les filiales en JV's.

En France, le modèle de crédit Retail bâlois (IRBA) a fait l'objet de la part de la Banque Centrale Européenne d'un accord temporaire autorisant la poursuite de l'utilisation des Modèles BPF, le temps de s'intégrer dans les modèles IRB de Santander Consumer Finance. Cette intégration fait actuellement l'objet d'une revue par la BCE. La JV en Angleterre aujourd'hui en modèle Standard a entrepris une démarche pour repasser en modèle IRBA auprès des régulateurs européen et anglais.

Les autres JV's s'inscrivent aujourd'hui dans des approches Standards pour la mesure de l'exigence en capital. Les modèles comportementaux internes, utilisés pour déclarer en approche IRB avant la mise en place de l'accord avec SCF, sont néanmoins maintenus pour les besoins internes d'évaluation du Risque.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Pour les JV's, conformément aux règles comptables de SCF, les encours sains sans impayés sont également dépréciés selon le principe des pertes IBNR (Incurred But Not Reported) avec une période de survenance de 12 mois.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sain a été mis en place en 2016.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- la fixation de lignes de crédit non transférables d'un produit financier à un autre, révocables sans condition, et des durées de validité associées ;
- des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions a minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via :

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ainsi que des constats dégagés lors des audits de stock ;
- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- des réunions à fréquence a minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de

crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les expositions de BPF au risque de crédit, traitées à 100% en méthode standard depuis le 1er juillet 2016, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de

garantie donnés, et les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

### VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS BRUTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total Expositions Brutes	Répartition en %
France	246	291	0	0	0	102	639	53%
Europe (hors France)	109	33	10	59	14	7	209	17%
Amérique Latine	8	38	0	192	0	3	241	20%
Reste du monde	2	49	0	56	0	1	109	9%
<b>Total général</b>	<b>366</b>	<b>412</b>	<b>10</b>	<b>308</b>	<b>14</b>	<b>113</b>	<b>1 198</b>	<b>100%</b>
<b>Répartition en %</b>	<b>31%</b>	<b>34%</b>	<b>1%</b>	<b>26%</b>	<b>1%</b>	<b>9%</b>	<b>100%</b>	

### VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	233	317	37	1 768	2 354
de 3 mois à 1 an	1	22	98	0	121
de 1 an à 5 ans	0	7	137	0	144
Supérieure à 5 ans	0	12	1	0	13
<b>Total général</b>	<b>234</b>	<b>358</b>	<b>272</b>	<b>1 768</b>	<b>2 631</b>

### VENTILATION DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut	Ajustement pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banque et Administration	615	0	0	0	615
Entreprises	162	9	0	12	151
Retail	308	9	0	9	299
Autres catégories	113	0	0	0	113
<b>Total général</b>	<b>1 198</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1 178</b>



## VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Expositions en défaut	Ajustement pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes des provisions
France	639	0	0	0	639
Europe (hors France)	209	9	0	9	200
Amérique Latine	241	3	0	2	239
Reste du monde	109	6	0	9	100
<b>Total général</b>	<b>1 198</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1 178</b>

## DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2016

(en millions d'euros)	Banque et Administration	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	615	162	308	113	1 198
Exposition Bilan	515	76	290	113	995
Exposition Hors Bilan	5	76	8	0	89
Autres expositions <sup>1</sup> au risque de crédit	95	11	9	0	115
Provisions	0	-12	-9	0	-20
Suretés réelles	-80	0	-1	0	-81
CCF moyen du HB	100%	49%	100%	-	100%
<b>Valeur exposée au risque</b>	<b>366</b>	<b>378</b>	<b>308</b>	<b>113</b>	<b>1 165</b>
<b>RWA</b>	<b>55</b>	<b>226</b>	<b>222</b>	<b>225</b>	<b>727</b>
RW Moyen	15%	60%	72%	199%	62%

1 - Expositions sur les instruments dérivés et les expositions en défauts.

BPF ayant une exposition au risque de contrepartie sur instruments dérivés non significative, aucun

calcul de CVA (« Credit Value Adjustment ») n'est effectué.

### 1.6.3 Risques financiers et risque de marché

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et SCF est réalisée pays par pays par chaque

société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander.

#### 1.6.3.1 Risque de liquidité

##### Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- paramètres externes (« Market risk ») : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (« Funding Risk ») : principalement liés aux difficultés que la banque pourrait rencontrer pour se financer.

Ces risques sont potentiellement moindres que ceux des années antérieures du fait de la position de

liquidité de la banque fin 2016 et de l'évolution du périmètre financé.

En plus d'une structure de capital adéquate, qui se traduit par de solides ratios de fonds propres, BPF fait appel à la plus large diversification des sources de liquidité possible et des lignes de crédits bancaires bilatérales non tirées.

## Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité intra-day ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que BPF est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;
- la capacité de BPF à refinancer sans gap de maturité, par périmètre homogène en termes de devise, sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leurs sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet d'un suivi de plans de financement par zone géographique cohérente afin de mesurer la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- Une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs et des facilités de liquidité. Cette politique générale vise, par ailleurs, un full matching (adossement des actifs et passifs dans la durée).
- La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir. Les principaux indicateurs sont :
  - Un ratio LCR minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement ;
  - La simulation de stress scénarios et la définition d'un « plan d'urgence de liquidité ».

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue d'un Comité ALM mensuel qui suit la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité et d'un Comité Management des Risques de Banque PSA Finance.

### 1.6.3.2 Risque de taux d'intérêt

#### Facteurs de risque

La politique de Banque PSA Finance vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant

d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

## Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios. Au 31 décembre 2016, la sensibilité à une hausse de 1% de l'ensemble de la courbe des taux représente un résultat négatif de 0,3 millions d'euros. Au cours de l'année 2016, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé

entre -6,3 millions d'euros et -0,3 millions d'euros. L'amplitude de cette sensibilité s'explique par la préparation des portefeuilles de couverture avant le transfert aux sociétés communes (JV) entre BPF et SCF, pour atteindre un niveau très faible suite au démarrage de la dernière société commune.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- une définition de la politique générale ;
- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence

mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de Banque PSA Finance suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

### 1.6.3.3 Risque de contrepartie

#### Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie à deux titres :

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;
- le placement de sa facilité de liquidité.

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit sous forme de dépôt bancaire auprès des contreparties du Groupe PSA, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital ou en performance par ces mêmes banques, soit sous la forme de Bons monétaires. Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus actives (100% de l'encours à fin décembre 2016). Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade ».

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALM de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

### 1.6.3.4 Risque de Change

#### Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2016, la position de change structurelle s'élève à 316 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2016, la position de change opérationnelle s'élève à 1,0 millions d'euros, inférieur à notre limite interne de 5 millions d'euros en contre-valeur et de 1 million d'euros par devise).

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dûment cernées peuvent

ne pas être couvertes. Une limite de position résiduelle d'une contre-valeur maximale de 5 millions d'euros a été fixée avec un maximum de 1 million d'euros par devise.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de Banque PSA Finance.

### 1.6.3.5 Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont

pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

## 1.6.4 Risques liés aux opérations de titrisation

### Facteurs de risque

Dans le cadre du partenariat mis en place entre BPF et SCF, les titrisations initiées par BPF en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, en Suisse et en Allemagne ont été transférées aux JVs.

La rétention du risque économique via la détention de titres subordonnés à hauteur de 5% des créances titrisées a été transférée en totalité de BPF aux JVs à l'exception des titrisations en Grande-

Bretagne et en Allemagne pour lesquelles BPF conserve cette obligation sur les créances cédées au SPV avant le démarrage des JVs compte-tenu des exigences du régulateur local.

Les autres risques concernent principalement la qualité des actifs titrisés et sont maintenant supportés par les JVs qui consolident les structures de titrisation.

### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque sur les opérations de titrisation repose en premier lieu sur la qualité, l'homogénéité et la granularité des portefeuilles titrisés, par pays, par technique de financement et par typologie de clientèle. La maîtrise de la structuration et du placement des titrisations s'appuie sur le conseil de banques arrangeuses et sur l'expertise acquise par les

équipes en interne depuis plus de dix ans. Les agences de notations notent les titrisations en analysant un historique de performance du portefeuille et en intégrant des scénarios de crise, et les surveillent pendant toute leur durée de vie en s'appuyant sur des rapports investisseurs très détaillés et des visites régulières sur site.

## 1.6.5 Risque de concentration

### Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

Les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité Management des Risques de Banques PSA Finance.

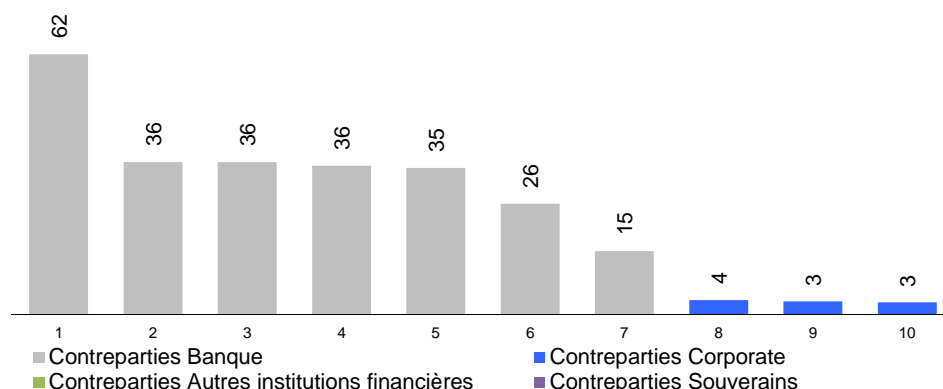
BPF tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

Au 31 décembre 2016, les engagements de BPF envers le Groupe PSA s'élevaient à 46,9 millions d'euros soit 15,2% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA, représentent un montant total de 256,6 millions d'euros soit 82,9% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 247,0 millions d'euros / 79,8 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 9,6 millions d'euros / 3,1 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

**LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT**  
(Montants exprimés en millions d'euros, hors Groupe PSA)



## 1.6.6 Risque opérationnel

### Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la

Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

### Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF et les JVs sont exposées à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- fraude interne ;
- fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF et des JVs a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et JVs). Ils sont testés une fois par an.

## 1.6.7 Risque de non-conformité

### Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

## Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la réalisation de développements informatiques, la détection des

personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base de mesures préventives et de contrôles dont la réalisation et les résultats sont certifiés trimestriellement. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

## 1.6.8 Risque de réputation

### Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en :

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

### Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

## 1.6.9 Risque des activités d'assurance et services

PSA Insurance et PSA Insurance Europe exercent une activité d'assureur à travers quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux

« non vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

### Facteurs de risque

L'activité Assureur de PSA Insurance et PSA Insurance Europe supporte quatre risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de proposition d'offres d'assurance et actes de vente de produits d'assurance ;
- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés incluant notamment le risque de contrepartie ;
- les risques stratégiques.

## Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrés par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés chaque trimestre en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrable sont revues et validées par le Comité Technique tenu trimestriellement. Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles d'intermédiation en assurance dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et amplifier la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors de Comités Marketing Assurance (IMC) de Comité Commerce Assurance (ICC) tenus mensuellement avec les Responsables Assurance de chaque filiales et succursales de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysés et discutés lors de chaque Conseil d'Administration des entités constituant le Pôle Assurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français et de titrisation ;
- une durée maximale des placements n'excédant pas cinq ans ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- des stress scénarios.

L'année 2016 a marqué l'entrée en vigueur des règles Solvency 2. Les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont discutés les facteurs macro et micro affectant les risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

### 1.6.10 Corrélation entre BPF et son actionnaire

#### Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

BPF appartient à 100% au Groupe PSA et du fait de la nature captive de son activité, son volume d'activité et sa rentabilité peuvent être partiellement influencés par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du Groupe PSA :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité du Groupe PSA ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du Groupe PSA.

Toutefois, le fait qu'une part significative de l'activité soit logée au sein de JV à 50%/50% avec Santander contribue à diminuer cette sensibilité, notamment sur l'aspect refinancement.

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios.

Compte tenu de la mise en place des joint-ventures avec Santander et du renforcement induit du financement des activités, BPF a décidé début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations. De fait, le risque de corrélation avec la notation du Groupe PSA n'existe plus.

BPF a mis en place en 2016 en relation avec ses Autorités de contrôle un « Plan de Rétablissement » prévoyant des stress scénarios théoriques comportant des hypothèses sévères sur le constructeur automobile ; et qui ont permis de souligner la solidité du business model de la banque, notamment grâce à sa politique de matching en matière de refinancement.



## 1.7 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de

son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

Avec la mise en place du Partenariat avec SCF, BPF a maintenu un dispositif de contrôle largement basé sur les 3 niveaux définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014.

### 1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

#### 1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

#### 1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, ses différentes missions concernent le contrôle de la conformité ainsi que le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, des entités Assurance et des structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA pour le compte de BPF. Il est organisé autour des trois pôles suivants :

- contrôle de la conformité ;
- contrôle comptable ;
- contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions des deux départements de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;
- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, étant précisé que les activités opérationnelles des « joint-ventures » créées dans

le cadre des accords conclus avec Santander en Europe d'une part et au Brésil d'autre part sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces JV dans le cadre méthodologique défini par – et sous la surveillance de – la fonction contrôle permanent de BPF, conformément à l'organisation définie en accord avec SCF ;

- l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels. Ce dispositif qui couvrait déjà la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques de la Banque a été étendu au Retail et au Corporate ;
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte et l'analyse des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans un outil de suivi dédié.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques maintenue par la fonction de gestion des risques de la Banque, qui recense l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

## 1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

## 1.7.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit et des risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et des risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'audit de BPF a été remplacé en 2015 par un Comité d'audit et des risques. Ce Comité d'audit et des risques qui se réunit au moins 4 fois par an a repris notamment toutes les prérogatives du Comité d'audit et est composé des mêmes membres.

réglementaires, Bâle II entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et des risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du comité d'audit et des risques et les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

## 1.7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et des risques trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision :

- les évolutions du dispositif Bâle II ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

## 1.8 Actionnariat

### 1.8.1 Capital

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 68, avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision des régulateurs bancaires européen, la Banque Centrale Européenne, et français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de 177 408 000 euros, versé au 8 novembre 2002, est resté inchangé depuis cette

date. Il est réparti entre 11 088 000 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 996 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par PSA, à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 1 780 002 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 000 001 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

### 1.8.2 Conventions intra-Groupe

BPF est engagée avec le Groupe PSA ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien à BPF comme à ses filiales et succursales à l'étranger, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, du risque de contrepartie, et du risque de change. Enfin, PSA fournit à BPF une assistance en termes de mise à

disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi qu'une prestation de gestion des achats externes.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2016 se sont élevés à 101 millions d'euros.

### 1.8.3 Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Avril 2017

#### **Délibérations à caractère ordinaire :**

#### **Première résolution : Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés du groupe BANQUE PSA FINANCE, des commentaires du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de

l'exercice clos le 31.12.2016, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

#### **Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2016, approuve dans

toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2016, qui font ressortir un bénéfice de 436 184 499,67 euros.

### **Troisième résolution : Affectation du résultat de la société**

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 852 386 448,17 euros, constitué par le bénéfice de l'exercice 2016 à hauteur de 436 184 499,67 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent à hauteur de 416 201 948,50 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

aux actions : 114 982 560,00 euros

au report à nouveau : 737 403 888,17 euros

Un dividende de 10,37 euros par action sera mis en paiement après l'Assemblée Générale du 24 avril 2017.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices, 2013, 2014 et 2015 les dividendes versés ont été respectivement de 20,10 €, 82,80 € et 37,80 €.

### **Quatrième résolution : Jetons de présence**

L'Assemblée Générale décide, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016, d'allouer un montant global annuel de 48 000 € que le Conseil

d'Administration répartira librement entre les administrateurs.

### **Cinquième résolution : Rapport spécial sur les conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve

ce rapport et approuve sans réserve les conventions qui y sont mentionnées.

### **Délibérations à caractère extraordinaire :**

#### **Sixième résolution : Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe

du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

## **1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration**

### **1.8.4.1 Conseil d'administration**

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (70 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

**Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2016 par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs**

<b>Olivier BOURGES</b>	<b>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016</b>
<b>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</b>	<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>
Depuis le 29 septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GEFCO</li> </ul>
Echéance du mandat : 2020	
Né le 24 décembre 1966	
	<b>Administrateur</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Automobiles Peugeot</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Iran Khodro Automobiles Peugeot</li> </ul>
	<b>Président de la Commission de l'Audit</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)</li> </ul>
	<b>Représentant permanent de Peugeot S.A.</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration d'Automobiles Citroën</li> </ul>
	<b>Gérant</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DJ56</li> </ul>
	<b>Mandat expiré au cours de l'exercice 2016</b>
	<b>Représentant permanent de Peugeot SA</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration de Banque PSA Finance</li> </ul>

**Rémy BAYLE**
**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**
**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

**Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédipar
- PSA Finance UK Ltd (Royaume-Uni)
- PSA Banque France (ex SOFIB)

**Mandat expiré au cours de l'exercice 2016**
**Président**

- France Lion

**Carlos TAVARES**
**Administrateur**

Début de mandat : 2 avril 2014

Echéance du mandat: 2021

Né le 14 août 1958

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**
**Président du Directoire**

- Peugeot S.A.

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Peugeot Citroën Automobiles

**Administrateur**

- Faurecia
- Airbus Group

**Michel PHILIPPIN**
**Administrateur et Président du Comité d'Audit et des risques**

Début de mandat : 20 avril 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 26 juin 1948

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**
**Administrateur**

- ONG 1001 Fontaines
- Centre des professions Financières

---

**François PIERSON**

**Administrateur et Membre du Comité d'Audit et des risques**

Début de mandat : 9 juillet 2012

Echéance du mandat : 2019

Né le 29 mai 1947

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

**Président Directeur Général**

- AGIPI (Association)

**Président du Conseil d'Administration**

- Inter Partner Assistance SA (Belgique)
- AGIPI Retraite (Association)
- Kedge Business School

**Président**

- Association Prévention Routière

**Administrateur**

- UCAR (SA)
- AXA Assurance Maroc (SA)
- AXA Cameroun (SA)
- AXA Côte d'Ivoire (SA)
- AXA Gabon (SA)
- AXA Sénégal (SA)
- AXA Holding Maroc (SA)
- AXA Assurances Algérie Dommage (SPA Algérie)
- AXA Assurance Algérie Vie (SPA Algérie)
- AXA Aurora Vida, S.A. (SA Espagne)
- AXA Seguros Generales, S.A. (SA Espagne)
- AXA Vida S.A. (SA Espagne)

---

**Mandats expirés au cours de l'exercice 2016**

**Président du Conseil d'Administration**

- Ecole de la Seconde Chance (Hauts-de-Seine)

**Administrateur**

- ASAF (Association - gestion)
- AFPS (Association - gestion)

**Gérant**

- AGIPI Développement (SARL)

---

**Peugeot S.A**

**Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat: 2018

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

**Membre fondateur**

- GIE PSA Peugeot Citroën

---

**Mandat expiré au cours de l'exercice 2016**

**Membre fondateur**

- Institut pour la Ville en Mouvement

---

**Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON****Représentant permanent de Peugeot S.A. et Membre du Comité d'Audit et des risques**

Début de mandat : 29 septembre 2016

Né le 19 mars 1965

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016****Membre du Directoire**

- Peugeot S.A.

**Vice-Président et Administrateur**

- PSA International S.A. (Suisse)

**Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance**

- Gefco

**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Changan PSA Automobiles Company, Ltd (Chine)

**Représentant permanent de Peugeot S.A.**

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot

**Président**

- CarOnWay
- Mister AUTO

---

**Mandats expirés au cours de l'exercice 2016****Président**

- ASM - Auto Sud Marché S.A.S

**Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance**

---

**Automobiles Peugeot****Administrateur**

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat: 2020

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016****Administrateur**

- GLM1
- Peugeot Algérie (Algérie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie)

**Gérant associé**

- Peugeot Média Production SNC

---

**Mandat expiré au cours de l'exercice 2016****Membre fondateur**

- Institut pour la Ville en Mouvement PSA Peugeot Citroën



---

**Jean-Philippe IMPARATO**

**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 29 septembre 2016

Né le 27 août 1966

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

**Président Directeur Général**

- Automobiles Peugeot

**Président et Administrateur**

- Peugeot Distribution Service - PDS
- Peugeot Automobili Italia S.P.A.
- Peugeot Citroën Retail Italia S.P.A..

**Membre du Conseil de Surveillance**

- Citroën Nederland B.V.
- Peugeot Motocycles.

**Administrateur**

- Peugeot Espana S.A.
- Peugeot Citroën Retail UK Limited

**Directeur**

- Peugeot Motor Company PLC

---

**Maxime PICAT**

**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Début de mandat : 1<sup>er</sup> octobre 2012

Fin du mandat : 29 septembre 2016

Né le 26 mars 1974

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016**

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Peugeot Citroën Espana
- Peugeot Citroën Automoveis (Portugal)

**Membre du Directoire**

- Peugeot S.A.

**Administrateur**

- Peugeot Citroën Automobiles SA
- de la Fondation d'entreprise PSA

---

**Mandats expirés au cours de l'exercice 2016**

**Président Directeur Général**

- Automobiles Peugeot

**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

- Conseil d'Administration de Banque PSA Finance

**Administrateur**

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Peugeot Espana S.A. (Madrid)

**Membre du Conseil de Surveillance**

- Peugeot Motocycles (Belfort)

**Président**

- Peugeot Motor Company Plc (Royaume-Uni)

## Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2016 par le Directeur Général Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance

### Alain MARTINEZ

#### Directeur Général Délégué

Début de mandat : 25 juillet 2011  
 Echéance du mandat : 2021  
 Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général  
 Né le 20 septembre 1958

### Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2016

#### Président et Administrateur

- PSA Renting ITALIA SPA (Italie)
- PSA Factor ITALIA SPA (Italie)

#### Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas)

#### Président

- Bank PSA Finance Rus (Russie)

#### Administrateur

- PSA Banque France (ex SOFIB)
- PSA Bank Deutschland GmbH
- PSA Financial d.o.o. (Croatie)

- Banca PSA Italia SpA

- PSA Financial Services Spain EFC SA

### Mandats expirés au cours de l'exercice 2016

#### Membre du Conseil de Surveillance

- BPF Financiranje d.o.o. (Slovénie)
- Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas)

## 1.8.4.2 Rémunérations

### A. Direction générale de BPF

La politique de rémunération de la direction générale de BPF est définie par le Groupe PSA dont BPF est filiale à 100%.

S'agissant du Président, également membre du comité exécutif de PSA et Secrétaire Général, sa rémunération tient compte de ses activités en tant que membre de l'exécutif de PSA.

Les principes essentiels retenus pour la fixation de la rémunération prennent en compte :

- les objectifs du groupe et le contexte des activités ;
- les performances individuelles et collectives.

La structure de la rémunération est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable.

Dans ces rémunérations, sont valorisés tous les autres avantages accordés à chacun des membres de la direction générale de BPF.

#### Olivier BOURGES

Président du Conseil d'Administration  
 de Banque PSA Finance

période du 29/09/2016 au 31/12/2016

#### Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON

Président du Conseil d'Administration  
 de Banque PSA Finance

période du 01/01/2016 au 29/09/2016

#### Rémy BAYLE

Directeur Général

période du 01/01/2016 au 31/12/2016

#### Alain MARTINEZ

Directeur Général Délégué

période du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Montants au titre de l'exercice 2016		Montants au titre de l'exercice 2015	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	925 333	925 333	995 439	995 439
Rémunération variable	NC <sup>1</sup>	801 800	801 800	795 046
Prime exceptionnelle	55 100	55 100		
Rémunération exceptionnelle				
prime de rentrée	380	380	317	317
Indemnité logement				
Jetons de présence				
Indemnité RTT				
Avantage en nature voiture	8 196	8 196	8 280	8 280
Avantage complémentaire santé	2 948	2 948	2 023	2 023
<b>TOTAL</b>	<b>991 957</b>	<b>1 793 757</b>	<b>1 807 859</b>	<b>1 801 105</b>

<sup>1</sup> Non connu à date de publication

## B. Administrateurs de Banque PSA Finance

Les administrateurs exerçant également des fonctions au sein de la société PSA sont les suivants :

Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON	période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémy BAYLE	période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Carlos TAVARES	période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Maxime PICAT	période du 01/01/2016 au 29/09/2016
Olivier BOURGES	période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Jean-Philippe IMPARATO	période du 29/09/2016 au 31/12/2016

	Montants au titre de l'exercice 2016	
	Dus	Versés
Rémunération fixe	2 923 833	2 923 833
Rémunération variable	NC <sup>1</sup>	3 443 633
Prime exceptionnelle	28 550	28 550
Prime de rentrée	380	380
Indemnité logement		
Jetons de présence	48 000	48 000
Indemnité RTT		
Avantage en nature voiture	13 860	13 860
Avantage complémentaire santé	5 418	5 418
<b>TOTAL</b>	<b>3 020 041</b>	<b>6 463 674</b>

<sup>1</sup> Non connu à date de publication

Le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux pour ceux des administrateurs exerçant également un mandat au sein de la société contrôlante, PEUGEOT SA, fait l'objet d'une publication par celle-ci conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Les deux administrateurs, non-salariés du Groupe PSA, M. Michel PHILIPPIN et M. François PIERSON ont perçu, chacun respectivement la somme de 25.000 et 23.000 euros bruts au titre des jetons de

présence de l'exercice 2016, tel que réintégré dans le tableau ci-dessus ; les bénéficiaires supportant un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire d'impôt sur le revenu de 21% et de 15,5% de cotisations sociales sur cette somme.

Aucun des autres administrateurs n'a reçu de rémunération, de jeton de présence ou d'avantages de toute autre nature de la part de BPF durant l'exercice écoulé.

### 1.8.4.3 Comités

#### A. Le comité d'audit et des risques

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le comité d'audit et des risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du Groupe PSA
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
François PIERSON	Administrateur de Banque PSA Finance
Olivier BOURGES	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de BPF et Secrétaire Général du Groupe PSA

#### B. Le comité exécutif

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Alain MARTINEZ	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Michel ARNAUD	Responsable Amérique Latine
Jean-François MADY	Responsable Chine et ASEAN
Andrea BANDINELLI	Directeur Général de PSA BANQUE FRANCE
Jean-Louis GRUMET	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Laurent DECOTTIGNIES	Responsable Audit
Paul-Philippe UHEL	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Projets Digitaux
Alexandre SOREL	Responsable Finances et Comptabilité
Jean-Marc SANTOLARIA	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Opérations et Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Responsable Assurances
Philippe ERKEL	Responsable systèmes d'Information Banque et Services

### 1.8.4.4 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction

Pour Banque PSA Finance, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance. En valorisant la représentation en son sein des différentes catégories socio-démographiques (sexes, âge, origine ethnique, handicap, etc.) et en garantissant l'égalité des chances BPF fait de ses différences un atout.

Au travers des différents accords signés avec les partenaires sociaux, Banque PSA Finance s'assure de l'égalité de traitement entre l'ensemble

de ses collaborateurs à quelque niveau que ce soit, en se fondant sur des critères objectifs comme la compétence et les résultats, et combat certains préjugés afin de prévenir les discriminations, directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes, notamment relevant des origines réelles ou supposées des personnes. En fondant ses pratiques sur des critères objectifs de compétences et de résultats, BPF souhaite favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.



## 2

**COMPTES CONSOLIDÉS  
AU 31 DECEMBRE 2016**

2.1.	Bilan consolidé	64
2.2.	Compte de résultat consolidé	65
2.3.	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	66
2.4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	67
2.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	68
2.6.	Notes aux états financiers consolidés	69
2.7.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	118

## 2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Actif</b>			
Caisse, banques centrales, CCP	4	58	154
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	389	383
Instruments dérivés de couverture	6	5	13
Actifs financiers disponibles à la vente	7	5	11
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	223	87
Prêts et créances sur la clientèle	9, 28	346	460
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	-
Actifs d'impôts courants	29.1	13	12
Actifs d'impôts différés	29.1	16	27
Comptes de régularisation et actifs divers	10	89	117
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	1 527	981
Immobilisations corporelles		2	1
Immobilisations incorporelles	12	61	63
Ecarts d'acquisition	13	1	1
<b>Total des actifs des activités poursuivies</b>		<b>2 735</b>	<b>2 319</b>
<b>Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)</b>		<b>-</b>	<b>7 048</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 735</b>	<b>9 367</b>
<b>Passif</b>			
Banques centrales, CCP		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	1
Instruments dérivés de couverture	14	1	9
Dettes envers les établissements de crédit	15	126	848
- dont dettes des activités poursuivies		126	326
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat		-	522
Dettes envers la clientèle	16	4	468
- dont dettes des activités poursuivies		4	163
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat		-	305
Dettes représentées par un titre	17	286	1 786
- dont dettes des activités poursuivies		286	9
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat		-	1 777
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15	25
Passifs d'impôts courants	29.1	-	6
Passifs d'impôts différés	29.1	12	12
Comptes de régularisation et passifs divers	18	73	109
Provisions techniques des contrats d'assurance	19.1	88	83
Provisions	20	38	70
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total des passifs des activités poursuivies</b>		<b>643</b>	<b>3 417</b>
<b>Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)</b>		<b>-</b>	<b>3 623</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 092</b>	<b>2 327</b>
- Capitaux propres part du groupe		2 071	2 295
- Capital et réserves liées		835	835
- Réserves consolidées		1 373	1 713
- dont résultat net - part du groupe		98	155
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(137)	(253)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		100	6
- Intérêts minoritaires		21	32
<b>Total du passif</b>		<b>2 735</b>	<b>9 367</b>



## 2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle</b>		<b>41</b>	<b>88</b>
- Intérêts et produits au coût amorti	25	72	106
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux		1	(15)
- Intérêts des instruments financiers de couverture	26	(2)	(13)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(2)	12
- Intérêts et charges assimilées		(2)	(4)
- Autres produits et charges		(26)	2
<b>Intérêts et produits nets de placements</b>		<b>1</b>	<b>3</b>
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		1	2
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur		-	(1)
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	2
- Frais d'acquisition		-	-
<b>Coût net de refinancement</b>		<b>(36)</b>	<b>(21)</b>
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		4	4
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(26)	(40)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		(18)	(12)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		-	-
- Charges sur engagements de financement reçus		(9)	(22)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		10	46
- Intérêts des instruments financiers de couverture		16	56
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(10)	(42)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		(3)	(11)
<b>Gains et pertes nets sur opérations de trading</b>		<b>(3)</b>	<b>(4)</b>
- Opérations de taux		(1)	-
- Opérations de change		(2)	(4)
<b>Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Marge sur prestations de services d'assurance</b>	19.2	<b>28</b>	<b>28</b>
- Primes acquises		104	135
- Charges de prestations		(76)	(107)
<b>Marge sur autres prestations de services</b>		<b>10</b>	<b>19</b>
- Produits		10	19
- Charges		-	-
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>41</b>	<b>113</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	27	<b>(14)</b>	<b>(91)</b>
- Personnel		(9)	(10)
- Autres charges générales d'exploitation		(5)	(81)
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	12	<b>(21)</b>	<b>(17)</b>
<b>Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>6</b>	<b>5</b>
Coût du risque	28	(5)	(1)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1</b>	<b>4</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	195	123
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		4	2
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat		(16)	(174)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>184</b>	<b>(45)</b>
Impôt sur les bénéfices	29.2	(13)	41
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>171</b>	<b>(4)</b>
- dont part du groupe		163	(16)
- dont intérêts minoritaires		8	12
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)		53	250
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)	29.2	(22)	(73)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)</b>	3.2	<b>31</b>	<b>177</b>
- dont part du groupe		35	177
- dont intérêts minoritaires		(4)	-
<b>Résultat net</b>		<b>202</b>	<b>173</b>
- dont part du groupe		198	161
- dont intérêts minoritaires		4	12
<i>Résultat net des activités poursuivies – part du groupe – par action (en euros)</i>		<i>14,6</i>	<i>(1,4)</i>
<i>Résultat net – part du groupe - par action (en euros)</i>		<i>17,8</i>	<i>14,5</i>

## 2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2016			31.12.2015		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Résultat net</b>	237	(35)	202	205	(32)	173
- dont intérêts minoritaires			4			12
<b>Éléments recyclables par résultat</b>						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)	1	-	1	(3)	1	(2)
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	1	-	1	(3)	1	(2)
Ecart de conversion	35	-	35	(61)	-	(61)
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	(49)	-	(49)
OCI des coentreprises	(29)	-	(29)	2	-	2
<b>Total des éléments recyclables par résultat</b>	7	-	7	(62)	1	(61)
- dont intérêts minoritaires			(4)			(9)
<b>Éléments non recyclables par résultat</b>						
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-	-	-	1	-	1
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	6	(1)	5	-	-	-
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	13	(1)	12	(61)	1	(60)
- dont intérêts minoritaires			(4)			(9)
<b>Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	250	(36)	214	144	(31)	113
- dont part du groupe			214			110
- dont intérêts minoritaires			-			3

(1) Dont 1 million d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture au 31 décembre 2016 (-2,9 millions d'euros au 31 décembre 2015).

## 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
<b>Au 31 déc. 2014</b>	<b>177</b>	<b>340</b>	<b>318</b>	<b>2 474</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>(212)</b>	<b>11</b>	<b>3 101</b>	<b>38</b>	<b>3 139</b>
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(918)					(918)		(918)
- les autres sociétés									-	(7)	(7)
Résultat net				155	-	1	5	-	161	12	173
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-	(2)	1	(52)	2	(51)	(9)	(60)
Effet d'une variation du pourcentage d'intérêt consécutive à une augmentation de capital inégalement souscrite par les actionnaires (2)				2					2	(2)	-
<b>Au 31 déc. 2015</b>	<b>177</b>	<b>340</b>	<b>318</b>	<b>1 713</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(259)</b>	<b>13</b>	<b>2 295</b>	<b>32</b>	<b>2 327</b>
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(434)					(434)		(434)
- les autres sociétés									-	(6)	(6)
Résultat net				98	-	4	98	(2)	198	4	202
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-	1	-	39	(24)	16	(4)	12
Effet d'une variation du pourcentage d'intérêt (3)				(5)					(5)	(5)	(10)
Autre				1	-	-	-	-	1	-	1
<b>Au 31 déc. 2016</b>	<b>177</b>	<b>340</b>	<b>318</b>	<b>1 373</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(122)</b>	<b>(13)</b>	<b>2 071</b>	<b>21</b>	<b>2 092</b>

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) Augmentation de capital de PSA Assurance SAS intégralement souscrite par Banque PSA Finance, faisant passer le taux d'intérêt part du groupe de 90% à 94,12%.

(3) Rachat par Banque PSA Finance des titres de PSA Assurance SAS détenus par Peugeot S.A., faisant passer le taux d'intérêt part du groupe de 94,12% à 100%.

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

## 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Résultat net des activités poursuivies, part du groupe</b>	<b>163</b>	<b>(16)</b>
Retraitement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	11	115
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie :		
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	8	12
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(107)	(123)
- Variation des autres provisions et amortissements	(8)	67
- Variation des impôts différés	6	(60)
- Résultats sur cessions	(4)	7
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>69</b>	<b>2</b>
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	1 470	7 459
- dettes envers les établissements de crédit	(701)	(2 808)
Variation des créances sur la clientèle	(40)	1 518
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	(156)	(813)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	262	1 363
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	(2)	(15)
- instruments dérivés de couverture	9	(9)
- dettes représentées par un titre	239	(305)
Variation des autres actifs d'exploitation	58	179
Variation des autres passifs d'exploitation	148	(11)
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>1 356</b>	<b>6 560</b>
Acquisitions de filiales	(71)	(24)
Cessions de filiales	202	(81)
Acquisitions d'immobilisations	(19)	(19)
Cessions d'immobilisations	1	1
Effet des variations de périmètre	-	-
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>113</b>	<b>(123)</b>
Dividendes versés au Groupe PSA	(434)	(918)
Dividendes versés aux minoritaires	(11)	-
Augmentation de capital	(5)	-
Dividendes nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat	120	88
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières</b>	<b>(330)</b>	<b>(830)</b>
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	(11)	(115)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(2 604)	(8 119)
<b>Total flux net de trésorerie lié au financement des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>(2 615)</b>	<b>(8 234)</b>
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	31	177
Variation des actifs et des passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	1 186	847
Dividendes nets versés des activités destinées à être reprises en partenariat	(120)	(88)
<b>Total flux net de trésorerie des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>1 097</b>	<b>936</b>
Effets des variations de cours de change	16	(19)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(363)</b>	<b>(1 710)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>893</b>	<b>2 603</b>
Caisse, Banques centrales, CCP	182	331
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	28	27
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	340	299
Comptes courants et prêts au jour le jour	347	1 332
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	280	1 167
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	24	641
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>530</b>	<b>893</b>
Caisse, Banques centrales, CCP	58	182
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	249	340
Comptes courants et prêts au jour le jour	223	347
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-	24

## 2.6 Notes aux états financiers consolidés

### Notes annexes

<b>Note 1</b>	Faits marquants de la période et structure du Groupe	<b>70</b>
<b>Note 2</b>	Principes comptables	<b>73</b>
<b>Note 3</b>	Incidences IFRS 5 dans la présentation des états financiers	<b>81</b>
<b>Note 4</b>	Caisse, banques centrales, CCP	<b>83</b>
<b>Note 5</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	<b>83</b>
<b>Note 6</b>	Instruments dérivés de couverture - actifs	<b>84</b>
<b>Note 7</b>	Actifs financiers disponibles à la vente	<b>85</b>
<b>Note 8</b>	Prêts et créances sur les établissements de crédit	<b>85</b>
<b>Note 9</b>	Prêts et créances sur la clientèle	<b>86</b>
<b>Note 10</b>	Comptes de régularisation et actifs divers	<b>89</b>
<b>Note 11</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence	<b>90</b>
<b>Note 12</b>	Immobilisations incorporelles	<b>94</b>
<b>Note 13</b>	Ecarts d'acquisition	<b>95</b>
<b>Note 14</b>	Instruments dérivés de couverture - passifs	<b>95</b>
<b>Note 15</b>	Dettes envers les établissements de crédit	<b>96</b>
<b>Note 16</b>	Dettes envers la clientèle	<b>97</b>
<b>Note 17</b>	Dettes représentées par un titre	<b>98</b>
<b>Note 18</b>	Comptes de régularisation et passifs divers	<b>99</b>
<b>Note 19</b>	Activités d'assurance	<b>99</b>
<b>Note 20</b>	Provisions	<b>100</b>
<b>Note 21</b>	Instruments financiers à terme	<b>100</b>
<b>Note 22</b>	Echéanciers et risques de liquidité	<b>101</b>
<b>Note 23</b>	Juste valeur des actifs et passifs financiers	<b>102</b>
<b>Note 24</b>	Autres engagements	<b>103</b>
<b>Note 25</b>	Intérêts et produits au coût amorti	<b>104</b>
<b>Note 26</b>	Intérêts des instruments financiers de couverture	<b>105</b>
<b>Note 27</b>	Charges générales d'exploitation	<b>105</b>
<b>Note 28</b>	Coût du risque	<b>106</b>
<b>Note 29</b>	Impôt sur les bénéfices	<b>107</b>
<b>Note 30</b>	Information sectorielle	<b>109</b>
<b>Note 31</b>	Informations relatives aux implantations	<b>114</b>
<b>Note 32</b>	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	<b>116</b>
<b>Note 33</b>	Honoraires des Commissaires aux Comptes	<b>117</b>
<b>Note 34</b>	Evénements postérieurs à la clôture	<b>117</b>

## Note 1 **Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe**

### A. Faits marquants de l'exercice

#### Mise en place de partenariats entre Banque PSA Finance et Santander

Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF) ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur onze pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, a pris la forme de 10 sociétés communes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforce la compétitivité des marques du Groupe PSA leur permettant une meilleure pénétration du marché de financement automobile. Elle dynamise et pérennise les activités de Banque PSA Finance grâce à des offres compétitives réservées aux marques et aux clients du Groupe PSA. Le périmètre de l'opération couvre environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

En 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont mis en place des sociétés communes en France et au Royaume-Uni en février, en Espagne et en Suisse en octobre. Ces sociétés assurent le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces quatre pays.

En mai 2015, deux nouvelles sociétés d'assurance détenues à parité entre Banque PSA Finance et Santander CF ont démarré leur activité pour la distribution de produits en France et au Royaume-Uni, et à partir d'octobre 2015 en Espagne et en Suisse. Elles assurent également la distribution des produits d'assurance des autres pays du partenariat, au fur et à mesure de leur démarrage.

Le 24 juillet 2015, Banque PSA Finance a annoncé la signature d'un accord-cadre avec Banco Santander Brasil, visant à développer un partenariat entre les deux groupes au Brésil.

Depuis août 2015, les activités au Portugal sont réalisées dans le cadre d'un accord commercial avec Santander CF.

En janvier 2016, la société commune en Italie a démarré son activité suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement.

En février 2016, la société commune aux Pays-Bas a démarré son activité suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement.

En mai 2016, la société commune en Belgique a démarré son activité suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement.

En juillet 2016, les sociétés communes en Allemagne et en Autriche ont démarré leur activité suite aux accords des autorités de régulation respectives obtenus préalablement.

En août 2016, la société commune au Brésil a démarré son activité suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement.

En octobre 2016, les sociétés communes en Pologne ont démarré leur activité suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement.

Ces sociétés assurent le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces sept pays.

Le partenariat entre Banque PSA Finance et Santander est désormais opérationnel dans 11 pays européens et au Brésil.

Les impacts comptables conformément à la norme IFRS 5 sont décrits dans la Note 3.

#### L'évolution du financement

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander, les financements de ces entités ne sont plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Les financements assurés par Banque PSA Finance pour les besoins des filiales contrôlées sont mis en place avec des maturités qui couvrent les échéances du portefeuille de crédit. Au-delà des financements tirés, des lignes de crédit bilatérales non tirées sont conclues avec des banques de tout premier plan. Par ailleurs, la banque dispose également de réserves de liquidité de 474 millions d'euros dont 50 millions d'euros d'actifs liquides de grande qualité (« high quality liquid assets ») au 31 décembre 2016 (cf. Note 24.3).

#### Stratégie de financement mise en œuvre en 2016

Au 31 décembre 2016, suite au transfert ou à l'arrêt des opérations de titrisation dans le cadre de la création des sociétés communes avec Santander et à la cession, début décembre 2016, de son activité de dépôt bancaire (livret d'épargne grand public) en Belgique, seule la source de financement obligatoire subsiste dans les dettes représentées par un titre de Banque PSA Finance.

Suite au remboursement de la souche à échéance avril 2016, Banque PSA Finance ne possède plus aucune souche obligatoire bénéficiant de la garantie de l'Etat français à son bilan.

#### Renouvellement des lignes de financement bancaire

Au cours de l'exercice 2016, Banque PSA Finance a (i) remboursé et annulé les lignes de crédit bancaires tirées d'un montant total de 185 millions d'euros, (ii) annulé les lignes de crédit revolving bilatérales d'un montant de 1 030 millions d'euros et (iii) annulé le crédit syndiqué de 700 millions d'euros signé le 5 février 2015. En parallèle, elle a mis en place plusieurs nouvelles lignes de crédit revolving bilatérales pour un encours total de 360 millions d'euros. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec Santander CF, entraînant une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées.

### B. Evolution du périmètre

En janvier 2016, la succursale de Banque PSA Finance en Italie a transféré son activité à la nouvelle filiale en partenariat à 50% avec Santander Banca PSA Italia S.P.A. Conformément à IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la filiale en partenariat en Italie est une coentreprise mise en équivalence depuis janvier 2016. Le véhicule de loi italienne associé Auto ABS Italian Loans Master S.r.l est mis en équivalence depuis janvier 2016.

En janvier 2016, l'actif net de la filiale PSA Financial d.o.o en Croatie a été cédé, dégageant un résultat de cession non significatif dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance. La structure résiduelle, non significative et en cours de liquidation, a été déconsolidée en mars 2016.

En février 2016, Banque PSA Finance, après avoir racheté (en janvier 2016) la part détenue par PSA Finance

Nederland B.V dans sa filiale créée en décembre 2015 aux Pays-Bas pour la détenir à 100%, a cédé 50% de PSA Financial Services Nederland B.V à Santander. Conformément à IAS 28 révisée, la nouvelle coentreprise aux Pays-Bas est mise en équivalence depuis février 2016.

En mars 2016, une nouvelle société de courtage d'assurance a été créée au Brésil. PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda, détenue à 99% par PSA services Ltd, filiale à 99,99% de PSA Assurance S.A.S, elle-même filiale à 94,12% (jusqu'en octobre 2016) de Banque PSA Finance, et a été consolidée par intégration globale de mars 2016 à juillet 2016 (cf. paragraphe sur le Brésil ci-après).

En mars 2016, la filiale BPF Financiranje d.o.o en Slovénie a été intégralement cédée, dégageant un résultat de cession non significatif dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En mars 2016, PSA Finance Nederland B.V (filiale de la filiale PSA Financial Holding B.V) a absorbé Peugeot Finance International N.V (filiale à 100% de Banque PSA Finance). Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En mai 2016, Banque PSA Finance, après avoir racheté (en février 2016) la part détenue par PSA Financial Holding B.V dans sa filiale belge pour la détenir à 100%, a cédé 50% de sa filiale PSA Finance Belux à Santander. Conformément à IAS 28 révisée, la nouvelle coentreprise en Belgique est mise en équivalence depuis mai 2016.

En juin 2016, la filiale brésilienne de Banque PSA Finance Banco PSA Finance Brasil S.A a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2010 au FIDC. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée du fonds. Le FIDC étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En juillet 2016, la succursale de Banque PSA Finance en Allemagne d'une part, et la succursale de Banque PSA Finance en Autriche d'autre part, ont transféré leur activité respectivement à la nouvelle filiale PSA Bank Deutschland GmbH en partenariat à 50% avec Santander, et à la succursale en Autriche de cette nouvelle filiale, PSA Bank Österreich GmbH. Conformément à IAS 28 révisée, les nouvelles coentreprises en Allemagne et en Autriche sont mises en équivalence depuis juillet 2016.

En juillet 2016, la filiale PSA Finance Ceska Republika S.r.o en République tchèque et la filiale PSA Finance Slovakia S.r.o en Slovaquie ont été intégralement cédées, dégageant un résultat de cession non significatif dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En juillet 2016, la dénomination sociale de Sofib est devenue « PSA Banque France ».

En juillet 2016, Crédipar, filiale à 100% de la coentreprise PSA Banque France, a cédé au FCT Auto ABS French Leases Master des créances correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat. Le fonds est mis en équivalence depuis juillet 2016.

En juillet 2016 et août 2016, la coentreprise en Allemagne PSA Bank Deutschland GmbH a procédé au rachat anticipé des créances cédées respectivement en 2011 au FCT Auto ABS German loans 2011-2 et en 2013 au FCT Auto ABS 2013-1. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ces fonds. PSA Bank Deutschland GmbH et les fonds étant mis en équivalence, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En août 2016, la filiale brésilienne PSA Arrendamento Mercantil S.A a été intégralement cédée à Santander.

En août 2016, Banque PSA Finance et PSA Services Ltd ont cédé 50% de leurs filiales brésiliennes, respectivement Banco PSA Finance Brasil S.A et PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda à Santander. Conformément à IAS 28 révisée, les nouvelles coentreprises au Brésil sont mises en équivalence depuis août 2016.

En septembre 2016, la coentreprise espagnole PSA Financial Services Spain a cédé des créances de financement automobile au FT Auto ABS Spanish Loans 2016. Le fonds est mis en équivalence depuis septembre 2016.

En octobre 2016, Banque PSA Finance a cédé 50% de sa filiale polonaise PSA Finance Polska Sp.zo.o à Santander. Conformément à IAS 28 révisée, la nouvelle coentreprise en Pologne est mise en équivalence depuis octobre 2016. Elle a pris une participation de 100% dans la nouvelle filiale PSA Consumer Finance Polska Sp.zo.o qui assure le financement détail en Pologne. Cette dernière est mise en équivalence depuis octobre 2016.

En novembre 2016, Crédipar, filiale à 100% de la coentreprise PSA Banque France, a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2012 au FCT Auto ABS 2012-1. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Crédipar et le FCT étant mises en équivalence, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En novembre 2016, Peugeot S.A a cédé à Banque PSA Finance sa quote-part (5,88%) dans le capital de PSA Assurance S.A.S, qui est désormais filiale à 100% de Banque PSA Finance.



## 2 - Comptes consolidés

## C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Banque PSA Finance				31.12.2016		31.12.2015	
	Code ISO pays	Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenu par				
<b>Succursales</b>								
Succursale en Autriche	AT	-	-	-	-	-	IG	-
Succursale en Belgique	BE	-	-	-	-	-	IG	-
Succursale en Allemagne	DE	-	-	-	-	-	IG	-
Succursale au Royaume-Uni	GB	-	-	-	-	-	IG	-
Succursale en Italie	IT	-	-	-	-	-	IG	-
Succursale en Pologne	PL	-	-	-	IG	-	IG	-
<b>Filiales</b>								
<b>Financement des ventes en Europe</b>								
PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	(1)(i)	CZ	-	-	-	-	IG	100
PSA Financial d.o.o.	(2)	HR	-	-	-	-	IG	100
PSA Finance Hungaria Zrt.		HU	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG
PSA Renting Italia S.p.A.		IT	100	-	-	IG	100	IG
PSA Finance Slovakia S.r.o.	(1)(i)	SK	-	-	-	-	IG	100
BPF Financiranje d.o.o.	(1)(g)	SI	-	-	-	-	IG	50
<b>Financement des ventes hors Europe</b>								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.		AR	50	-	-	IG	50	IG
PSA Finance Arrendimento Mercantil S.A.	(1)(j)	BR	-	-	-	-	IG	100
BPF Algérie		DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR		MX	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG
Bank PSA Finance Rus		RU	65	35	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG
BPF Pazarlama A.H.A.S.		TR	100	-	-	IG	100	IG
<b>Assurance</b>								
PSA Assurances S.A.S.		FR	100	-	-	IG	100	IG
PSA Services Ltd		MT	0,01	99,99	PSA Assurance S.A.S.	IG	100	IG
PSA Insurance Ltd		MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG
PSA Life Insurance Ltd		MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG
PSA Insurance Manager Ltd		MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG
<b>Autres sociétés</b>								
Economy Drive Cars Ltd		GB	100	-	-	IG	100	IG
Vernon Wholesale Investments Company Ltd		GB	-	100	Economy Drive Cars Ltd	IG	100	IG
PSA Factor Italia S.p.A.		IT	94,54	-	-	IG	94,54	IG
PSA Finance Nederland B.V.		NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG
PSA Financial Holding B.V.		NL	100	-	-	IG	100	IG
Peugeot Finance International N.V.	(3)	NL	-	-	-	-	IG	100
<b>Coentreprises</b>								
<b>Partenariat en Europe</b>								
PSA Bank Österreich GmbH	(5)(i)	AT	50	-	-	MEE	50	-
PSA Finance Belux	(5)(h)	BE	50	-	-	MEE	50	IG
PSA Finance Suisse S.A.	(5)(d)	CH	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE
PSA Bank Deutschland GmbH	(5)(i)	DE	50	-	-	MEE	50	-
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	(5)(d)	ES	50	-	-	MEE	50	MEE
PSA Banque France	(5)(b)(6)	FR	50	-	-	MEE	50	MEE
Crédipar	(5)(b)	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE
CLV	(5)(b)	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE
PSA Finance UK Ltd	(5)(b)	GB	50	-	-	MEE	50	MEE
Banca PSA Italia S.p.A.	(5)(e)	IT	50	-	-	MEE	50	-
PSA Insurance Europe Ltd	(5)(c)	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE
PSA Life Insurance Europe Ltd	(5)(c)	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE
PSA Financial Services Nederland B.V.	(5)(f)	NL	50	-	-	MEE	50	IG
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	(5)(k)	PL	50	-	-	MEE	50	IG
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	(5)(k)	PL	50	-	-	MEE	50	-
<b>Partenariat au Brésil</b>								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	(5)(j)	BR	50	-	-	MEE	50	IG
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	(5)(j)	BR	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	-
<b>Partenariat en Chine</b>								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	(5)(a)	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	MEE
<b>Entités ad hoc</b>								
FIDC		BR	-	-	-	-	IG	100
Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH		CH	-	-	-	MEE	50	MEE
FTA Auto ABS 2012-3		ES	-	-	-	MEE	50	MEE
FT Auto ABS Spanish Loans 2016		ES	-	-	-	MEE	50	-
FCT Auto ABS German Loans 2011-2		FR	-	-	-	-	-	IG
FCT Auto ABS 2012-1		FR	-	-	-	-	-	MEE
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013		FR	-	-	-	MEE	50	MEE
FCT Auto ABS French Loans Master		FR	-	-	-	MEE	50	MEE
FCT Auto ABS2 2013-A		FR	-	-	-	MEE	50	MEE
FCT Auto ABS 2013-1		FR	-	-	-	-	-	IG
FCT Auto ABS 2013-2		FR	-	-	-	MEE	50	MEE
FCT Auto ABS German Loans Master		FR	-	-	-	MEE	50	IG
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1		FR	-	-	-	MEE	50	MEE
FCT Auto ABS French Leases Master		FR	-	-	-	MEE	50	-
Auto ABS UK Loans PLC		GB	-	-	-	MEE	50	MEE
Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.		IT	-	-	-	MEE	50	IG

(1) Cession en : (g) mars 2016, (i) juillet 2016, (j) août 2016.

(2) Sortie du périmètre de consolidation en mars 2016.

(3) Fusion absorption de Peugeot Finance International N.V. par PSA Finance Nederland B.V. le 31 mars 2016 (avec rétroactivité comptable et fiscale au 1er janvier 2016).

(4) cf. Note 11.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(5) Entités consolidées par mise en équivalence depuis : (a) mai 2006, (b) février 2015, (c) mai 2015, (d) octobre 2015, (e) janvier 2016, (f) février 2016, (h) mai 2016, (i) juillet 2016, (j) août 2016, (k) octobre 2016.

(6) En juillet 2016, la dénomination sociale de Sofib est devenue "PSA Banque France".

## Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2015, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2016.

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2016

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et appliqués par le groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

#### - IAS 1 – Amendement lié au projet « Disclosure Initiative »

Clarifications apportées à la matérialité, la désagrégation, la présentation de sous-totaux et la structure des notes.

#### - Amendement à IAS 19 - Régimes à prestations définies

Précisions sur la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel dans les régimes à prestations définies.

### Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2010-2012.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2010, portant sur des passages des normes IFRS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les améliorations concernent les normes suivantes :

#### - IFRS 3 - Regroupements d'entreprises

- Ajustement éventuel du prix : comptabilisation ultérieure à la juste valeur par résultat des compléments de prix éventuels qui ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres.

#### - IFRS 8 - Secteurs opérationnels

- Regroupements de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs : nouvelles informations à communiquer.

#### - IAS 24 - Information relative aux parties liées :

- « Key management personnel services » : une « management entity » qui fournit des prestations de direction à une entité est partie liée de celle-ci. L'entité doit mentionner le montant des services qui lui ont été facturés.

### Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2012-2014.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2012, portant sur des passages des normes IFRS et IAS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les améliorations concernent les normes suivantes :

#### - IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

- Cession d'un actif ou d'un groupe d'actifs : changement des modalités de cession d'un actif ou d'un groupe d'actifs (cession à distribution ou inversement).

#### - IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

- Mandat de gestion : clarification des conditions de recouvrement des actifs financiers cédés (obligations d'informations relatives aux transferts d'actifs).
- Informations sur les compensations d'actifs et de passifs financiers : suppression de l'obligation de fournir ces informations et précision sur les situations dans lesquelles cette information est souhaitable.

#### - IAS 34 – Information financière intermédiaire

- Précision de l'expression « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » : possibilité de présenter des informations requises dans le rapport financier intermédiaire (hors des états financiers), sous certaines conditions.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe Banque PSA Finance.

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2016

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2016, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative attendue concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour Banque PSA Finance.

- IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers. Cette norme, publiée par l'IASB en juillet 2014, a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- classification et l'évaluation des instruments financiers,
- dépréciation des actifs financiers et
- couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. Le groupe n'envisage pas d'en faire usage.

Les travaux d'analyse des impacts de la phase 1 de la norme IFRS 9 pour Banque PSA Finance ont été initiés en juin 2016. Le projet relatif à l'analyse des impacts de la phase 2 de la norme IFRS 9 pour Banque PSA Finance a été lancé en octobre 2016. Les travaux relatifs à la phase 3 seront initiés en 2017. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec Santander sur le périmètre du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander.

**- IFRS 16 – Contrats de location.** Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme ne devrait pas générer d'impact significatif pour Banque PSA Finance en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17. Des impacts sont cependant attendus pour les états financiers de certains des clients de Banque PSA Finance, les preneurs devant fournir de nouvelles informations en annexe.

**Les autres textes sont sans impacts significatifs sur le groupe Banque PSA Finance.**

## Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 février 2017.

## A. Principes de consolidation

### A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

### A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

### A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

## A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

## A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

### Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

### Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

## B. Immobilisations

### B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

### B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

### B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 13).

### B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes



d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Chez Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actif (UGT). La mise en application d'IFRS 8 n'a pas modifié l'analyse par le Management des actifs immobilisés et la définition de l'UGT reste inchangée. Cependant, pour constater la perte de valeur éventuelle des écarts d'acquisition, ces derniers ont fait l'objet d'une allocation sectorielle, du fait qu'ils sont liés principalement aux activités de financement soumises à la segmentation IFRS 8.

## C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe Banque PSA Finance ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

### C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

#### C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie:

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,

- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

#### C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

##### Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

##### Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
  - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
  - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la

juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 23.

## C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les liquidités de Banque PSA Finance sont placées pour partie sous forme de titres de placement à taux variable. Dans un souci de simplicité, ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

## C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

## C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation dans les sociétés

non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

## C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

## C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

**Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :**

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
- **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux indépendants des marques Peugeot et Citroën, importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

### C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;

- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

### C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

### C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

### C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

#### **Dépréciation des encours de financement du segment Retail**

- **Pour les filiales de Banque PSA Finance, dépréciation de l'encours sain avec impayés :**

L'existence d'un impayé constitue un « loss event », qui se traduit par la dépréciation, dès le premier jour d'impayé, de la totalité de l'encours restant dû, en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées.

- **Pour les coentreprises avec Santander, dépréciation de l'encours sain sans et avec impayés :**

Des probabilités de défaut distinctes sont calculées sur les encours sains sans et avec impayés sur le principe pertes encourues mais non encore signifiées au sens d'IAS 39. AG90 : l'indicateur de dépréciation (Loss event) n'est pas connu par la banque (ex : perte d'emploi, événement familial inattendu, ...).

La période d'émergence (durée entre l'évènement et le défaut) ne peut être modélisée compte-tenu de l'absence de données sur la nature de ces évènements. Elle a été arbitrairement fixée à 12 mois.

On calcule donc une probabilité de défaut à 12 mois, distincte pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part, à partir des taux de défaut annuels moyens observés sur des périodes de 12 mois glissants.

Les calculs sont indépendants pour les encours sains sans impayé d'une part, et les encours sains avec impayés d'autre part.

- **Dépréciation des créances douteuses :**

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

- **Cas des créances saines restructurées :**

Dès que le client est officiellement déclaré en restructuration, il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ». A noter que pour les filiales (principalement Russie et Argentine), les créances restructurées ne sont pas identifiées.

- **Passages en pertes :**

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

#### **Dépréciation des encours de financement des segments « Corporate Réseau » et « Corporate et assimilés »**

- **Dépréciation de l'encours sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)**

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte



différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...).

Banque PSA Finance a par conséquent enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate au sens d'IAS 39. AG90 à fin 2016.

#### - **Dépréciation des encours douteux sur base individuelle**

Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.

Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

#### - **Passage en pertes**

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

### **C.7 Dettes financières**

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

#### **C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières**

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

#### **C.7.2 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

### **D. Provisions techniques des contrats d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

### **E. Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

### **F. Information sectorielle**

En application d'IFRS 8, le groupe Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
  - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
  - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
  - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
  - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
  - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding

maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;

- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

## G. Engagements de retraites

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part

non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Les engagements de retraite concernent les coentreprises.

## H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 24 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 21 – Instruments financiers à terme.

## Note 3 Incidences IFRS 5 dans la présentation des états financiers

### 3.1 Actifs et activités destinés à être repris en partenariat (ou cédés)

Les actifs ou activités destinés à être repris en partenariat (ou cédés) sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession.

Les actifs et passifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du groupe.

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrées directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Au 31 décembre 2016, il n'y a plus d'activités destinées à être reprises en partenariat, toutes les coentreprises avec Santander étant désormais opérationnelles.

La présentation et l'évaluation des activités de ce périmètre ont été effectuées de la façon suivante en 2015.

Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat (ou cédés) ont été reclassés sur les lignes « Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) » et « Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) ». Ces actifs ont été évalués sur la base du dernier prix de cession connu au moment de l'évaluation, ce qui a conduit à enregistrer :

- un produit global au 31 décembre 2016 de 1 million d'euros de dépréciation du "Disposal Group" net d'impôt (cf. colonne "Dépréciation disposal group" dans la Note 3.2), concernant principalement le Brésil.
- une charge globale au 31 décembre 2015 de 60 millions d'euros de dépréciation du "Disposal Group" nette d'impôt (cf. colonne "Dépréciation disposal group" dans la Note 3.2), correspondant à l'extension du périmètre de la coopération au Brésil et au Retail de l'Italie et de l'Espagne.

Certaines dettes qui assuraient le refinancement des actifs destinés à être repris en partenariat n'avaient pas vocation à être transférées. En conséquence, les postes « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle » et « Dettes représentées par un titre » se ventilaient en deux lignes : « Dont dettes des activités poursuivies » et « Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat ». Une partie de ces dettes a fait l'objet d'un remboursement anticipé et il a été mis fin par anticipation en 2015 à certaines lignes de crédit non tirées (cf. le paragraphe "Politique de refinancement" dans le rapport de gestion).

Ces remboursements anticipés ont conduit, en application d'IAS39, à enregistrer :

- une charge de 10 millions d'euros nette d'impôt sur 2015.

Ces activités déclassées ne sont plus prises en compte dans le « Résultat d'exploitation ». Les charges et produits sont classés dans les postes suivants :

- « Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat »,
- « Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat ».

### 3.2 Compte de résultat synthétique des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)

Pour 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant dépréciation disposal group	Dépréciation disposal group	31.12.2016
<b>Produit net bancaire</b>	115	-	115
Charges générales d'exploitation et assimilées	(40)	-	(40)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	75	-	75
Coût du Risque	(8)	-	(8)
<b>Résultat d'exploitation</b>	67	-	67
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(16)	2	(14)
<b>Résultat avant impôt</b>	51	2	53
Impôt sur les bénéfices	(21)	(1)	(22)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)</b>	30	1	31
- dont part du groupe	34	1	35
- dont intérêts minoritaires	(4)	-	(4)

A noter qu'au cours de l'exercice 2016, les coentreprises ont démarré en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, Allemagne, Autriche, au Brésil et en Pologne.

(en millions d'euros)	Avant dépréciation disposal group	Dépréciation disposal group	31.12.2015
<b>Produit net bancaire</b>	<b>543</b>	-	<b>543</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(180)	-	(180)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>363</b>	-	<b>363</b>
Coût du Risque	(34)	-	(34)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>329</b>	-	<b>329</b>
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(3)	(76)	(79)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>326</b>	<b>(76)</b>	<b>250</b>
Impôt sur les bénéfices	(89)	16	(73)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)</b>	<b>237</b>	<b>(60)</b>	<b>177</b>
- dont part du groupe	237	(60)	177

A noter qu'au cours de l'exercice 2015, les coentreprises ont démarré en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, et le Portugal a été cédé.

### 3.3 Effet de la mise œuvre des partenariats avec Santander sur 2016

(en millions d'euros)	Bilan au 31.12.2015	Mise en œuvre des partenariats (IT, NL, BE, DE, AT, BR, PL)					Bilan au 31.12.2016
		Transfert des actifs et passifs repris en partenariat	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Restructura- tion du refinancé- ment	Réduction des capitaux propres par distribution de dividendes	Autres variations	
<b>Actif</b>							
Prêts et créances sur la clientèle	460	-	-	-	-	(114)	346
Placements	383	-	-	-	-	6	389
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87	190	-	2 115	(440)	(1 729)	223
Actifs d'impôts différés	27	-	-	-	-	(11)	16
Actifs financiers disponible à la vente	11	455	(461)	-	-	-	5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	981	-	455	-	-	91	1 527
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat	7 048	(6 509)	-	-	-	(539)	-
Autres postes de l'Actif	370	-	-	-	-	(141)	229
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 367</b>	<b>(5 864)</b>	<b>(6)</b>	<b>2 115</b>	<b>(440)</b>	<b>(2 437)</b>	<b>2 735</b>
<b>Passif</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	848	-	-	(135)	-	(587)	126
- dont dettes des activités poursuivies	326	-	-	-	-	(200)	126
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	522	-	-	(135)	-	(387)	-
Dettes envers la clientèle	468	-	-	-	-	(464)	4
- dont dettes des activités poursuivies	163	-	-	-	-	(159)	4
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	305	-	-	-	-	(305)	-
Dettes représentées par un titre	1 786	-	-	-	-	(1 500)	286
- dont dettes des activités poursuivies	9	-	-	-	-	277	286
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	1 777	-	-	-	-	(1 777)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	83	-	-	-	-	5	88
Passifs d'impôts différés	12	-	-	-	-	-	12
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	3 623	(5 870)	-	2 250	-	(3)	-
Autres postes du Passif	220	-	-	-	-	(93)	127
Capitaux propres	2 327	6	(6)	-	(440)	205	2 092
<b>Total du passif</b>	<b>9 367</b>	<b>(5 864)</b>	<b>(6)</b>	<b>2 115</b>	<b>(440)</b>	<b>(2 437)</b>	<b>2 735</b>

La sortie des actifs (6 509 millions d'euros) et passifs (5 870 millions d'euros) des filiales reprises en partenariat en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, au Brésil et en Pologne a pour contrepartie la trésorerie reçue de Santander pour l'acquisition des titres (190 millions d'euros) et la valeur des joint-ventures conservées par le Groupe (461 millions d'euros).

Le remboursement par les joint-ventures de leurs financements qui étaient assurés par le Groupe s'est élevé à 2 250 millions d'euros.

Les dettes externes de refinancement du Groupe ont été remboursées sur l'année pour 135 millions d'euros (Dettes envers les établissements de crédit)..

Les capitaux propres ont été réduits par distribution de dividendes (440 millions d'euros).

**Note 4 Caisse, banques centrales, CCP**

	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>			
Caisse et CCP	-	1	-
Banques centrales (1)	58	27	154
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-	1
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>28</b>	<b>154</b>

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 24.3).

**Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>			
Titres de placement	389	102	382
- OPCVM	329	88	89
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	249	88	1
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	80	-	88
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	14	-
- dont certificats de dépôt et bons du Trésor détenus par les fonds de titrisation	-	14	-
- Obligations émises par les fonds de titrisation en joint-venture avec Santander	60	-	42
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	23	-	-
- Obligations assimilables du Trésor (OAT) qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-	251
Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-	-
<b>Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat</b>	<b>389</b>	<b>102</b>	<b>382</b>
- dont créances rattachées	1	-	1
<b>Instruments de couverture de change</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Entreprises liées	-	-	-
<b>Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>389</b>	<b>102</b>	<b>383</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie, font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 24.3).

## Note 6 Instruments dérivés de couverture - actifs

### 6.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)</b>	<b>60</b>	<b>107</b>
- dont entreprises liées	1	1
<b>Produits à recevoir sur swaps de couverture</b>	<b>4</b>	<b>42</b>
- dont entreprises liées	-	-
<b>Juste valeur positive des swaps de couverture</b>	<b>21</b>	<b>32</b>
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	21	30
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(3)	(4)
- des obligations	-	1
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	1
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	-
<b>Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus</b>	<b>(80)</b>	<b>(168)</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>13</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 9.3, 14 et 21.A).

### 6.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

#### Pour 2016

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises</b>	<b>238</b>	<b>(178)</b>	<b>60</b>	-	<b>60</b>
- cross currency swap avec appel de marge	237	(178)	59	-	59
- autres instruments	1	-	1	-	1
<b>Produits à recevoir</b>	<b>4</b>	-	<b>4</b>	-	<b>4</b>
- swaps avec appel de marge	4	-	4	-	4
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>296</b>	<b>(275)</b>	<b>21</b>	-	<b>21</b>
- swaps avec appel de marge	296	(275)	21	-	21
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(80)</b>	<b>(80)</b>
<b>Total à l'actif</b>	<b>538</b>	<b>(453)</b>	<b>85</b>	<b>(80)</b>	<b>5</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	80	(80)	-
<b>Total au passif</b>	-	-	<b>80</b>	<b>(80)</b>	-

#### Pour 2015

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises</b>	<b>462</b>	<b>(355)</b>	<b>107</b>	-	<b>107</b>
- cross currency swap avec appel de marge	459	(355)	104	-	104
- autres instruments	3	-	3	-	3
<b>Produits à recevoir</b>	<b>44</b>	<b>(2)</b>	<b>42</b>	-	<b>42</b>
- swaps avec appel de marge	44	(2)	42	-	42
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>523</b>	<b>(491)</b>	<b>32</b>	-	<b>32</b>
- swaps avec appel de marge	522	(491)	31	-	31
- swaps sans appel de marge	1	-	1	-	1
<b>Compensation</b>	-	-	-	<b>(168)</b>	<b>(168)</b>
<b>Total à l'actif</b>	<b>1 029</b>	<b>(848)</b>	<b>181</b>	<b>(168)</b>	<b>13</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	169	(168)	1
<b>Total au passif</b>	-	-	<b>169</b>	<b>(168)</b>	<b>1</b>

## Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non consolidées, du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de la période. Les titres de placement ont été classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 5).

La juste valeur de ces titres est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas rares où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
PSA Finance P.L.C. (1)	3	3
PSA Financial d.o.o. (2)	3	-
Peugeot Citroen Leasing Russie	1	-
PCA Compañía de Seguros S.A	1	-
Banca Italia S.P.A (3)	-	5
PSA Lion Deutschland GmbH (3)	-	3
<b>Valeur brute</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
Dépréciation (2)	(3)	-
<b>Valeur nette</b>	<b>5</b>	<b>11</b>

(1) La filiale PSA Finance P.L.C. au Royaume-Uni, détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(2) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(3) Les coentreprises avec Santander Consumer Finance en Italie et en Allemagne sont consolidées par mise en équivalence respectivement depuis le 31 janvier et le 31 juillet 2016.

## Note 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

### Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<b>Créances à vue</b>	<b>223</b>	<b>280</b>	<b>67</b>
- Comptes ordinaires débiteurs	223	280	67
- dont affecté à la réserve de liquidité (1)	167	-	-
- dont détenus par les fonds de titrisation	-	181	-
- dont détenus par les sociétés d'assurance	49	-	46
- dont entreprises liées	40	-	46
<b>Créances à terme</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>20</b>
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	12	12
- Créances à terme détenues par les fonds de titrisation	-	-	-
- Autres créances à terme	-	3	8
<b>Créances rattachées</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>296</b>	<b>87</b>

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 24.3).



**Note 9 Prêts et créances sur la clientèle****9.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<b>Vente à crédit</b>	<b>272</b>	<b>2 684</b>	<b>261</b>
- dont encours titrisés	-	1 171	-
<b>Location avec option d'achat (1)</b>	<b>5</b>	<b>536</b>	<b>21</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	7	581	24
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(2)	(45)	(3)
<b>Location longue durée (1)</b>	<b>33</b>	<b>1 294</b>	<b>48</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	37	1 417	53
- Entreprises liées	-	-	-
- Hors groupe	37	1 417	53
- dont encours titrisés	-	196	-
Intérêts non courus sur location longue durée	(3)	(91)	(4)
- dont encours titrisés	-	(9)	-
Dépôts de garantie activité location	(1)	(32)	(1)
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>47</b>	<b>1 890</b>	<b>125</b>
Capital restant dû	47	1 890	125
- Entreprises liées	-	15	-
- Hors groupe	47	1 875	125
<b>Autres créances</b>	<b>8</b>	<b>32</b>	<b>9</b>
- Entreprises liées	-	-	6
- Hors groupe	8	32	3
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>3</b>
- Entreprises liées	-	-	3
- Cash pooling (2) :			
- avant compensation	8	-	10
- compensation des activités poursuivies	(8)	-	(7)
- Autres	-	-	-
- Hors groupe	-	67	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>(19)</b>	<b>(106)</b>	<b>(7)</b>
- Etalement des coûts d'acquisition	2	67	4
- Etalement des frais de dossiers	(9)	(26)	(4)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(12)	(147)	(7)
<b>Total des créances au coût amorti</b>	<b>346</b>	<b>6 397</b>	<b>460</b>
- dont encours titrisés	-	1 358	-
- dont créances données en garantie	-	-	-

(1) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 16).

## 9.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2016

	Client final			Total au 31.12.2016
	Segment IFRS 8			
	Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 28.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 28.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 28.1)	
<b>Type de financement</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Activités poursuivies
Vente à crédit	-	270	2	272
Location avec option d'achat	-	3	2	5
Location longue durée	5	19	9	33
Financement de stocks aux Réseaux	47	-	-	47
Autres créances	8	-	-	8
Comptes ordinaires	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	(19)	-	(19)
<b>Total des encours par segment IFRS 8</b>	<b>60</b>	<b>273</b>	<b>13</b>	<b>346</b>

Pour 2015

	Client final							
	Segment IFRS 8				Total au 31.12.2015			
	Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 28.1)		Retail (B - cf renvoi A Note 28.1)		Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 28.1)			
<b>Type de financement</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
Vente à crédit	8	-	2 636	258	40	3	2 684	261
Location avec option d'achat	2	-	504	19	30	2	536	21
Location longue durée	5	1	1 160	32	129	15	1 294	48
Financement de stocks aux Réseaux	1 890	125	-	-	-	-	1 890	125
Autres créances	20	3	12	-	-	6	32	9
Comptes ordinaires	67	-	-	-	-	3	67	3
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	(103)	(6)	(3)	(1)	(106)	(7)
<b>Total des encours par segment IFRS 8</b>	<b>1 992</b>	<b>129</b>	<b>4 209</b>	<b>303</b>	<b>196</b>	<b>28</b>	<b>6 397</b>	<b>460</b>

## 9.3 Ventilation par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<b>Créances nettes</b>			
ARS	166	-	149
BRL	-	432	-
CHF	-	-	-
CZK	-	-	105
EUR	26	5 724	107
GBP	8	-	8
HRK	-	31	-
HUF	-	-	1
MXN	18	-	18
PLN	47	210	2
RUB	81	-	70
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>6 397</b>	<b>460</b>

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Notes 6 et 14).

## 9.4 Echéanciers

## Pour 2016

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2016
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
<b>Vente à crédit</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>54</b>	<b>129</b>	<b>1</b>	<b>272</b>
Créances brutes	10	48	35	54	129	1	277
Dépréciations	(5)	-	-	-	-	-	(5)
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Créances brutes	-	1	-	1	3	-	5
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Location longue durée</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>33</b>
Créances brutes	2	7	6	9	11	-	35
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>-</b>	<b>37</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47</b>
Créances brutes	11	37	8	2	-	-	58
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(11)	-	-	-	-	-	(11)
<b>Autres créances</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
Créances brutes	1	2	4	2	-	-	9
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>
<b>Total créances nettes</b>	<b>(14)</b>	<b>95</b>	<b>53</b>	<b>68</b>	<b>143</b>	<b>1</b>	<b>346</b>
Créances brutes	24	95	53	68	143	1	384
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(18)	-	-	-	-	-	(18)
Éléments intégrés au coût amorti	(19)	-	-	-	-	-	(19)

## Pour 2015

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					Total au 31.12.2015
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
<b>Vente à crédit</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>50</b>	<b>137</b>	<b>-</b>	<b>261</b>
Créances brutes	11	42	29	50	137	-	269
Dépréciations	(8)	-	-	-	-	-	(8)
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>21</b>
Créances brutes	2	3	2	4	11	-	22
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
<b>Location longue durée</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>48</b>
Créances brutes	5	8	9	14	15	-	51
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(2)	-	-	-	-	-	(2)
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>1</b>	<b>83</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>125</b>
Créances brutes	8	83	25	16	-	-	132
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(7)	-	-	-	-	-	(7)
<b>Autres créances</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>
Créances brutes	1	3	5	-	-	-	9
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
Créances brutes	3	-	-	-	-	-	3
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>
<b>Total créances nettes</b>	<b>4</b>	<b>139</b>	<b>70</b>	<b>84</b>	<b>163</b>	<b>-</b>	<b>460</b>
Créances brutes	30	139	70	84	163	-	486
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(18)	-	-	-	-	-	(18)
Éléments intégrés au coût amorti	(7)	-	-	-	-	-	(7)

**Note 10 Comptes de régularisation et actifs divers**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<b>Débiteurs divers</b>	<b>41</b>	<b>118</b>	<b>62</b>
- Entreprises liées	31	15	38
- dont activités d'assurance	17	-	10
- Hors groupe	10	103	24
<b>Etat et autres organismes sociaux</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>35</b>
- Entreprises liées	9	-	10
- Hors groupe	18	3	25
- dont activités d'assurance	13	-	17
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>10</b>
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>5</b>	<b>28</b>	<b>1</b>
- Entreprises liées	-	4	-
- Hors groupe	5	24	1
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>184</b>	<b>117</b>

## Note 11 Participations dans les entreprises mises en équivalence

### 11.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>A l'ouverture</b>	<b>981</b>	<b>104</b>
Variations de périmètre	448	722
Augmentation de capital et apports en réserves	20	23
Quote-part du résultat net	195	123
Distribution de dividendes	(91)	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	4	-
Ecart d'acquisition (1)	-	(2)
Ecart de conversion	(30)	11
<b>A la clôture</b>	<b>1 527</b>	<b>981</b>
- dont écart d'acquisition (1)	3	3

### Tableau de variation par zones géographiques

#### Pour 2016

(en millions d'euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Augmentation de capital et apports en réserves	Quote-part du résultat net	Distribution de dividendes	Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	Ecart de conversion	31.12.2016
<b>Partenariats avec :</b>								
<b>Santander</b>								
- Europe	916	410	20	179	(91)	4	(30)	1 408
- Brésil	-	38	-	2	-	-	2	42
<b>Dongfeng Peugeot Citroën</b>								
- Chine	65	-	-	14	-	-	(2)	77
- dont écart d'acquisition (1)	3	-	-	-	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>981</b>	<b>448</b>	<b>20</b>	<b>195</b>	<b>(91)</b>	<b>4</b>	<b>(30)</b>	<b>1 527</b>

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

#### Pour 2015

(en millions d'euros)	31.12.2014	Variations de périmètre	Augmentation de capital et apports en réserves	Quote-part du résultat net	Ecart d'acquisition (1)	Ecart de conversion	31.12.2015
<b>Partenariats avec :</b>							
<b>Santander CF</b>							
- Europe	-	777	23	112	-	4	916
<b>Dongfeng Peugeot Citroën</b>							
- Chine	104	(55)	-	11	(2)	7	65
- dont écart d'acquisition (1)	5	-	-	-	(2)	-	3
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>722</b>	<b>23</b>	<b>123</b>	<b>(2)</b>	<b>11</b>	<b>981</b>

(1) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan.

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan et la cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (2,6 millions au 31 décembre 2016 contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2015).

L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

### 11.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre de l'accord de partenariat avec Santander CF ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

11.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe

11.2.2 Partenariat avec Santander au Brésil

11.2.3 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

### 11.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe

Le partenariat en Europe concerne les pays suivants :

FR	France	depuis février 2015
UK	Royaume-Uni	depuis février 2015
MT	Malte	depuis mai 2015
CH	Suisse	depuis octobre 2015
ES	Espagne	depuis octobre 2015
IT	Italie	depuis janvier 2016
NL	Pays-Bas	depuis février 2016
BE	Belgique	depuis mai 2016
AT	Autriche	depuis juillet 2016
DE	Allemagne	depuis juillet 2016
PL	Pologne	depuis octobre 2016

Le détail des entités concernées est donné en Note 1-C.

**Pourcentage de mise en équivalence : 50%**

### Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

#### Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	21 954	14 481
Autres postes de l'Actif	2 419	1 577
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 373</b>	<b>16 058</b>
Dettes de refinancement	17 174	12 107
Autres postes du Passif	4 383	2 118
Capitaux propres	2 816	1 833
<b>Total du passif</b>	<b>24 373</b>	<b>16 058</b>

#### Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>882</b>	<b>549</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(323)	(192)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>559</b>	<b>357</b>
Coût du risque (1)	(28)	(35)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>531</b>	<b>322</b>
Impôt sur les bénéfices	(174)	(98)
<b>Résultat net</b>	<b>357</b>	<b>224</b>

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 30.2.

### Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1 833</b>	<b>50%</b>	<b>916</b>	<b>(782)</b>	-	<b>134</b>	<b>4</b>
Variations de périmètre	819		410	(440)		(30)	
Augmentation de capital et apports en réserves	40		20	(15)		5	
Résultat net de la période	357		179			179	
Distribution de dividendes	(182)		(91)			(91)	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	8		4			4	
Ecart de conversion	(59)		(30)			(30)	(30)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2 816</b>	<b>50%</b>	<b>1 408</b>	<b>(1 237)</b>	-	<b>171</b>	<b>(26)</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

### Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 408	916
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 408</b>	<b>916</b>
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 237	782
- Réserves consolidées - part du groupe	171	134
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	179	112
<b>Total du passif</b>	<b>1 408</b>	<b>916</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

**11.2.2 Partenariat avec Santander au Brésil**

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.  
Le détail des entités concernées est donné en Note 1-C.

**Pourcentage de mise en équivalence : 50%**

**Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités****Eléments de Bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>
Prêts et créances sur la clientèle	496
Autres postes de l'Actif	62
<b>Total de l'actif</b>	<b>558</b>
Dettes de refinancement	461
Autres postes du Passif	13
Capitaux propres	84
<b>Total du passif</b>	<b>558</b>

**Eléments de Résultat (1)**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>13</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(7)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>6</b>
Coût du risque (2)	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6</b>
Impôt sur les bénéfices	(2)
<b>Résultat net</b>	<b>4</b>

(1) Résultat réalisé depuis le début du partenariat avec Santander.

(2) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 30.2.

**Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>84</b>	<b>50%</b>	<b>42</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>2</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Servives Ltd.

**Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>
Participations dans les entreprises mises en équivalence	42
<b>Total de l'actif</b>	<b>42</b>
Capitaux propres	
- Valeur historique des titres détenus (1)	27
- Réserves consolidées - part du groupe	15
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	2
<b>Total du passif</b>	<b>42</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Servives Ltd.



### 11.2.3 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

Le partenariat en Chine concerne la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd.

Pourcentage de mise en équivalence : 25%

#### Informations financières à 100%

##### Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	2 220	2 039
Autres postes de l'Actif	101	101
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 321</b>	<b>2 140</b>
Dettes de refinancement	1 357	1 255
Autres postes du Passif	665	637
Capitaux propres	299	248
<b>Total du passif</b>	<b>2 321</b>	<b>2 140</b>

##### Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>116</b>	<b>95</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(28)	(23)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>88</b>	<b>72</b>
Coût du risque	(9)	(22)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>79</b>	<b>50</b>
Impôt sur les bénéfices	(20)	(13)
<b>Résultat net</b>	<b>59</b>	<b>37</b>

#### Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>199</b>	<b>50%</b>	<b>99</b>	<b>(65)</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>11</b>
Résultat net de la période	37		11			11	
Cession 25%	-		(55)	32	(2)	(25)	(9)
Ecart de conversion	12		7			7	7
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>248</b>	<b>25%</b>	<b>62</b>	<b>(33)</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>9</b>
Résultat net de la période	59		14			14	
Ecart de conversion	(8)		(2)			(2)	(2)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>299</b>	<b>25%</b>	<b>74</b>	<b>(33)</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>7</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

#### Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	74	65
<b>Total de l'actif</b>	<b>74</b>	<b>65</b>
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	33	33
- Réserves consolidées - part du groupe	41	32
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	14	11
<b>Total du passif</b>	<b>74</b>	<b>65</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

## Note 12 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Activités poursuivies			Activités poursuivies		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>225</b>	<b>(164)</b>	<b>61</b>	<b>208</b>	<b>(145)</b>	<b>63</b>
- Logiciels	221	(160)	61	204	(141)	63
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>(164)</b>	<b>61</b>	<b>208</b>	<b>(145)</b>	<b>63</b>

### Tableau de variation des valeurs brutes pour les activités poursuivies

(en millions d'euros)	31.12.2015						31.12.2016
	Bilan au 31.12.2015 publié	Déclassement IFRS5 du périmètre complémentaire	Valeur brute Immobilisations poursuivies	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations poursuivies
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>208</b>	-	<b>208</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	-	<b>225</b>
- Logiciels	204	-	204	18	(1)	-	221
- Autres	4	-	4	-	-	-	4
<b>Total</b>	<b>208</b>	-	<b>208</b>	<b>18</b>	<b>(1)</b>	-	<b>225</b>

### Tableau de variation des amortissements pour les activités poursuivies

(en millions d'euros)	31.12.2015						31.12.2016
	Bilan au 31.12.2015 publié	Déclassement IFRS5 du périmètre complémentaire	Amortissements Immobilisations poursuivies	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations poursuivies
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(145)</b>	-	<b>(145)</b>	<b>(20)</b>	<b>1</b>	-	<b>(164)</b>
- Logiciels	(141)	-	(141)	(20)	1	-	(160)
- Autres	(4)	-	(4)	-	-	-	(4)
<b>Total</b>	<b>(145)</b>	-	<b>(145)</b>	<b>(20)</b>	<b>1</b>	-	<b>(164)</b>

## Note 13 Ecarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2016, les écarts d'acquisition significatifs du groupe Banque PSA Finance (seule la Chine est concernée : cf. Note 11) ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

### Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition s'élève à 1,0 million d'euros, sans dépréciation depuis.

## Note 14 Instruments dérivés de couverture - passifs

### 14.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)</b>	-	-
- dont entreprises liées	-	-
<b>Charges à payer sur swaps de couverture</b>	1	5
- dont entreprises liées	-	-
<b>Juste valeur négative des swaps de couverture</b>	-	9
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	-	-
- des obligations	-	1
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	8
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	-
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés</b>	-	(5)
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>9</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 6, 9.3 et 21.A).

### 14.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

#### Pour 2016

La compensation des swaps de couverture avec appel de marge est non significative au 31 décembre 2016.

#### Pour 2015

(en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Charge à payer</b>	-	5	5	-	5
- swaps avec appel de marge	-	5	5	-	5
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur négative</b>	-	9	9	-	9
- swaps avec appel de marge	-	9	9	-	9
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Compensation</b>	-	-	-	(5)	(5)
<b>Total au passif</b>	-	14	14	(5)	9
Appels de marge payés sur swaps de couverture	-	-	8	(5)	3
<b>Total à l'actif</b>	-	-	8	(5)	3

## Note 15 Dettes envers les établissements de crédit

### Note 15.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015		
	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies
		Transférées	Non transférées	
<b>Dettes à vue hors groupe</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	-	<b>9</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	8	33	-	6
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	2	-	-	3
- Autres sommes dues	-	-	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	-	-	-	-
<b>Dettes à terme hors groupe</b>	<b>107</b>	<b>340</b>	<b>521</b>	<b>310</b>
- Bancaires classiques	107	340	521	244
- Tirages sur les lignes de crédit bilatérales revolving (cf. Note 24.2)	-	-	-	66
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit</b>	-	-	-	<b>(6)</b>
- Frais d'émission à étaler	-	-	-	(6)
<b>Dettes rattachées</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>126</b>	<b>380</b>	<b>522</b>	<b>326</b>

### Note 15.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015				
	Dettes à terme		Dettes à vue		Dettes à terme		
	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies
					Transférées	Non transf.	
ARS	-	84	-	-	-	-	68
BRL	-	-	-	-	270	-	-
CHF	-	-	-	-	-	-	-
CZK	-	-	-	4	-	-	37
EUR	1	-	13	2	61	521	179
GBP	2	-	-	3	-	-	-
HRK	-	-	3	-	9	-	-
HUF	-	-	-	-	-	-	-
MXN	-	13	-	-	-	-	14
PLN	7	-	17	-	-	-	-
RUB	-	10	-	-	-	-	12
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>107</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>340</b>	<b>521</b>	<b>310</b>

### Note 15.3 Échéancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015		
	Dettes à terme	Dettes à terme		Dettes des activités poursuivies
		Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat	
		Transférées	Non transférées	
0 à 3 mois	63	27	486	110
3 mois à 6 mois	25	2	-	21
6 mois à 1 an	19	74	35	29
1 an à 5 ans	-	237	-	150
+ 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>340</b>	<b>521</b>	<b>310</b>

## Note 16 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015		
	Passifs des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Passifs des activités poursuivies
		Transférées	Non transférées	
<b>Dettes à vue</b>	<b>1</b>	<b>1 603</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
- Comptes ordinaires				
- Comptes courants des sociétés du réseau				
- Entreprises liées	-	15	-	-
- Hors groupe	-	67	-	-
- Cash pooling (1) :				
- avant compensation	8	3	-	7
- compensation des activités poursuivies	(8)	-	-	(7)
- Comptes d'épargne sur livret (2)	-	1 508	-	-
- Autres sommes dues à la clientèle				
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Hors groupe	1	10	-	1
<b>Dettes rattachées</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- dont comptes d'épargne sur livret (2)	-	4	-	-
<b>Dettes à terme</b>	<b>3</b>	<b>122</b>	<b>305</b>	<b>162</b>
- Comptes à terme (2)	-	112	-	-
- Dette à terme Corporate (2)				
- Entreprises liées	2	-	305	153
- Autres dettes à terme				
- Entreprises liées	-	-	-	5
- Hors groupe	1	10	-	4
<b>Dettes rattachées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- dont comptes à terme (2)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1 729</b>	<b>305</b>	<b>163</b>

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 9.1).

(2) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret", les "Comptes à terme" et la "Dette à terme Corporate" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf. Note 30.1). Les intérêts et charges correspondants sont présentés au compte de résultat dans le "Coût net de refinancement".

### Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015				
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue		Dettes à terme		
			Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Passifs des activités poursuivies
	Passifs des activités poursuivies	Passifs des activités poursuivies	Transférées	Non transf.	Transférées	Non transf.	Passifs des activités poursuivies
ARS	-	3	-	-	-	-	10
CHF	-	-	-	-	-	-	-
CZK	-	-	-	-	-	-	1
EUR	-	-	1 598	1	122	305	151
GBP	-	-	-	-	-	-	-
PLN	1	-	5	-	-	-	-
RUB	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1 603</b>	<b>1</b>	<b>122</b>	<b>305</b>	<b>162</b>

## Note 17 Dettes représentées par un titre

### 17.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015		
	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies
		Transférées	Non transférées	
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>281</b>	-	<b>1 736</b>	<b>7</b>
- EMTN, BMTN et assimilés	281	-	1 736	7
- dont en cours de livraison	-	-	-	-
- CDN et BT	-	-	-	-
- dont en cours de livraison	-	-	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	<b>5</b>	-	<b>44</b>	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre</b>	-	-	<b>(3)</b>	<b>2</b>
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	-	-	(3)	2
<b>Emprunts obligataires</b>	-	<b>1 048</b>	-	-
- Emis par les fonds de titrisation	-	1 048	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	-	-	-	-
- dont titrisation	-	-	-	-
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	-	<b>84</b>	-	-
- dont titrisation : parts senior	-	38	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	-	<b>20</b>	-	-
- dont titrisation	-	13	-	-
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>286</b>	<b>1 152</b>	<b>1 777</b>	<b>9</b>

### 17.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2016			31.12.2015				
	Obligations	TCN	Autres	Obligations		TCN	Autres	
	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Dettes transférées	Activités poursuivies	Dettes non transférées	Activités poursuivies	Dettes transférées
ARS	-	24	-	-	-	-	7	-
BRL	-	-	-	-	-	-	-	84
EUR	-	20	-	1 048	-	1 277	-	-
GBP	-	-	-	-	-	-	-	-
CHF	-	-	-	-	-	-	-	-
USD (1)	-	237	-	-	-	459	-	-
<b>Total</b>	-	<b>281</b>	-	<b>1 048</b>	-	<b>1 736</b>	<b>7</b>	<b>84</b>

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 62 millions d'euros au 31 décembre 2016 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Notes 6 et 14).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 21.

### 17.3 Échéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2016			31.12.2015			
	Obligations	TCN	Autres	Obligations	TCN	Autres	
	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Activités poursuivies	Dettes non transférées	Activités poursuivies	Activités poursuivies
0 à 3 mois	-	-	-	-	999	4	-
3 mois à 6 mois	-	23	-	-	487	-	-
6 mois à 1 an	-	16	-	-	-	3	-
1 an à 5 ans	-	242	-	-	20	-	-
+ 5 ans	-	-	-	-	230	-	-
<b>Total</b>	-	<b>281</b>	-	-	<b>1 736</b>	<b>7</b>	-

**Note 18 Comptes de régularisation et passifs divers**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	
	Activités poursuivies	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>25</b>	<b>89</b>	<b>35</b>
- Entreprises liées (1)	21	74	24
- Hors groupe	4	15	11
<b>Etat et autres organismes sociaux</b>	<b>6</b>	<b>114</b>	<b>8</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>23</b>
- Entreprises liées	12	1	6
- dont activités d'assurance	2	-	2
- Hors groupe	13	35	17
- dont activités d'assurance	1	-	3
<b>Autres créiteurs divers</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>26</b>
- Entreprises liées	8	-	16
- dont activités d'assurance	8	-	14
- Hors groupe	2	12	10
- dont activités d'assurance	1	-	1
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>11</b>
- Entreprises liées	-	-	-
- Hors groupe	7	26	11
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (2)	-	-	1
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>6</b>
- Hors groupe	-	35	6
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>312</b>	<b>109</b>

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques du Groupe PSA.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 80 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 168 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 6.2).

**Note 19 Activités d'assurance****19.1 Provisions techniques des contrats d'assurance**

(en millions d'euros)	31.12.2015						31.12.2016
	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	Activités poursuivies
<b>Provisions techniques des contrats d'assurance</b>							
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)		12	101	(104)			<b>9</b>
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :							
- Provision pour sinistres survenus déclarés	1	21			(21)	21	<b>21</b>
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)		50			-	8	<b>58</b>
<b>Provisions techniques</b>	<b>1</b>	<b>83</b>	<b>101</b>	<b>(104)</b>	<b>(21)</b>	<b>29</b>	<b>88</b>

**19.2 Résultat des activités d'assurance pour les activités poursuivies**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>+ Primes acquises</b>	<b>104</b>	<b>135</b>
Primes émises	101	134
Variation des provisions PPNA	3	1
<b>- Charges de prestations</b>	<b>(76)</b>	<b>(107)</b>
Coût des sinistres	(14)	(18)
Variation des provisions hors PPNA	(8)	(17)
Autres produits (charges)	(54)	(72)
- dont entreprises liées	(52)	(54)
<b>Marge sur prestations de services des activités d'assurance</b>	<b>28</b>	<b>28</b>



## Note 20 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2015								31.12.2016
	Publié à fin 2015	Déclassement péri-mètre complémentaire	Provisions des activités poursuivies	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et écart de conversion	Provisions des activités poursuivies
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux									
- Corporate réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux (1)	38	-	38	2	-	(21)	-	-	19
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	32	-	32	7	(23)	-	-	-	16
Autres provisions	-	-	-	3	-	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>70</b>	<b>12</b>	<b>(23)</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38</b>

(1) La provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible, constituée pour 38 millions d'euros au 31 décembre 2015 chez Banque PSA Finance, a été ajustée à 17 millions d'euros à fin décembre 2016.

## Note 21 Instruments financiers à terme

### Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

#### Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

En dehors du cross currency swap de 250 millions de dollars US couvrant l'EMTN émis de 250 millions de dollars US, le nominal des swaps de couverture de taux s'élève à un montant non significatif de 30,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

#### Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps (à plus de 99%) font l'objet de contrats avec appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 28.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

### Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

#### A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre 2016 est non significative (1 million d'euros au 31 décembre 2016 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2015). Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

#### B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	CZK	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
<b>Position de change au 31.12.2016</b>	1	38	-	129	3	20	5	22	44	-	54	<b>316</b>
<i>Rappel décembre 2015</i>	-	39	25	152	3	19	6	44	34	1	165	<b>488</b>

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient en 2016 du financement en dollars des titres de participation des filiales argentine et russe.

## Note 22 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les trois postes concernés, sont donnés dans la note 9.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle, dans la note 15.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit et dans la note 17.3 pour les Dettes représentées par un titre.

### Covenants

Les contrats de ligne de crédit revolving bilatérales (pour un encours de 360 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et donc le respect d'un ratio de fonds propre "Common Equity Tier One" de 11 % minimum.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2016.

## Note 23 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales, CCP	58	154	58	154	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	389	383	389	383	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	5	13	5	13	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	5	11	5	11	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	223	87	223	87	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	346	462	346	460	-	2
<b>Passif</b>						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	1	-	1	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	9	1	9	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	126	858	126	848	-	(10)
- Dont dettes des activités poursuivies	126	331	126	326	-	(5)
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	527	-	522	-	(5)
Dettes envers la clientèle (3)	4	468	4	468	-	-
- Dont dettes des activités poursuivies	4	163	4	163	-	-
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	305	-	305	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	301	1 813	301	1 811	-	(2)
- Dont dettes des activités poursuivies	301	9	301	9	-	-
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	1 804	-	1 802	-	(2)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non encore consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

En 2016, le montant des prêts et créances sur la clientèle d'une part, et celui des dettes d'autre part, sont peu significatifs. En conséquence, la valeur au bilan est conservée.

## Note 24 Autres engagements

### 24.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015		
	Engagements des activités poursuivies	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies
		Transférés	Non transférés	
<b>Engagements de financement</b>				
Engagements reçus d'établissements de crédit (cf. Note 24.2)	365	118	1 382	461
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	10	203	-	5
<b>Engagements de garantie</b>				
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	17	168	-	8
- garanties reçues sur encours clientèle	17	168	-	7
- garanties reçues sur titres détenus	-	-	-	1
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	4	-	4	-
Garanties données en faveur de la clientèle	42	1	-	26
- Banque PSA Finance	42	-	-	26
- succursale italienne	-	1	-	-
<b>Autres engagements reçus</b>				
Titres reçus en garantie	-	26	-	-

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

### 24.2 Lignes de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015		
	Engagements des activités poursuivies	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies
		Transférés	Non transférés	
<b>Lignes de crédit confirmées non tirées, par ordre de priorité de tirage (cf. Note 15)</b>				
Lignes de crédit bilatérales revolving (1)(2)	360	-	682	406
Autres lignes de crédit bancaire	5	118	-	55
Lignes de back up syndiquées (1)	-	-	700	-
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>118</b>	<b>1 382</b>	<b>461</b>

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

(2) Non tirées au 31 décembre 2016.

### 24.3 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 24.2).

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015		Engagements des activités poursuivies
	Engagements des activités poursuivies	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		
		Transférés	Non transférés	
Réserve de liquidité	474	127	-	418
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 4)	58	27	-	154
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	249	88	-	1
- Obligations assimilables du Trésor (OAT) qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	-	-	-	251
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 8)	167	-	-	-
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 8)	-	12	-	12
Lignes de crédit confirmées non tirées	365	118	1 382	461
<b>Total</b>	<b>839</b>	<b>245</b>	<b>1 382</b>	<b>879</b>

### 24.4 Gestion du risque de liquidité

(cf. paragraphe "Politique de refinancement" du rapport de gestion)

Suite à la mise en place du partenariat avec Santander, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance. Le dernier démarrage a eu lieu le 1er octobre 2016, Banque PSA Finance assure ainsi depuis uniquement le financement des activités poursuivies (pays hors périmètre de l'accord-cadre avec Santander CF et hors Brésil).

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité et une optimisation de ses coûts de financement.

Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, permettant une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

## Note 25 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
<b>Ventes à crédit</b>	<b>60</b>	<b>83</b>
- dont entreprises liées	10	9
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
- dont entreprises liées	-	-
<b>Location longue durée</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
- dont entreprises liées	-	-
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
- dont entreprises liées	5	7
<b>Autres financements</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
- dont entreprises liées	1	2
<b>Rémunérations des apporteurs</b>	<b>(4)</b>	<b>(8)</b>
- Vente à crédit	(3)	(5)
- Location avec option d'achat	(1)	(3)
- Location longue durée	-	-
- dont entreprises liées	-	(1)
<b>Autres coûts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Intérêts sur comptes ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts sur engagements de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>106</b>

**Note 26 Intérêts des instruments financiers de couverture**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(2)	(13)
- dont entreprises liées	2	8
Amortissement des primes sur swaptions ouvertes (Valeur Temps)	-	-
Etalement de la Valeur Intrinsèque des swaptions échues	-	-
<b>Total</b>	<b>(2)</b>	<b>(13)</b>

**Note 27 Charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Frais de personnel</b>	<b>(9)</b>	<b>(10)</b>
- Rémunérations	(7)	(8)
- Charges sociales	(2)	(2)
- Intéressement et participation	-	-
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(5)</b>	<b>(81)</b>
- Charges externes	(108)	(186)
- dont entreprises liées	(98)	(104)
- Refacturation (1)	103	105
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	10	50
- dont entreprises liées	91	53
<b>Total</b>	<b>(14)</b>	<b>(91)</b>

(1) La refacturation se poursuit après la mise en place des partenariats avec Santander. A fin 2016, toutes les coentreprises avec Santander sont désormais opérationnelles.

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport financier annuel.

**Répartition géographique des charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Code ISO pays :		
AR	(5)	(5)
CZ	(1)	(3)
FR (1)	8	(61)
GB	-	(3)
HR	-	(1)
HU	(1)	(1)
IT	(1)	(1)
MT	(3)	(4)
MX	(1)	(1)
NL	-	(1)
PL	(2)	-
RU	(6)	(6)
SK	(1)	(1)
SI	-	(2)
TR	(1)	(1)
<b>Total</b>	<b>(14)</b>	<b>(91)</b>

(1) La provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible, constituée pour 38 millions d'euros au 31 décembre 2015 chez Banque PSA Finance, a été ajustée à 17 millions d'euros à fin décembre 2016.

## Note 28 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

### 28.1 Evolution de l'encours

(en millions d'euros)	Bilan au 31.12.2015	Production nette et écart de conversion (1)(2)(3)	Total coût du risque au 31.12.2016	
			(cf. détail en note 28.2)	Bilan au 31.12.2016
<b>Retail</b>				
Créances saines sans impayés	296	(19)		277
Créances saines avec impayés	14	-		14
Dépôts de garantie	(1)	-		(1)
Créances douteuses	10	1	(2)	9
<b>Encours brut</b>	<b>319</b>	<b>(18)</b>	<b>(2)</b>	<b>299</b>
Dépréciations créances saines avec impayés	(2)	1	-	(1)
Dépréciations créances douteuses	(8)	1	1	(6)
<b>Dépréciations</b>	<b>(10)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>(7)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(6)</b>	<b>(13)</b>		<b>(19)</b>
<b>Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 9.2)</b>	<b>303</b>	<b>(29)</b>	<b>(1)</b>	<b>273</b>
Récupérations sur créances amorties			-	-
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
<b>Coût du risque Retail</b>			<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Corporate réseaux</b>				
Créances saines sans impayés	128	(65)		63
Créances saines avec impayés	-	-		-
Créances douteuses	8	-	-	8
<b>Encours brut</b>	<b>136</b>	<b>(65)</b>		<b>71</b>
Dépréciations créances saines	-	-	(4)	(4)
Dépréciations créances douteuses	(7)	-	-	(7)
<b>Dépréciations</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(11)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 9.2)</b>	<b>129</b>	<b>(65)</b>	<b>(4)</b>	<b>60</b>
Récupérations sur créances amorties			-	-
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
<b>Coût du risque Corporate réseaux</b>			<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>Corporate et assimilés</b>				
Créances saines sans impayés	27	(14)		13
Créances saines avec impayés	1	(1)		-
Créances douteuses	2	(2)	-	-
<b>Encours brut</b>	<b>30</b>	<b>(17)</b>		<b>13</b>
Dépréciations créances saines	-	-	-	-
Dépréciations créances douteuses	(1)	1	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>		<b>-</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>		<b>-</b>
<b>Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 9.2)</b>	<b>28</b>	<b>(15)</b>		<b>13</b>
Récupérations sur créances amorties			-	-
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
<b>Coût du risque Corporate et assimilés</b>				<b>-</b>
<b>Encours total</b>				
Créances saines sans impayés	451	(98)		353
Créances saines avec impayés	15	(1)		14
Dépôts de garantie	(1)	-		(1)
Créances douteuses	20	(1)	(2)	17
<b>Encours brut (2)(3)</b>	<b>485</b>	<b>(100)</b>	<b>(2)</b>	<b>383</b>
Dépréciations créances saines	-	-	(4)	(4)
Dépréciations créances saines avec impayés	(2)	1	-	(1)
Dépréciations créances douteuses	(16)	2	1	(13)
<b>Dépréciations (2)(3)</b>	<b>(18)</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>(18)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(7)</b>	<b>(12)</b>		<b>(19)</b>
<b>Encours net</b>	<b>460</b>	<b>(109)</b>	<b>(5)</b>	<b>346</b>
Récupérations sur créances amorties			-	-
Dépréciations sur engagements douteux			-	-
<b>Total Coût du risque</b>			<b>(5)</b>	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

- (1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.
- (2) L'impact de la cession des actifs des filiales en Slovaquie et en République Tchèque se traduit par une variation de -182 millions d'euros d'encours brut et de +4 millions d'euros de dépréciations.
- (3) L'impact de l'arrêt du déclassement en activités destinées à être cédées des actifs de la succursale Polonaise se traduit par une variation de +52 millions d'euros d'encours brut et de -1 million d'euro de dépréciations.



## 28.2 Evolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2016	31.12.2015
<b>Créances saines avec ou sans impayés (1)</b>					
Dotations pour dépréciations	-	(4)	-	(4)	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
<b>Créances douteuses</b>					
Dotations pour dépréciations	(1)	(13)	-	(14)	(7)
Reprises de dépréciations	2	13	-	15	12
<b>Engagements douteux</b>					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Pertes sur créances irrécupérables</b>	(2)	-	-	(2)	(8)
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	-	-	-	-	1
<b>Coût du risque</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>

La politique de gestion de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

(1) - Pour le Retail, il s'agit de créances saines avec impayés.

- Pour le Corporate, il s'agit uniquement de créances saines sans impayés, soumises à une dépréciation statistique.

## 28.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

En ce qui concerne le Retail, les créances saines avec impayés sont systématiquement dépréciées (cf. renvoi (1) de la Note 28.2).

En ce qui concerne le Corporate, compte tenu de la dépréciation statistique sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 28.2), il n'y a pas d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

## Note 29 Impôt sur les bénéfices

## 29.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2015					Déclassement IFRS 5 au compte de résultat (1)	Ecart de conversion et autres (2)	31.12.2016	
	Impôts des activités poursuivies	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Impôts des activités poursuivies			Impôts des activités poursuivies	
<b>Impôts courants</b>									
Actif	12							13	
Passif	(6)							-	
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	
<b>Impôts différés</b>									
Actif	27							16	
Passif	(12)							(12)	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>	

(1) Principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe entre les activités poursuivies et les activités destinées à être reprises en partenariat (cf. renvois (1) et (2) de la Note 29.2).

(2) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

**29.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées**

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 qui traite de l'imposition différée.

Suite à la suppression de la contribution exceptionnelle de 10,7% visée à l'article 235 ter ZAA du code général des impôts, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance S.A en France est passé de 38% en 2015 à 34,43% en 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Impôts des activités poursuivies</b>		
<b>Impôts courants</b>	<b>(7)</b>	<b>(19)</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>(6)</b>	<b>60</b>
Impôts différés de l'exercice (1)	(6)	60
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
<b>Impôts des activités destinées à être reprises en partenariat</b>		
<b>Impôts courants et différés (2)</b>	<b>(22)</b>	<b>(73)</b>
<b>Total</b>	<b>(35)</b>	<b>(32)</b>

(1) Dont +4 millions d'euros au 31 décembre 2016 principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe avec les activités destinées à être reprises en partenariat.

(2) Dont -4 millions d'euros au 31 décembre 2016 principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe avec les activités poursuivies.

Ces écritures sont sans impact sur le résultat net de Banque PSA Finance et n'ont pas de contrepartie au bilan.

**29.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Résultat avant impôt des activités poursuivies	184	(45)
Résultat avant impôt des activités destinées à être reprises en partenariat	53	250
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(195)	(123)
Différences permanentes	32	65
<b>Total imposable</b>	<b>74</b>	<b>147</b>
<i>Taux d'impôt légal en France pour la période</i>	<i>34,4%</i>	<i>38,0%</i>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(25)</b>	<b>(56)</b>
Effet des différences de taux à l'étranger	2	11
Effet de variation de taux à l'étranger	-	2
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	-	1
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	-	4
Litiges et redressements fiscaux	-	(4)
Autres	(6)	7
<b>Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables</b>	<b>(29)</b>	<b>(35)</b>
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>38,6%</i>	<i>23,7%</i>
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation (1)	(6)	(2)
- Reprise de dépréciation	-	5
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(35)</b>	<b>(32)</b>

(1) cf. renvoi (2) de la Note 29.4.

## 29.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables des activités poursuivies

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2016
	Impôts des activités poursuivies	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations / Reprise pour dépréciations	Ecart de conversion et autres (1)	Impôts des activités poursuivies
Impôts différés actifs sur déficits reportables	51	7	(10)		(1)	47
Dépréciations (2)	(28)			(6)	-	(34)
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>(10)</b>	<b>(6)</b>	<b>(1)</b>	<b>13</b>

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) L'impôt différé actif sur le report déficitaire de Banque PSA Finance est intégralement déprécié, pour un montant de 32 millions d'euros à fin décembre 2016.

## Note 30 Information sectorielle

## 30.1 Eléments de Bilan

Pour 2016

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31.12.2016
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Assurances et services	
Retail		Corporate et assimilés				
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur la clientèle	7 232	14 241	1 344		4	22 821
Placements			281	-	80	361
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 299	-	12	1 311
Autres postes de l'Actif				1 546	39	1 585
<b>Total de l'actif</b>						<b>26 078</b>
<b>Passif</b>						
Dettes de refinancement (1)	6 566	12 929	1 220	-	-	20 715
Dettes envers la clientèle (1)	237	44	43	-		324
Provisions techniques des contrats d'assurance					105	105
Autres postes du Passif				1 362	17	1 379
Capitaux propres				3 462	93	3 555
<b>Total du passif</b>						<b>26 078</b>

Pour 2015

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31.12.2015
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Assurances et services	
Retail		Corporate et assimilés				
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur la clientèle	6 217	13 662	1 457		-	21 336
Placements			358	-	88	446
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 280	1	1	1 282
Autres postes de l'Actif				1 287	43	1 330
<b>Total de l'actif</b>						<b>24 394</b>
<b>Passif</b>						
Dettes de refinancement (1)	5 663	12 444	1 319	-	-	19 426
Dettes envers la clientèle (1)	263	43	30	-		336
Provisions techniques des contrats d'assurance					87	87
Autres postes du Passif				1 192	41	1 233
Capitaux propres				3 234	78	3 312
<b>Total du passif</b>						<b>24 394</b>

Les informations sectorielles sont présentées :

- avant déclassé IFRS 5 ;
- avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander ;
- et après élimination des opérations réciproques.

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret", les "Comptes à terme" et la "Dettes à terme Corporate" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

## Tableau de passage du bilan de l'information sectorielle IFRS 8 au bilan publiable IFRS 5

## Pour 2016

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2016	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassifications IFRS 5	Coût amorti de la dette remboursée par anticipation	Dépréciation disposal group	Mise en œuvre des partenariats avec Santander (IFRS 3) (1)	Bilan publiable IFRS 5 au 31.12.2016
<b>Actif</b>							
Prêts et créances sur la clientèle	22 821	(24)	-	-	-	(22 451)	346
Placements	361	-	-	-	-	28	389
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 311	-	-	-	-	(1 088)	223
Actifs d'impôts différés		66	-	-	-	(50)	16
Participations dans les entreprises mises en équivalence		77	-	-	-	1 450	1 527
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat			-	-	-	-	-
Autres postes de l'Actif	1 585	(142)	-	-	-	(1 209)	234
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 078</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23 320)</b>	<b>2 735</b>
<b>Passif</b>							
Dettes de refinancement	20 715	(20 715)					
Dettes envers les établissements de crédit		12 320	-	-	-	(12 194)	126
Dettes envers la clientèle	324	2 727	-	-	-	(3 047)	4
Dettes représentées par un titre		5 668	-	-	-	(5 382)	286
Provisions techniques des contrats d'assurance	105	-	-	-	-	(17)	88
Passifs d'impôts différés		264	-	-	-	(252)	12
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat			-	-	-	-	-
Autres postes du Passif	1 379	(274)	-	-	-	(978)	127
Capitaux propres	3 555	(13)	-	-	-	(1 450)	2 092
<b>Total du passif</b>	<b>26 078</b>	<b>(23)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(23 320)</b>	<b>2 735</b>

## Pour 2015

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2015	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassifications IFRS 5	Coût amorti de la dette remboursée par anticipation	Dépréciation disposal group	Mise en œuvre des partenariats avec Santander (IFRS 3) (1)	Bilan publiable IFRS 5 au 31.12.2015
<b>Actif</b>							
Prêts et créances sur la clientèle	21 336	3	(6 397)	-	-	(14 482)	460
Placements	446	-	(102)	-	-	39	383
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 282	-	(296)	-	-	(899)	87
Actifs d'impôts différés		113	(65)	-	-	(21)	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence		64	-	-	-	917	981
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat			7 090	-	(42)	-	7 048
Autres postes de l'Actif	1 330	(160)	(230)	-	-	(559)	381
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 394</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42)</b>	<b>(15 005)</b>	<b>9 367</b>
<b>Passif</b>							
Dettes de refinancement	19 426	(19 426)					
Dettes envers les établissements de crédit		9 836	(381)	-	-	(8 607)	848
Dettes envers la clientèle	336	3 197	(1 729)	-	-	(1 336)	468
Dettes représentées par un titre		6 396	(1 153)	-	-	(3 457)	1 786
Provisions techniques des contrats d'assurance	87	-	(1)	-	-	(3)	83
Passifs d'impôts différés		317	(31)	(12)	-	(262)	12
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat			3 629	-	(6)	-	3 623
Autres postes du Passif	1 233	(300)	(334)	37	-	(416)	220
Capitaux propres	3 312	-	-	(25)	(36)	(924)	2 327
<b>Total du passif</b>	<b>24 394</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42)</b>	<b>(15 005)</b>	<b>9 367</b>

(1) La mise en œuvre des partenariats avec Santander :

- en Europe (cf. Note 11.2.1),
- au Brésil (cf. Note 11.2.2).

entraîne la mise en équivalence des coentreprises.

## 30.2 Eléments de Résultat

## Pour 2016

(en millions d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2016
	Client final						
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Éléments non répartis	Instruments financiers de couverture (3)	Assurances et services	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	192	952	50	(58)	(27)	(2)	1 107
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	10		-	10
Coût net de refinancement (2) (3)	(59)	(257)	(16)	50	27	-	(255)
Gains et pertes nets sur opérations de trading				(4)		(1)	(5)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				-			-
Marge sur prestation de service d'assurance						127	127
Marge sur autres prestations de services						42	42
<b>Produit net bancaire</b>	<b>133</b>	<b>695</b>	<b>34</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>166</b>	<b>1 026</b>
Coût du Risque (A)	(4)	(48)	-				(52)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>129</b>	<b>647</b>	<b>34</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>166</b>	<b>974</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(397)		(6)	(403)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>129</b>	<b>647</b>	<b>34</b>	<b>(399)</b>	<b>-</b>	<b>160</b>	<b>571</b>

## Pour 2015

(en millions d'euros)	Activités de financement						Total au 31.12.2015
	Client final						
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Éléments non répartis	Instruments financiers de couverture (3)	Assurances et services	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	237	1 047	83	(35)	(43)	-	1 289
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	13		-	13
Coût net de refinancement (2) (3)	(119)	(435)	(32)	153	43	-	(390)
Gains et pertes nets sur opérations de trading				(4)		-	(4)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente				-			-
Marge sur prestation de service d'assurance						108	108
Marge sur autres prestations de services						49	49
<b>Produit net bancaire</b>	<b>118</b>	<b>612</b>	<b>51</b>	<b>127</b>	<b>-</b>	<b>157</b>	<b>1 065</b>
Coût du Risque	(22)	(44)	(3)				(69)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>96</b>	<b>568</b>	<b>48</b>	<b>127</b>	<b>-</b>	<b>157</b>	<b>996</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(477)		(5)	(482)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>96</b>	<b>568</b>	<b>48</b>	<b>(350)</b>	<b>-</b>	<b>152</b>	<b>514</b>

## (A) Complément sur le coût du risque des coentreprises :

En complément des principes comptables relatifs au coût du risque décrits dans la Note 2 du rapport annuel, des probabilités de défaut distinctes sont calculées pour les coentreprises en partenariat avec le groupe Santander en ce qui concerne les encours sains sans et avec impayés. Ce calcul est effectué selon les modalités définies par le guide méthodologique IAS 39 (paragraphes AG89 et AG90) définissant la notion de "pertes encourues mais non encore significatives".

Les informations sectorielles sont présentées :

- avant déclassé IFRS 5 ;
- avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander ;
- et après élimination des opérations réciproques.

- Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour -15,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 (-11,5 millions d'euros au 31 décembre 2015). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.
- Les éléments non répartis sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.
- Conformément à la politique des coentreprises de couvrir le risque de taux sur les financements clientèle à taux fixe, le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture de ces financements est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. Au contraire, le reporting de gestion est le reflet du pilotage des coentreprises. Ces dernières étant responsabilisées sur le taux d'entrée (fixe) des financements clientèle et la marge qui en découle, le management leur communique un coût net de refinancement swapé (à taux fixe). En conséquence, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 27 millions d'euros au 31 décembre 2016 entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

## Tableau de passage du compte de résultat de l'information sectorielle IFRS 8 au compte de résultat publiable IFRS 5

Au 31 décembre 2016

	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2016	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassements IFRS 5	Déclassement des charges de la dette non transférée	Impacts du partenariat avec Santander		Compte de résultat IFRS 5 publié au 31.12.2016
					Dépréciation disposal group	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV (1)	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 107	18	(143)	-	-	(941)	41
Intérêts et produits nets de placements	10	-	(9)	-	-	-	1
Coût net de refinancement	(255)	-	42	16	-	161	(36)
Gains et pertes nets sur opérations de trading à la vente	(5)	-	-	-	-	2	(3)
Marge sur prestation de service d'assurance	127	-	(3)	-	-	(96)	28
Marge sur autres prestations de services	42	-	(2)	-	-	(30)	10
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 026</b>	<b>18</b>	<b>(115)</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>(904)</b>	<b>41</b>
Charges générales d'exploitation	(377)	-	39	-	-	324	(14)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(25)	-	1	-	-	3	(21)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	(1)	-	-	-	-	1	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>623</b>	<b>18</b>	<b>(75)</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>(576)</b>	<b>6</b>
Coût du Risque	(52)	-	8	-	-	39	(5)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>571</b>	<b>18</b>	<b>(67)</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>(537)</b>	<b>1</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	15	-	-	-	-	180	195
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	(1)	-	-	-	-	1	-
Produits des engagements sociaux	1	-	-	-	-	(1)	-
Autres éléments hors exploitation	(12)	-	16	-	-	-	4
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	(16)	-	-	(16)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>574</b>	<b>18</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(357)</b>	<b>184</b>
Impôt sur les bénéfices	(206)	(5)	21	-	-	177	(13)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>368</b>	<b>13</b>	<b>(30)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(180)</b>	<b>171</b>
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	51	-	2	-	53
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(21)	-	(1)	-	(22)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>31</b>
<b>Résultat net</b>	<b>368</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>(180)</b>	<b>202</b>

(1) La mise en œuvre des partenariats avec Santander :

- en Europe (cf. Note 11.2.1),

- au Brésil (cf. Note 11.2.2),

entraîne la mise en équivalence des coentreprises.

## Tableau de passage du compte de résultat de l'information sectorielle IFRS 8 au compte de résultat publiable IFRS 5

Au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2015	Déclassements IFRS 5	Déclassement des charges de la dette non transférée	Impacts du partenariat avec Santander			Compte de résultat IFRS 5 publié au 31.12.2015
				Charge de la dette remboursée par anticipation	Dépréciation disposal group	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV (1)	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 289	(621)	1	-	-	(581)	88
Intérêts et produits nets de placements	13	(12)	-	-	-	2	3
Coût net de refinancement	(390)	126	140	-	-	103	(21)
Gains et pertes nets sur opérations de trading à la vente	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Marge sur prestation de service d'assurance	108	(21)	-	-	-	(59)	28
Marge sur autres prestations de services	49	(15)	-	-	-	(15)	19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 065</b>	<b>(543)</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(550)</b>	<b>113</b>
Charges générales d'exploitation	(461)	178	-	-	-	192	(91)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(21)	2	-	-	-	2	(17)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>583</b>	<b>(363)</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(356)</b>	<b>5</b>
Coût du Risque	(69)	34	-	-	-	34	(1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>514</b>	<b>(329)</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(322)</b>	<b>4</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	-	-	-	-	112	123
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(22)	3	21	-	-	-	2
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(162)	(12)	-	-	(174)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>503</b>	<b>(326)</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>-</b>	<b>(210)</b>	<b>(45)</b>
Impôt sur les bénéfices	(148)	89	-	2	-	98	41
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>355</b>	<b>(237)</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>(112)</b>	<b>(4)</b>
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	326	-	-	(76)	-	250
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(89)	-	-	16	-	(73)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>-</b>	<b>237</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(60)</b>	<b>-</b>	<b>177</b>
<b>Résultat net</b>	<b>355</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>(60)</b>	<b>(112)</b>	<b>173</b>

(1) La mise en œuvre des partenariats avec Santander :

- en Europe (cf. Note 11.2.1)

entraîne la mise en équivalence des coentreprises.



## Note 31 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

### 31.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2016	31.12.2015		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	IG	IG	Buenos Aires	K64
AT	Banque PSA Finance Niederlassung Österreich	-	IG	Vienne	K64
	PSA Bank Österreich GmbH	MEE	-	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	IG	Bruxelles	K64
	Banque PSA Finance, Succursale en Belgique	-	IG	Bruxelles	K64
BR	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	IG	Sao Paulo	K64
	PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	-	IG	Sao Paulo	N77
	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	-	Sao Paulo	K65
CH	FIDC	-	IG	Sao Paulo	K64
	PSA Finance Suisse S.A.	MEE	MEE	Schlieren	K64
CH	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	MEE	MEE	Zug	K64
CN	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64
CZ	PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	-	IG	Prague 4	K64
DZ	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
DE	Banque PSA Finance S.A. Niederlassung Deutschland	-	IG	Neu-Isenburg	K64
	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	-	Neu-Isenburg	K64
ES	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FTA Auto ABS 2012-3	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2016	MEE	-	Madrid	K64
FR	Banque PSA Finance	IG	IG	Paris	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Levallois-Perret	K64
	CLV	MEE	MEE	Levallois-Perret	N77
	Sofib	MEE	MEE	Levallois-Perret	K64
	PSA Assurance S.A.S.	IG	IG	Paris	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	-	IG	Paris	K64
	FCT Auto ABS 2012-1	-	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS 2013-1	-	IG	Paris	K64
GB	FCT Auto ABS 2013-2	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS2 2013-A	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS German Loans Master	MEE	IG	Paris	K64
	FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	-	Paris	K64
	Banque PSA Finance - UK Branch	-	IG	Redhill	K64
	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Vernon Wholesale Investments Company Ltd	IG	IG	Redhill	K64
HR	Auto ABS UK Loans PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Economy Drive Cars Limited	IG	IG	West Midland	G45
	PSA Financial d.o.o.	-	IG	Zagreb-Buzin	K64
HU	Banque PSA Finance Succursale in Italia	-	IG	Milan	K64
	PSA Renting Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	N77
	PSA Factor Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	K64
	Banca Italia S.P.A.	MEE	-	Milan	K64
IT	Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	MEE	IG	Conegliano	K64
	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
MX	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	IG	IG	Mexico	K64
	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Rotterdam	K64
NL	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Rotterdam	K64
	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	IG	Rotterdam	K64
	Peugeot Finance International N.V.	-	IG	Rotterdam	K64
PL	Banque PSA Finance SA Oddział w Polsce	IG	IG	Varsovie	K64
	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	-	Varsovie	K64
	PSA Finance Polska Sp. z o.o.	MEE	IG	Varsovie	K64
RU	Bank PSA Finance Rus	IG	IG	Moscou	K64
SK	PSA Finance Slovakia S.r.o.	-	IG	Bratislava 2	K64
SI	BPF Financiranje d.o.o.	-	IG	Ljubljana	K64
TR	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
  - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
  - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
  - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
  - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

## 31.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 Décembre 2016

Code ISO pays	<i>(en millions d'euros)</i>							
	Eléments du compte de résultat							
	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt		Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
Total				dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
AR	-	53	29	25		(8)	-	17
AT (3)	-	10	6	5	1	(1)	-	
BE (3)	-	27	14	(23)	5	(3)	-	
BR (3)	-	61	25	(8)	1	(4)	(1)	
CH	-			5	5			
CN	-			15	15			
CZ	-	4	2	(3)		-	-	-
DE (3)	-	54	57	40	11	(10)	(2)	
DZ	-	-	-	-		-	-	1
ES	-			26	26			
FR	-	208	(43)	24	75	-	4	-
GB	-	6	-	33	33	-	(2)	-
HR	-	1	-	1		-	-	-
HU	-	-	-	(1)		-	-	1
IT (3)	-	3	(2)	10	13	-	-	2
MT	-	113	26	26	3	2	(8)	31
MX	-	3	2	-		-	-	-
NL (3)	-	5	2	65	7	-	-	-
PL (3)	-	14	7	3	-	(2)	-	20
RU	-	13	12	1		-	-	45
SK	-	2	1	(3)		-	-	-
SI	-	2	1	(4)		-	-	-
TR	-	1	1	-		-	-	11
<b>Total</b>	-	<b>580</b>	<b>140</b>	<b>237</b>	<b>195</b>	<b>(26)</b>	<b>(9)</b>	<b>128</b>

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2016.

(3) Pays dans lequel un partenariat a été mis en œuvre durant l'année 2016.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques, avant déclassement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées), et avant déclassement IFRS 5.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale. Pour les coentreprises mises en œuvre durant l'année 2016, ces informations n'incluent pas les opérations réalisées après la mise en place du partenariat.

La réconciliation avec les éléments du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016 s'établit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Report des totaux du tableau ci-dessus	Déclassement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	Déclassement IFRS 5 du résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	Résultat des activités poursuivies	Résultat des activités destinées à être reprises en partenariat (cf. note 3.2)
<b>Produit net bancaire</b>	140	16	(115)	<b>41</b>	<b>115</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	195	-	-	<b>195</b>	-
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(16)	-	<b>(16)</b>	-
Résultat avant impôt	237	-	(53)	<b>184</b>	<b>53</b>
Impôt sur les bénéfices	(35)	-	22	<b>(13)</b>	<b>(22)</b>
<b>Résultat net</b>	202	-	(31)	<b>171</b>	<b>31</b>

**Note 32 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs**

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent la filiale implantée en Argentine, Banque PSA Finance considérant un minoritaire comme significatif dès lors qu'il détient au moins 20% de participation dans la filiale concernée.

**Filiale en Argentine**

**PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.** détenue à 50% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 50%

**Eléments de Bilan**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	166	144
Autres postes de l'Actif	9	20
<b>Total de l'actif</b>	<b>175</b>	<b>164</b>
Dettes de refinancement	117	82
Autres postes du Passif	14	35
Capitaux propres		
- Elimination (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	9	10
- Intérêts minoritaires	22	24
<b>Total du passif</b>	<b>175</b>	<b>164</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

**Eléments de Résultat**

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>29</b>	<b>43</b>
Charges générales d'exploitation	(5)	(5)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>24</b>	<b>38</b>
Coût du risque	-	1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>24</b>	<b>39</b>
Impôt sur les bénéfices	(8)	(13)
<b>Résultat net</b>	<b>16</b>	<b>26</b>
- dont intérêts minoritaires	8	13
- dont part du groupe	8	13

**Tableau de variation des intérêts minoritaires**

(en millions d'euros)	Situation nette totale	Intérêts minoritaires			
		% d'intérêts	Total	Capital et réserves	Ecart de conversion
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>53</b>	<b>50%</b>	<b>27</b>	<b>50</b>	<b>(23)</b>
Résultat net de la période	26		13	13	
Dividendes	(14)		(7)	(7)	
Ecart de conversion	(18)		(9)		(9)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>47</b>	<b>50%</b>	<b>24</b>	<b>56</b>	<b>(32)</b>
Résultat net de la période	16		8	8	
Dividendes	(11)		(6)	(6)	
Ecart de conversion	(8)		(4)		(4)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>44</b>	<b>50%</b>	<b>22</b>	<b>58</b>	<b>(36)</b>

**Note 33 Honoraires des Commissaires aux Comptes**

<i>(en millions d'euros)</i>	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
<b>Audit</b>				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,2	0,1	0,1	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,2	0,6	0,1	0,2
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
<b>Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement</b>				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>

**Note 34 Événements postérieurs à la clôture**

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2016 et jusqu'au 20 février 2017, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

## **2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

### **Exercice clos le 31 décembre 2016**

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les partenariats avec Santander sont opérationnels dans l'ensemble des pays de la coopération. Ces opérations sont décrites dans les notes 1.A, 1.B et 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation et de présentation de ces opérations.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2.C.6.4 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 23 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde





## 3

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

3.1.	Commentaires sur les comptes et le bilan 2016 de la société Banque PSA Finance	122
	Compte de résultat	122
	Bilan	122
	Hors-bilan	122
3.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	123
3.3.	Bilan au 31 décembre 2016	125
3.4.	Hors-bilan au 31 décembre 2016	126
3.5.	Compte de résultat au 31 décembre 2016	127
3.6.	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2016 et 2015	128
3.7.	Filliales et participations au 31 décembre 2016	161
3.8.	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	162
3.9.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	163

## 3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2016 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2016 traduisent les évolutions de la banque dans les trois domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant qu'établissement principal de la succursale opérationnelle en Pologne ;
- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;

- en tant que centrale de refinancement de la filiale italienne PSA Renting et de la succursale polonaise.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un Groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

### Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2016 est ressorti à 436 millions d'euros contre 536 millions d'euros en 2015, en baisse de 100 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- le Produit Net Bancaire est en hausse de 159 millions d'euros du fait notamment du versement par la filiale hollandaise d'un dividende de 200 millions d'euros en 2016, qui vient compenser la baisse des revenus apportés par les succursales sorties du périmètre en 2015 et 2016.
- La baisse de 153 millions d'euros de charges générales d'exploitation est liée principalement au transfert de l'activité des succursales autrichienne espagnole, italienne et allemande. A noter la reprise partielle de 21 millions d'euros d'une provision dotée en 2015 pour 36 millions d'euros pour un redressement fiscal au titre de la TVA déductible.
- les dotations aux amortissements progressent de 3 millions d'euros ;
- le coût du risque est en baisse de 31 millions par rapport à l'exercice 2015, du fait du transfert de l'actif net des succursales anglaise, espagnole, italienne, autrichienne et allemande aux coentreprises avec Santander.
- les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 19 millions d'euros en 2016, en baisse de 458 millions par rapport à l'exercice 2015 qui avait été marqué par les cessions des filiales et succursales en France, au Royaume-Uni, au Portugal, en Suisse et en Espagne.
- les impôts sur les bénéfices diminuent de 18 millions d'euros par rapport à 2015.

### Bilan

Le total du bilan ressort à 2 458 millions d'euros contre 7 315 millions d'euros à fin 2015. Les éléments notables sont les suivants :

#### A l'actif :

- Les opérations liées à l'activité de centrale de refinancement sont en diminution de 1 374 millions d'euros, avec une baisse de 885 millions euros des prêts et pensions à terme (les filiales devenues coentreprises avec Santander ne se refinançant plus auprès de Banque PSA Finance), et une diminution de 363 millions d'euros des comptes ordinaires débiteurs.
- Les opérations avec la clientèle sont en retrait de 1 719 millions d'euros, notamment du fait du transfert de l'actif net des succursales italienne, allemande et autrichienne aux coentreprises créées avec Santander Consumer Finance dans les pays respectifs.
- Les obligations et autres titres à revenu fixe sont en baisse de 2 811 millions d'euros sous l'effet principal du transfert des opérations de titrisations aux coentreprises.

assimilées sont en baisse de 608 millions d'euros.

- La baisse du poste opérations avec la clientèle pour 2 146 millions d'euros s'explique principalement par la diminution du poste livret d'épargne (suite au transfert de l'activité allemande à la coentreprise créée avec Santander, et la cession de l'activité en Belgique). A noter par ailleurs la baisse des emprunts à terme pour 572 millions d'euros.
- Les dettes représentées par un titre sont en baisse de 1 552 millions d'euros suite aux remboursements des EMTN et BMTN.
- Les autres passifs enregistrent une diminution de 316 millions d'euros dont 241 millions sur les dettes de titrisation locative suite au transfert de toutes les opérations de titrisation vers les coentreprises créées.
- Les capitaux propres sont en hausse de 43 millions d'euros du fait de la hausse du report à nouveau de 143 millions d'euros au titre des résultats non distribués de l'année précédente, et au résultat net de l'exercice en baisse de 100 millions par rapport à l'exercice 2015).

#### Au passif :

- Banque PSA finance n'allant plus chercher de refinancement externe pour les coentreprises avec Santander, les opérations interbancaires et

### Hors-bilan

La baisse des engagements donnés (- 581 millions) est liée à la diminution des activités de la centrale de refinancement.

## 3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 1-B §D, 4, 8, 9 et 33 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

- Comme indiqué en note 1-B §C de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont enregistrés à leur prix de revient et lorsque la valeur d'usage des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage au 31 décembre 2016 pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part les observations suivantes : les informations données dans le rapport de gestion au titre de la rémunération des membres de la direction générale de votre société ne sont pas présentées individuellement. Par ailleurs, et concernant les administrateurs de votre société, seules les rémunérations versées aux administrateurs non-salariés du groupe PSA sont présentées sous forme nominative dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

## 3.3 Bilan au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Actif</b>		
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>259 381</b>	<b>1 632 806</b>
- Caisse, banques centrales, CCP (Note 2)	55 497	179 168
- Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	203 884	1 453 638
<b>Opérations avec la clientèle (Note 4)</b>	<b>228 705</b>	<b>1 947 991</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)</b>	<b>36 403</b>	<b>631 861</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)</b>	<b>249 327</b>	<b>1 008</b>
<b>Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (Note 7)</b>	<b>1 510 956</b>	<b>1 186 858</b>
<b>Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 8)</b>	<b>-</b>	<b>210 442</b>
<b>Location simple (Note 9)</b>	<b>-</b>	<b>1 131 644</b>
<b>Immobilisations incorporelles (Note 10)</b>	<b>57 869</b>	<b>60 733</b>
<b>Immobilisations corporelles (Note 10)</b>	<b>1 002</b>	<b>4 041</b>
<b>Autres actifs (Note 11)</b>	<b>35 231</b>	<b>264 485</b>
<b>Comptes de régularisation (Note 12)</b>	<b>79 273</b>	<b>242 750</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 458 147</b>	<b>7 314 619</b>
<b>Passif</b>		
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>115 326</b>	<b>722 709</b>
- Dettes envers les établissements de crédit (Note 13)	115 326	722 709
<b>Opérations avec la clientèle (Note 14)</b>	<b>8 839</b>	<b>2 154 753</b>
<b>Dettes représentées par un titre (Note 15)</b>	<b>443 041</b>	<b>1 995 443</b>
<b>Autres passifs (Note 16)</b>	<b>18 038</b>	<b>334 218</b>
<b>Comptes de régularisation (Note 17)</b>	<b>105 426</b>	<b>354 165</b>
<b>Provisions (Note 18)</b>	<b>24 915</b>	<b>53 430</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres (Note 19)</b>	<b>1 742 562</b>	<b>1 699 901</b>
- Capital souscrit	177 408	177 408
- Primes d'émission	395 027	395 027
- Réserves	317 741	317 741
- Report à nouveau	416 202	273 749
- Résultat de l'exercice	436 184	535 976
<b>Total du passif</b>	<b>2 458 147</b>	<b>7 314 619</b>

## 3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>716</b>	<b>119 285</b>
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, hors groupe	716	119 285
<b>Engagements de garantie</b>	<b>77 040</b>	<b>539 637</b>
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	31 104	508 684
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	4 276	4 276
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	-	312
- En faveur de la clientèle, hors groupe	41 660	26 365
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
- Titres à livrer, hors groupe	-	-
<b>Autres engagements donnés</b>	-	-
- Autres	-	-
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>365 266</b>	<b>1 795 056</b>
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées (1)	-	406 000
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe (1)	365 266	1 389 056
<b>Engagements de garantie</b>	<b>16 173</b>	<b>66 367</b>
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	16 173	66 367

*Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 20.*

*(1) La mise en place du partenariat avec Santander CF entraîne une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées.*

## 3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>71 834</b>	<b>425 536</b>
- Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 22)	15 534	79 224
- Sur opérations avec la clientèle (Note 23)	18 814	193 032
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 24)	37 486	153 280
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(47 560)</b>	<b>(284 326)</b>
- Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 22)	(7 199)	(48 359)
- Sur opérations avec la clientèle (Note 23)	(14 758)	(99 811)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 24)	(25 603)	(136 156)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (Note 25)	-	210 167
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (Note 25)	-	(192 203)
Produits sur opérations de location simple (Note 26)	313 947	780 874
Charges sur opérations de location simple (Note 26)	(273 663)	(683 970)
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	416 414	109 700
Commissions (Produits) (Note 28)	10 201	89 883
Commissions (Charges) (Note 28)	(18 121)	(93 126)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé (Note 29)	3	1 486
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 30)	6 017	7 237
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 31)	(9 406)	(60 659)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>469 666</b>	<b>310 599</b>
Charges générales d'exploitation (Note 32)	(22 441)	(175 066)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 10)	(20 613)	(17 929)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>426 612</b>	<b>117 604</b>
Coût du risque (Note 33)	(2 881)	(34 207)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>423 731</b>	<b>83 397</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 34)	19 343	477 272
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>443 074</b>	<b>560 669</b>
Impôt sur les bénéfices (Note 35)	(6 890)	(24 693)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>436 184</b>	<b>535 976</b>
<i>Résultat par action (en euros)</i>	<i>39,34</i>	<i>48,34</i>



## 3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2016 et 2015

### Notes Annexes

<b>Note 1- A</b>	Faits marquants de l'exercice	129
<b>Note 1- B</b>	Principes comptables	130
<b>Note 2</b>	Caisse, banques centrales, CCP	135
<b>Note 3</b>	Créances sur les établissements de crédit	135
<b>Note 4</b>	Opérations avec la clientèle	136
<b>Note 5</b>	Obligations et autres titres à revenu fixe	138
<b>Note 6</b>	Actions et autres titres à revenu variable	139
<b>Note 7</b>	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	139
<b>Note 8</b>	Crédit-bail et location avec option d'achat	141
<b>Note 9</b>	Location simple	141
<b>Note 10</b>	Immobilisations incorporelles et corporelles	142
<b>Note 11</b>	Autres actifs	143
<b>Note 12</b>	Comptes de régularisation actif	143
<b>Note 13</b>	Dettes envers les établissements de crédit	144
<b>Note 14</b>	Opérations avec la clientèle	145
<b>Note 15</b>	Dettes représentées par un titre	146
<b>Note 16</b>	Autres passifs	147
<b>Note 17</b>	Comptes de régularisation passif	147
<b>Note 18</b>	Provisions	148
<b>Note 19</b>	Variation des capitaux propres	149
<b>Note 20</b>	Instruments financiers à terme	150
<b>Note 21</b>	Ventilation actif passif en Euros / Devises	151
<b>Note 22</b>	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	152
<b>Note 23</b>	Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	153
<b>Note 24</b>	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	154
<b>Note 25</b>	Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	155
<b>Note 26</b>	Produits et charges sur opérations de location simple	155
<b>Note 27</b>	Revenus des titres à revenu variable	156
<b>Note 28</b>	Commissions	156
<b>Note 29</b>	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé	156
<b>Note 30</b>	Autres produits d'exploitation bancaire	157
<b>Note 31</b>	Autres charges d'exploitation bancaire	157
<b>Note 32</b>	Charges générales d'exploitation	157
<b>Note 33</b>	Coût du risque	158
<b>Note 34</b>	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	159
<b>Note 35</b>	Impôts sur les bénéfices	159
<b>Note 36</b>	Résultat par secteur d'activité	160
<b>Note 37</b>	Evénements postérieurs à la clôture	160

## Note 1-A

## Faits marquants de l'exercice

## A. Faits marquants de l'exercice

**Mise en place de partenariats entre Banque PSA Finance et Santander**

Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF) ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur onze pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, a pris la forme de 10 sociétés communes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforce la compétitivité des marques du Groupe PSA Peugeot Citroën leur permettant une meilleure pénétration du marché de financement automobile. Elle dynamise et pérennise les activités de Banque PSA Finance grâce à des offres compétitives réservées aux marques et aux clients de PSA Peugeot Citroën. Le périmètre de l'opération couvre environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

Le 24 juillet 2015, Banque PSA Finance a annoncé la signature d'un accord-cadre avec Banco Santander Brasil, visant à développer un partenariat entre les deux groupes au Brésil.

En 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont mis en place les sociétés communes en France et au Royaume-Uni en février 2015, en Espagne et en Suisse en octobre 2015. Depuis août 2015, les activités au Portugal sont réalisées dans le cadre d'un accord commercial avec Santander CF.

En 2016, suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement dans les différents pays, les sociétés communes ont démarré leur activité :

- en Italie en janvier 2016,
- aux Pays-Bas en février 2016,
- en Belgique en mai 2016,
- en Allemagne et en Autriche en juillet 2016,
- au Brésil en août 2016,
- en Pologne En octobre 2016.

Toutes ces sociétés assurent le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients.

Le partenariat entre Banque PSA Finance et Santander est désormais opérationnel dans 11 pays européens et au Brésil.

**L'évolution du financement**

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander, les financements de ces entités ne sont plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Les financements assurés par Banque PSA Finance pour les besoins des filiales contrôlées sont mis en place avec des maturités qui couvrent les échéances du portefeuille de crédit. Au-delà des financements tirés, des lignes de crédit bilatérales non tirées sont conclues avec des banques de tout premier plan. Par ailleurs, la banque dispose également de réserves de liquidité de 474 millions d'euros dont 50 millions d'euros d'actifs liquides de grande qualité (« high quality liquid assets ») au 31 décembre 2016.

**Stratégie de financement mise en œuvre en 2016**

Au 31 décembre 2016, suite au transfert ou l'arrêt des opérations de titrisation dans le cadre de la création des sociétés communes avec Santander et à la cession, début décembre 2016, de son activité de dépôt bancaire (livret d'épargne grand public) en Belgique, seule la source de financement obligataire subsiste dans les dettes représentées par un titre de Banque PSA Finance.

Suite au remboursement de la souche à échéance avril 2016, Banque PSA Finance ne possède plus aucune souche obligataire bénéficiant de la garantie de l'Etat français à son bilan.

**Renouvellement des lignes de financement bancaire**

Au cours de l'exercice 2016, Banque PSA Finance a (i) remboursé et annulé les lignes de crédit bancaires tirées d'un montant total de 185 millions d'euros, (ii) annulé les lignes de crédit revolving bilatérales d'un montant de 1 030 millions d'euros et (iii) annulé le crédit syndiqué de 700 millions d'euros signé le 5 février 2015. En parallèle, elle a mis en place plusieurs nouvelles lignes de crédit revolving bilatérales pour un encours total de 360 millions d'euros. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec Santander CF, entraînant une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées.

## B. Evolution du périmètre

En janvier 2016, la succursale de Banque PSA Finance en Italie a transféré son activité à la nouvelle filiale en partenariat à 50% avec Santander Banca PSA Italia S.P.A.

En mai 2016, Banque PSA Finance, après avoir racheté (en février 2016) la part détenue par PSA Financial Holding B.V dans sa filiale belge pour la détenir à 100%, a cédé 50% de sa filiale PSA Finance Belux à Santander.

En juillet 2016, la succursale de Banque PSA Finance en Allemagne d'une part, et la succursale de Banque PSA Finance en Autriche d'autre part, ont transféré leur activité respectivement à la nouvelle filiale PSA Bank Deutschland GmbH en partenariat à 50% avec Santander, et à la succursale en Autriche de cette nouvelle filiale, PSA Bank Österreich GmbH.

En octobre 2016, Banque PSA Finance a cédé 50% de sa filiale polonaise PSA Finance Polska Sp.zo.o à Santander. Elle a pris une participation de 100% dans la nouvelle filiale PSA Consumer Finance Polska Sp.zo.o qui assure le financement détail en Pologne.

**Note 1-B****Principes comptables**

Les états financiers de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

- Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et
- Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, 89-01 sur les opérations en devises, 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation, 90-01 sur les titres, 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit, etc...).

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à I ci-dessous.

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

**A. Principes de centralisation**

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et des succursales étrangères : Italie jusqu'à début janvier 2016, Allemagne, Autriche jusqu'à fin juillet 2016, Belgique jusqu'en Décembre 2016 et Pologne (toujours dans le périmètre).

Les comptes individuels des succursales étrangères sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

**B. Immobilisations**

Les immobilisations figurant au bilan concernent exclusivement les succursales à l'étranger et sont principalement des véhicules loués.

**Véhicules loués**

Par référence à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, les activités de crédit-bail et de location avec option d'achat apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués. Les véhicules loués sont amortis sur une durée d'usage de quatre ans.

**Immobilisations incorporelles**

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vies suivantes :

- Constructions 20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans

**C. Titres**

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

**Titres d'investissement**

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ».

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

**Titres de placement**

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ». Dans le cas des OPCVM avec garantie de résultat, les intérêts garantis par le contrat sont comptabilisés tous les mois sans attendre le

versement du dividende et inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix de revient hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations retenue pour la consolidation est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes.

Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'usage fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

## D. Créances sur la clientèle

### D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux Réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

### Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

### Classement en créances douteuses compromises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements considérés comme irrécouvrables, ou qui présentent des échéances impayées de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, il y a déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue.

### D.2 Crédit-bail et location longue durée

Se reporter au paragraphe sur les véhicules loués au paragraphe B ci-avant.

Les loyers impayés échus de moins de 91 jours sont classés en créances rattachées aux immobilisations louées.

### Classement en créances douteuses

Si le dossier présente des impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses, conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (cf. les notions de statut immunisant et de statut forçant au paragraphe D1, qui interviennent de la même façon en crédit-bail et en location longue durée).

### Classement en créances douteuses compromises

Si le dossier est considéré comme irrécouvrable ou s'il présente des impayés de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses compromises, conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue. L'intégralité du capital restant dû est alors classée en créances douteuses compromises en plus des loyers échus.

### D.3 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

## D.4 Dépréciation et provisions sur créances clientèle

### Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La dépréciation calculée est classée à l'actif en diminution de l'encours sain avec impayés, conformément à la présentation au coût amorti. Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la provision porte sur les loyers échus sains.

- En ce qui concerne les créances douteuses et les créances douteuses compromises, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses et douteuses compromises. Elle s'applique à la totalité de l'encours, en affectant en priorité 100% sur les impayés échus.

Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis au taux de 100%. A partir de la déchéance du terme, la dépréciation au taux de pertes moyennes actualisées porte sur les loyers échus et le capital restant dû devenu exigible.

### Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation. Dans le cas des opérations de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis. A partir de la déchéance du terme, elle porte aussi sur le capital restant dû exigible.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...).

Banque PSA Finance a par conséquent enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2016.

### Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

A partir de 2014, les données historiques constatées ont conduit à affiner le modèle, induisant un horizon de passages en pertes réduit à 48 mois, 36 mois ou 24 mois, en fonction du type de financement et du pays concernés.

Cette évolution est traitée comme un changement d'estimation à l'initiative de l'entreprise au sens de l'avis CNC n° 97-06 du 18 juin 1997 relatif aux changements comptables, changements de méthodes comptables, changements d'estimation, changements d'options fiscales et corrections d'erreurs, pour cause de la recherche d'une meilleure information telle que définie par PCG Art 122-1 - Causes d'un changement de méthodes comptables. Elle se matérialise principalement par deux effets:

- Le passage en perte, nette des reprises sur dépréciations pour les créances impayées inférieures à 60 mois et supérieures à 24, 36 ou 48 mois selon le type de financement dans le pays concerné ;

- L'impact sur le modèle de dépréciation statistique et notamment sur la LGD du raccourcissement de l'horizon de récupération.

L'impact du changement d'estimation dans les comptes est donné dans la Note – Coût du risque.

## D.5 Opérations de titrisation

Les titrisations de créances de Ventes à Crédit font disparaître les encours correspondants du bilan ; elles ne dégagent pas de résultat de cession.

En dehors des dépôts de garantie versés initialement au Fonds Commun de Créances, Banque PSA Finance ne peut subir d'autres risques de contrepartie sur les créances cédées.

Dans le cas des financements en location, il n'y a pas d'impact sur les immobilisations louées à l'actif du bilan, du fait que la succursale qui titrise reste propriétaire des immobilisations.

## E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

## F. Instruments financiers à terme

### F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle, sous forme de Vente à crédit, Location avec option d'achat ou Location simple, sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables. Banque PSA Finance assure l'essentiel du refinancement de la zone euro hors le périmètre de coopération avec Santander CF.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.



Un nombre limité d'opérations est qualifié de positions ouvertes isolées. Il n'y en a pas à fin 2016 (cf. Note 20).

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux) et les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

## F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

### Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des succursales figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 23).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 22).

### Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

### Positions ouvertes isolées

Les contrats classés dans les portefeuilles de positions ouvertes isolées sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

### Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

### Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,

- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

### Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

## F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

## G. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

## H. Engagements de retraites

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui le emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestation définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de

données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux mais uniquement dans les comptes consolidés aux normes IFRS.

Pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent une créance à l'actif.

## **I. Impôts sur les résultats**

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Peugeot S.A. et de deux de ses filiales.

A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

**Note 2 Caisse, banques centrales, CCP**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Caisse & CCP	-	924
Banques centrales	55 507	178 244
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	9	1 238
Créances rattachées	(10)	-
<b>Total</b>	<b>55 497</b>	<b>179 168</b>

**Ventilation par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	50 449	151 223
Union européenne (hors France)	5 048	27 945
<b>Total</b>	<b>55 497</b>	<b>179 168</b>

**Note 3 Créances sur les établissements de crédit****Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Créances à vue sur établissements de crédit</b>	<b>203 884</b>	<b>568 384</b>
Comptes ordinaires débiteurs	203 805	567 275
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	79	1 109
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>885 254</b>
Prêts et pensions à terme	-	883 006
Créances rattachées	-	2 248
<b>Total (1)</b>	<b>203 884</b>	<b>1 453 638</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>36 741</i>	<i>1 357 706</i>

(1) Depuis la mise en place du partenariat avec Santander CF Banque PSA Finance n'assure plus le refinancement de ses filiales.

**Ventilation par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Non réparti	203 884	570 632
Inférieur à 3 mois		516 190
De 3 mois à 1 an		4 911
De 1 à 5 ans		361 905
Supérieur à 5 ans		-
<b>Total</b>	<b>203 884</b>	<b>1 453 638</b>

**Ventilation par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	203 353	913 107
Union européenne (hors France)	531	540 531
<b>Total</b>	<b>203 884</b>	<b>1 453 638</b>



## Note 4 Opérations avec la clientèle

### 4.1 - Analyse des créances nettes totales

#### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Prêts à la clientèle financière</b>	-	<b>23 233</b>
Prêts subordonnés à terme	-	-
Prêts à terme	-	23 233
Créance rattachées	-	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>229 114</b>	<b>1 889 379</b>
Vente à crédit	38 920	632 291
- dont créances saines nettes avec impayés	1 219	10 682
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (1)	(5)	(1 218)
Créances rattachées sur vente à crédit	222	1 358
Financement de stocks aux réseaux	257	1 028 910
- dont créances saines nettes avec impayés	-	-
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (1)	(1)	(2 631)
Créances rattachées sur financement de stocks aux réseaux	29	4 583
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	7 527	9 363
- dont créances saines nettes avec impayés	-	2
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (1)	(56)	(20)
Créances rattachées sur autres créances	1	170
Dépôt de garantie versé aux Fonds Communs de Créances	-	-
Prêts à terme	181 277	211 467
Créances rattachées sur autres prêts à terme	881	1 237
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>3</b>	<b>26 979</b>
Comptes ordinaires	3	26 967
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (1)	-	(709)
Créances rattachées	-	12
<b>Créances douteuses et douteuses compromises nettes (cf. Note 4.3)</b>	<b>308</b>	<b>35 644</b>
Vente à crédit	156	3 859
Financement de stocks aux réseaux	-	26 740
Autres créances et comptes ordinaires	152	5 045
<b>Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle</b>	<b>(720)</b>	<b>(27 244)</b>
Étalement des coûts d'acquisition	606	32 977
Étalement des frais de dossiers	(902)	(18 397)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(424)	(41 824)
<b>Total</b>	<b>228 705</b>	<b>1 947 991</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>182 162</i>	<i>244 167</i>

La diminution est due principalement au transfert de l'actif net des succursales italienne, allemande et autrichienne.

(1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales allemande, autrichienne et italienne, voir les variations de dépréciation des créances saines en Note 33.

#### Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Non réparti	935	38 411
Inférieur à 3 mois	189 796	817 603
De 3 mois à 1 an	20 819	468 980
De 1 à 5 ans	16 585	595 279
Supérieur à 5 ans	570	27 718
<b>Total</b>	<b>228 705</b>	<b>1 947 991</b>

#### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	182 158	212 715
Union européenne (hors France)	46 547	1 735 276
<b>Total</b>	<b>228 705</b>	<b>1 947 991</b>

### 4.2 - Analyse des créances saines avec impayés

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Vente à crédit</b>	<b>1 219</b>	<b>10 682</b>
- Montant brut	1 282	12 297
- échus	335	1 168
- à échoir	947	11 129
- Dépréciations (1)	(63)	(1 615)
<b>Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
- Montant brut	-	3
- échus	-	1
- à échoir	-	2
- Dépréciations (1)	-	(1)

(1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales allemande, autrichienne et italienne, voir les variations de dépréciation des créances saines avec impayés en Note 33.

## 4.3 - Analyse des créances douteuses et douteuses compromises

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Créances douteuses nettes</b>	<b>187</b>	<b>15 114</b>
<b>Vente à crédit</b>		
- Montant brut	40	2 883
- échus	14	404
- à échoir	26	2 479
- Dépréciations (1)	(18)	(1 532)
- échus	(6)	(371)
- à échoir	(12)	(1 161)
<b>Financement de stocks aux réseaux</b>		
- Montant brut	-	10 001
- Dépréciations (1)	-	(1 283)
<b>Autres créances et comptes ordinaires</b>		
- Montant brut	336	10 342
- Dépréciations (1)	(171)	(5 297)
<b>Créances douteuses compromises nettes</b>	<b>121</b>	<b>20 530</b>
<b>Vente à crédit</b>		
- Montant brut	540	24 605
- Dépréciations (1)	(406)	(22 097)
<b>Financement de stocks aux réseaux</b>		
- Montant brut	-	25 793
- Dépréciations (1)	-	(7 771)
<b>Autres créances et comptes ordinaires</b>		
- Montant brut	297	314
- Dépréciations (1)	(310)	(314)
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>35 644</b>

(1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales allemande, autrichienne et italienne, voir les variations de dépréciation des créances douteuses en Note 33.

## Note 5 Obligations et autres titres à revenu fixe

### 5.1 - Analyse des obligations et autres titres à revenu fixe

#### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Titres d'investissement</b>	<b>36 396</b>	<b>378 641</b>
Titres à revenu fixe (1)	36 396	378 641
<b>Titres de placement</b>	<b>-</b>	<b>250 620</b>
Titres de placement (2)	-	250 620
<b>Créances rattachées</b>	<b>7</b>	<b>2 600</b>
<b>Total</b>	<b>36 403</b>	<b>631 861</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>22 804</i>	<i>338 959</i>

(1) Il s'agit des titres souscrits par Banque PSA Finance et ses succursales dans le cadre des opérations de titrisation dont le détail est donné dans la Note 5.2.

(2) les obligations assimilables du trésor (OAT) ont été intégralement cédées sur 2016.

#### Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Non réparti	7	2 600
Inférieur à 3 mois	22 800	74 400
De 3 mois à 1 an		447 020
De 1 à 5 ans		-
Supérieur à 5 ans	13 596	107 841
<b>Total</b>	<b>36 403</b>	<b>631 861</b>

#### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	36 403	563 769
Union européenne (hors France)	-	68 092
<b>Total</b>	<b>36 403</b>	<b>631 861</b>

### 5.2 Opérations de titrisation

(en milliers d'euros)

Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Obligations souscrites par Banque PSA Finance et ses succursales		Créances rattachées			
			Obligations et autres	Notation	au 31.12.2016	au 31.12.2015	au 31.12.2016	au 31.12.2015
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	-	-
			Classe B	-	-	80 000	-	16
			Parts résiduelles	-	-	-	-	-
Allemagne	FCT Auto ABS 2013-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	-	-
			Classe B	-	-	116 400	-	39
			Parts résiduelles	-	-	-	-	2 091
	FCT Auto ABS German Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	-	-
			Classe B	-	22 800	74 400	4	12
			Parts résiduelles	-	-	-	-	-
Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.R.L.	Italie	Classe A	Fitch/S&P AA/AA	-	-	-	-
			Classe B	-	-	65 625	-	7
			Parts résiduelles	-	-	-	-	368
Royaume-Uni	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume- Uni	Classe A	Fitch AAA	-	-	-	-
			Classe B	-	13 596	42 215	3	4
			Parts résiduelles	-	-	-	-	-
<b>Total</b>					<b>36 396</b>	<b>378 640</b>	<b>7</b>	<b>2 537</b>

## Note 6 Actions et autres titres à revenu variable

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Titres de placement</b>	<b>249 327</b>	<b>1 008</b>
Titres OPCVM	249 334	1 008
Créances rattachées	(7)	-
<b>Total</b>	<b>249 327</b>	<b>1 008</b>

## Note 7 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Augmen- tation	Transferts	Diminution	31.12.2016
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>392 098</b>	<b>11 753</b>	<b>(99 115)</b>	<b>(58 077)</b>	<b>246 659</b>
<b>Etablissements de crédit</b>					
- Brut	391 915	11 789	(99 115)	(58 605)	245 984
- Dépréciations	(1 007)	(36)	-	528	(515)
<b>Autres</b>					
- Brut	1 190	-	-	-	1 190
- Dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées (1)</b>	<b>29 881</b>	<b>-</b>	<b>(3 500)</b>	<b>(3)</b>	<b>26 378</b>
<b>Parts détenues dans les coentreprises (2)</b>	<b>764 839</b>	<b>498 602</b>	<b>102 615</b>	<b>(129 835)</b>	<b>1 236 221</b>
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>40</b>	<b>1 694</b>	<b>-</b>	<b>(36)</b>	<b>1 698</b>
<b>Total</b>	<b>1 186 858</b>	<b>512 049</b>	<b>-</b>	<b>(187 951)</b>	<b>1 510 956</b>

(1) Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées :

- 50% de la subvention d'investissement, versée à la filiale Bank PSA Finance Rus en 2010, constatée localement en réserve non distribuable, n'ont pas été incorporés au capital social de la filiale à hauteur de 26 378 milliers d'euros, et pourront être utilisés pour la prochaine augmentation de capital.

(2) Le flux de diminution de - 129,8 millions d'euros correspond à la cession à Santander CF de 50 % des titres apportés dans le cadre de la mise en place des coentreprises.

### Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Augmen- tation	Transferts	Diminution	31.12.2016
<b>Valeurs brutes</b>					
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>391 915</b>	<b>11 789</b>	<b>(99 115)</b>	<b>(58 605)</b>	<b>245 984</b>
- PSA Assurances SAS	FR 46 707	9 950	-	-	56 657
- PSA Finance Belux	BE 7 267	-	(7 267)	-	-
- Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR 54 049	-	(54 049)	-	-
- PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	BR 58 595	-	-	(58 595)	-
- Retail Prod Zrt	HU 447	2	(449)	-	-
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU -	-	449	-	449
- PSA Renting Italia S.p.A	IT 2 000	-	-	-	2 000
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX 242	-	-	-	242
- Peugeot Finance International N.V	NL 71 284	-	(71 284)	-	-
- PSA Financial Holding B.V.	NL 67 105	-	71 284	-	138 389
- PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL 37 799	-	(37 799)	-	-
- BPF Pazarlama AHAS	TR 968	-	-	-	968
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.	AR 13 159	-	-	-	13 159
- PCA Compania de Seguros	AR -	518	-	-	518
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU -	1 315	-	-	1 315
- Banque PSA Finance Rus	RU 32 279	-	-	-	32 279
- Autres	14	4	-	(10)	8
<b>Autres</b>	<b>1 190</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 190</b>
<b>Dépréciations des titres</b>					
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>(1 007)</b>	<b>(36)</b>	<b>-</b>	<b>528</b>	<b>(515)</b>
- Retail Prod Zrt	HU (415)	-	415	-	-
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU -	(15)	(415)	-	(430)
- PSA Renting Italia S.p.A	IT (528)	-	-	528	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX (62)	(21)	-	-	(83)
- Autres	(2)	-	-	-	(2)
<b>Total</b>	<b>392 098</b>	<b>11 753</b>	<b>(99 115)</b>	<b>(58 077)</b>	<b>246 659</b>

**Détails des parts détenues dans les coentreprises**

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2015</b>	<b>Augmen- tation</b>	<b>Transferts</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Valeurs brutes</b>						
- PSA Banque France (1)	FR	469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB	147 290	-	-	-	147 290
- PSA Finance España EFC (1)	ES	142 838	-	-	-	142 838
- Banca Italia S.p.a (1)	IT	5 000	91 927	-	-	96 927
- PSA Finance Belux (1)	BE	-	117 320	7 267	(59 679)	64 908
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (1)	BR	-	-	54 049	(27 024)	27 025
- PSA Financial Services Nederland B.V. (1)	NL	-	48 466	-	(24 233)	24 233
- PSA Bank deutschland GmbH (1)	DE	-	240 889	3 500	-	244 389
- PSA Finance Polska Sp.zo.o. (1)	PL	-	-	37 799	(18 899)	18 900
<b>Total</b>		<b>764 839</b>	<b>498 602</b>	<b>102 615</b>	<b>(129 835)</b>	<b>1 236 221</b>

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander.

**Note 8** **Crédit-bail et location avec option d'achat**

Concerne uniquement les Succursales.

En janvier 2016, Banca PSA Italia S.P.A a transféré son activité de crédit-bail à la nouvelle filiale en partenariat à 50% avec Santander.

**Note 9** **Location simple**

Concerne uniquement les Succursales.

En juillet 2016, les succursales en Allemagne et en Autriche de Banque PSA Finance ont transféré leur activité à la nouvelle filiale en partenariat à 50% avec Santander : PSA Bank Deutschland GmbH.

**Note 10 Immobilisations incorporelles et corporelles****Immobilisations incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Transfert d'actifs (1)</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Valeur brute</b>						
Fonds de commerce	51 400	-	-	(51 400)	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	200 410	17 628	(1 291)	-	-	216 747
Autres	145	-	(17)	(127)	-	1
<b>Amortissements</b>						
Fonds de commerce	(51 400)	-	-	51 400	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	(139 679)	(20 185)	985	-	-	(158 879)
Autres	(143)	-	17	126	-	-
<b>Valeur nette comptable</b>						
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	60 731	(2 557)	(306)	-	-	57 868
Autres	2	-	-	(1)	-	1
<b>Total</b>	<b>60 733</b>	<b>(2 557)</b>	<b>(306)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>57 869</b>

**Immobilisations corporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2015</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Transfert d'actifs (1)</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Valeur brute</b>						
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	3 924	-	-	(3 892)	-	32
Autres	5 550	1 031	-	(5 550)	-	1 031
<b>Amortissements</b>						
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	(516)	(343)	-	827	-	(32)
Autres	(4 917)	(85)	-	4 973	-	(29)
<b>Provisions</b>						
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette comptable</b>						
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	3 408	(343)	-	(3 065)	-	-
Autres	633	946	-	(577)	-	1 002
<b>Total</b>	<b>4 041</b>	<b>603</b>	<b>-</b>	<b>(3 642)</b>	<b>-</b>	<b>1 002</b>

(1) Dans le cadre de la mise en place des coentreprises en Italie, en Allemagne et en Autriche

## Note 11 Autres actifs

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts et avances versés aux Fonds Communs de Créances	-	74 285
Etat (1)	20 480	28 032
Organismes sociaux	-	-
Instruments conditionnels achetés	-	-
Acomptes fournisseurs	-	15 144
Ecart de conversion	1 851	8 165
Autres actifs	12 900	138 859
<b>Total</b>	<b>35 231</b>	<b>264 485</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>65</i>	<i>111 182</i>

(1) Chez BPF mère, 9,9 millions d'euros sont relatifs au crédit d'impôt, 2,8 millions d'euros concernent des demandes de remboursement de TVA, 4,9 millions d'euros sont relatifs au Fonds de Garantie des Dépôts et 1,8 millions d'euros sont des frais de timbre.

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	33 226	56 670
Union européenne (hors France)	2 005	207 815
<b>Total</b>	<b>35 231</b>	<b>264 485</b>

## Note 12 Comptes de régularisation actif

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Charges payées d'avance</b>	<b>1 243</b>	<b>51 386</b>
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	485	641
Autres charges à répartir (1)	513	7 144
Sur Instruments financiers à terme (2)	95	8 205
Autres charges payées d'avance	150	24 701
Décote titrisation locative (3)	-	10 695
<b>Produits à recevoir</b>	<b>17 852</b>	<b>65 758</b>
Sur instruments financiers à terme (2)	8 945	50 119
Autres produits à recevoir	8 907	15 639
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>60 178</b>	<b>125 606</b>
Ajustement devises (4)	60 169	105 075
Comptes de régularisation divers	9	20 531
<b>Total</b>	<b>79 273</b>	<b>242 750</b>

(1) Il s'agit des frais d'émission d'emprunt, étalés sur la durée de vie de la dette.

(2) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à percevoir sur swaps, majoritairement de macro couverture, les charges payées d'avance sur ces instruments correspondent aux appels de marge versés.

(3) Concernait les titrisations de la location simple par la succursale allemande en 2013. L'activité a été transférée en 2016.

(4) Les comptes "d'ajustement de devises" du siège correspondent à la réévaluation des swaps de devises (dont 59,5 millions d'euros au titre des swaps Euro/USD) qui couvrent les opérations de financement en devises.

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	79 159	185 350
Union européenne (hors France)	114	57 400
<b>Total</b>	<b>79 273</b>	<b>242 750</b>



**Note 13 Dettes envers les établissements de crédit****Ventilation par nature**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>115 326</b>	<b>44 456</b>
Comptes ordinaires créditeurs	115 326	44 453
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	-	3
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>678 253</b>
Bancaires classiques auprès des filiales titrisantes	-	-
Bancaires classiques auprès des autres filiales	-	-
Bancaires classiques auprès des banques externes	-	676 577
Financement obtenu auprès de la BCE	-	-
Tirages sur une ligne de crédit	-	-
Tirages sur des lignes de "back up" bilatérales	-	-
- dont financement obtenu auprès de Mediobanca	-	-
Dettes rattachées	-	1 676
<b>Total</b>	<b>115 326</b>	<b>722 709</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>108 349</i>	<i>23 105</i>

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander, le refinancement des filiales n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

**Ventilation par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Non réparti	115 326	46 131
Inférieur à 3 mois	-	486 667
De 3 mois à 1 an	-	39 911
De 1 à 5 ans	-	150 000
Supérieur à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>115 326</b>	<b>722 709</b>

**Ventilation par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
France	108 349	701 456
Union européenne (hors France)	6 977	21 253
<b>Total</b>	<b>115 326</b>	<b>722 709</b>

## Note 14 Opérations avec la clientèle

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Dette à vue sur opérations avec la clientèle</b>	<b>8 839</b>	<b>1 582 357</b>
Comptes ordinaires créditeurs	8 233	65 781
Comptes d'épargne aux particuliers (1)	-	1 507 565
Autres sommes dues	606	4 565
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs et comptes sur livrets	-	4 446
<b>Dette à terme sur opérations avec la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>572 396</b>
Comptes d'épargne aux particuliers (1)	-	111 840
Comptes et emprunts à terme (2)	-	460 481
Dépôts de garantie	-	14
Dettes rattachées	-	61
<b>Total</b>	<b>8 839</b>	<b>2 154 753</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>8 230</i>	<i>488 721</i>

(1) L'activité d'épargne aux particuliers en Allemagne et en Belgique a été cédée en 2016.

(2) Au 31 décembre 2015, ce poste enregistrait les emprunts à terme auprès du GIE PSA Trésorerie (455 millions d'euros), remboursés courant 2016.

### Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Non réparti	8 839	1 582 432
Inférieur à 3 mois	-	502 040
De 3 mois à 1 an	-	5 159
De 1 à 5 ans	-	65 122
Supérieur à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>8 839</b>	<b>2 154 753</b>

Concerne uniquement des opérations réalisées en euro.

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	8 230	480 553
Union européenne (hors France)	609	1 674 200
<b>Total</b>	<b>8 839</b>	<b>2 154 753</b>

## Note 15 Dettes représentées par un titre

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>443 041</b>	<b>1 995 443</b>
EMTN et BMTN (1)	438 446	1 947 820
Certificats de dépôts	-	-
Dettes rattachées	4 595	47 623
<b>Total</b>	<b>443 041</b>	<b>1 995 443</b>

La forte diminution des dettes représentées par un titre est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF.

(1) Au 31/12/2016, Banque PSA Finance ne possède plus aucun emprunt bénéficiant de la garantie de l'Etat.

### Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Non réparti	4 595	47 623
Inférieur à 3 mois	181 277	1 000 000
De 3 mois à 1 an	20 000	486 721
De 1 à 5 ans	237 169	231 467
Supérieur à 5 ans	-	229 632
<b>Total</b>	<b>443 041</b>	<b>1 995 443</b>

## Note 16 Autres passifs

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts de garantie reçus (Location Longue Durée)	-	27 527
Etat	10	6 838
Organismes sociaux	16	139
Dette titrisation locative (1)	-	239 093
Dette vis à vis des Fonds Communs (au titre de l'encours titrisé)	-	2 169
Instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes fournisseurs (2) (3)	18 001	49 940
Autres passifs	11	8 512
<b>Total</b>	<b>18 038</b>	<b>334 218</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>17 226</i>	<i>271 837</i>

(1) Correspondait au capital restant dû (somme des loyers futurs et valeur résiduelle) des dossiers de financement location simple titrisés par la succursale allemande. L'activité a été cédée en 2016.

(2) Pour le siège, le poste est principalement constitué des refacturations informatiques à régler (11,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 8,6 millions d'euros en 2015). Concernant les succursales, il s'agissait principalement au 31/12/2015, des véhicules en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën et des commissions à verser aux apporteurs d'affaire.

(3) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	17 776	25 271
Union européenne (hors France)	262	308 947
<b>Total</b>	<b>18 038</b>	<b>334 218</b>

## Note 17 Comptes de régularisation passif

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>87 084</b>	<b>271 945</b>
Sur Instruments Financiers à Terme (1)	87 079	177 246
Autres produits constatés d'avance	5	94 699
<b>Charges à payer</b>	<b>18 136</b>	<b>41 516</b>
Sur Instruments Financiers à Terme (2)	1 012	4 992
Autres charges à payer	17 124	36 524
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>206</b>	<b>40 704</b>
Ajustement devises (3)	-	210
Comptes de régularisation divers	206	40 494
<b>Total</b>	<b>105 426</b>	<b>354 165</b>

(1) Dont 5,8 millions d'euros au titre des soultes sur swaps et 81,3 millions d'euros au titre des différentiels d'intérêts sur swaps reçus par avance (appels de marge) des contreparties au 31 décembre 2016 contre respectivement 6,3 millions d'euros et 170,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Les Charges à payer sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à payer sur swaps, majoritairement de macro couverture.

(3) Les comptes "d'ajustement devises" correspondent essentiellement à la réévaluation des swaps de devises qui couvrent les opérations de refinancement en devises.

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	104 983	195 990
Union européenne (hors France)	443	158 175
<b>Total</b>	<b>105 426</b>	<b>354 165</b>

**Note 18 Provisions**

(en milliers d'euros)	31.12.2015	Autres mouvements	Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31.12.2016
					Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions liées au coût du risque</b>							
<b>Union européenne (hors France)</b>							
<b>Autres</b>							
- Pour risque d'exécution des engagements par signature	6	-	-	-	(6)	-	-
<b>Autres provisions</b>							
<b>Union européenne (hors France)</b>							
- Provision pour retraite	2 797	(2 662)	-	-	-	(135)	-
- Provision pour revente véhicules d'occasion	-	-	-	-	-	-	-
- Autres provisions	1 609	(2 010)	-	492	-	(91)	-
- Provision pour réserve latente négative au titre de l'activité de crédit-bail (1)	3 800	(3 800)	-	-	-	-	-
- Provision pour réserve latente négative au titre de l'activité de location simple (2)	3 996	(3 278)	-	-	-	(718)	-
<b>France</b>							
- Provision pour risques fiscaux (3)	41 222	-	-	1 905	-	(20 621)	22 506
- Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	2 409	-	-	2 409
<b>Total</b>	<b>53 430</b>	<b>(11 750)</b>	<b>-</b>	<b>4 806</b>	<b>(6)</b>	<b>(21 565)</b>	<b>24 915</b>

(1) Concernait uniquement la succursale italienne qui a été liquidée en 2016.

(2) Concernait uniquement la succursale autrichienne qui a été liquidée en 2016.

(3) La provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible, constituée pour 36,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, chez Banque PSA Finance a été ramenée à 15 millions d'euros à fin décembre 2016.

## Note 19 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	Affectation du résultat	Cession	Résultat de l'exercice	31.12.2016
Capital	177 408				177 408
Primes d'émission, d'apport, de fusion	395 027		-		395 027
Autres réserves	300 000				300 000
Réserve légale	17 741				17 741
Report à nouveau (1) (2)	273 749	101 770	40 683		416 202
Résultat (3)	535 976	(535 976)		436 184	436 184
<b>Total</b>	<b>1 699 901</b>	<b>(434 206)</b>	<b>40 683</b>	<b>436 184</b>	<b>1 742 562</b>
Dividendes		<b>434 206</b>			

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur Banque PSA Finance est détenue par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 994 actions représentant 75% du capital) et par deux de ses filiales, à savoir : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 1 780 002 actions soit 16% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 000 001 actions soit 9% du capital).

(1) Dont -1,3 millions représentatifs des retraitements comptables cumulés entre les comptes locaux et les comptes sociaux centralisés.

(2) Impact sur le report à nouveau de la sortie des succursales allemande, autrichienne, italienne et anglaise de +40,7 millions d'euros (sortie de la réserve négative au titre des retraitements comptables cumulés entre les comptes locaux et les comptes sociaux centralisés).

(3) Dont un produit de 0,6 millions d'euros, au titre des retraitements de centralisation de l'exercice 2016.

**Note 20 Instruments financiers à terme**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Risque de change</b>		
Swaps de devises et autres opérations à terme (1)	91 946	410 043
<b>Risque de taux d'intérêt</b>		
contrats sur opérations de taux (2)	278 369	6 006 500

(1) Il s'agit d'opérations de couverture.

(2) Dont 237 millions d'euros au titre des Cross Currency Swap ("CCS") au 31 décembre 2016.

L'analyse détaillée donnée dans les tableaux ci-après concerne les instruments financiers à terme.

**Décomposition par stratégie**

(en milliers d'euros)	31.12.2016				31.12.2015			
	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Total	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Total
Position isolée	-	-	-	-	-	-	-	-
Macro couverture	-	21 200	-	21 200	-	4 220 147	-	4 220 147
Micro couverture (1)	91 946	257 169	-	349 115	410 043	1 786 353	-	2 196 396
<b>Total</b>	<b>91 946</b>	<b>278 369</b>	<b>-</b>	<b>370 315</b>	<b>410 043</b>	<b>6 006 500</b>	<b>-</b>	<b>6 416 543</b>

(1) Dont 237 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2016 contre 459 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015.

**Ventilation des opérations par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	Selon durée résiduelle				Selon durée résiduelle			
	31.12.2016	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	31.12.2015	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Risque de change</b>	91 946	91 946	-	-	410 043	410 043	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	91 946	91 946	-	-	410 043	410 043	-	-
<b>Position isolée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Risque de taux</b>	278 369	38 800	239 569	-	6 006 500	3 368 352	1 946 717	691 432
Swaptions	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux (1)	278 369	38 800	239 569	-	6 006 500	3 368 352	1 946 717	691 432
<b>Total</b>	<b>370 315</b>	<b>130 746</b>	<b>239 569</b>	<b>-</b>	<b>6 416 543</b>	<b>3 778 394</b>	<b>1 946 717</b>	<b>691 432</b>

(1) Dont 237 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2016 contre 459 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015.

**Juste valeur en taux des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré (1)**

(en milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Swaps de taux (2)	83 073	(7)	73 689	(11 390)
Swaptions	-	-	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>83 073</b>	<b>(7)</b>	<b>73 689</b>	<b>(11 390)</b>

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de mois.

(2) Dont + 82 472 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2016.

**Juste valeur en taux des instruments financiers à terme par stratégie (1)**

(en milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	11	(7)	3 480	(11 390)
Micro couverture (2)	83 063	-	70 209	-
<b>Total</b>	<b>83 073</b>	<b>(7)</b>	<b>73 689</b>	<b>(11 390)</b>

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de mois.

(2) Dont + 82 472 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2016, contre 28 709 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015.

**Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux**

(en milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Position isolée (cf. note 22)</b>	-	-	-	888
<b>Macro couverture</b>	-	1 091	(11 433)	10 439
- activité de financement des filiales (cf. note 22)	-	1 091	-	3 033
- activité de financement des succursales (cf. note 23)	-	-	(11 433)	-
- swaptions (cf. note 22)	-	-	-	7 406
<b>Micro couverture</b>	-	16 238	(77)	99 178
- des emprunts (cf. note 22)	-	356	-	4 740
- des prêts (cf. note 22)	-	-	(77)	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 24)	-	15 882	-	94 438

## Note 21 Ventilation actif passif en Euros / Devises

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Actif en devises	249 591	467 602
Actif en euros	2 208 556	6 847 017
<b>Total Actif</b>	<b>2 458 147</b>	<b>7 314 619</b>
Passif en devises	433 546	718 993
Passif en euros	2 024 601	6 595 626
<b>Total Passif</b>	<b>2 458 147</b>	<b>7 314 619</b>



## Note 22 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions (1)	14 087	77 780
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	1 091	-
Résultat net de change	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	356	1 444
Valeur intrinsèque étalée sur swaptions échues	-	-
Résultat net sur la position isolée	-	-
<b>Total</b>	<b>15 534</b>	<b>79 224</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>5 286</i>	<i>70 737</i>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur comptes et emprunts (2)	(6 247)	(43 424)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	(1 274)
Résultat net de change	(952)	(3 661)
Primes payées étalées sur swaptions (valeur temps)	-	-
Résultat net sur la position isolée	-	-
<b>Total</b>	<b>(7 199)</b>	<b>(48 359)</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>-</i>	<i>(5 113)</i>

(1) Les filiales devenues coentreprises avec Santander, ne se refincent plus auprès de Banque PSA Finance.

(2) La diminution de la charge sur la dette avec les établissements de crédit est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF.

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
France	13 062	64 981
Union européenne (hors France)	2 472	14 243
<b>Total</b>	<b>15 534</b>	<b>79 224</b>
<b>Charges</b>		
France	(7 054)	(42 305)
Union européenne (hors France)	(145)	(6 054)
<b>Total</b>	<b>(7 199)</b>	<b>(48 359)</b>

## Note 23 Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

### Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Produits</b>		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit (1)	9 627	70 283
- Financement de stocks aux réseaux (1)	8 434	58 919
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	225	1 797
Intérêts sur comptes et prêts (1)	528	60 515
Intérêts sur prêts subordonnés	-	1 518
<b>Total</b>	<b>18 814</b>	<b>193 032</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>9 145</i>	<i>108 888</i>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur comptes et emprunts (1)	(2 801)	(8 961)
Intérêts sur comptes d'épargne aux particuliers (2)	(9 181)	(27 928)
Coûts d'acquisition (1)	(2 776)	(57 953)
- Rémunérations apporteurs	(2 334)	(50 679)
- Autres coûts d'acquisition	(442)	(7 274)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des succursales)	-	(4 969)
<b>Total</b>	<b>(14 758)</b>	<b>(99 811)</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>2 719</i>	<i>12 319</i>

(1) La diminution de ces postes est due principalement au transfert en 2015 de l'actif net des succursales anglaise, portugaise et espagnole et en 2016 des succursales italienne, allemande et autrichienne.

(2) L'activité d'épargne aux particuliers en Allemagne et en Belgique a été cédée en 2016.

### Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Produits</b>		
France	97	2 815
Union européenne (hors France)	18 717	190 217
<b>Total</b>	<b>18 814</b>	<b>193 032</b>
<b>Charges</b>		
France	(2 713)	(15 850)
Union européenne (hors France)	(12 045)	(83 961)
<b>Total</b>	<b>(14 758)</b>	<b>(99 811)</b>

## Note 24 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

### Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
<b>Sur autres titres détenus à revenu fixe</b>		
- Titres de créances négociables détenus	-	-
- Obligations (1)	4 276	55 881
- Parts résiduelles des FCC et FCT	17 328	33 615
<b>Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis</b>	<b>15 882</b>	<b>63 784</b>
<b>Total</b>	<b>37 486</b>	<b>153 280</b>
<b>Charges</b>		
<b>Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe</b>		
- Titres de créances négociables émis (2)	(25 603)	(132 261)
- Parts résiduelles des FCC et FCT		(3 895)
<b>Total</b>	<b>(25 603)</b>	<b>(136 156)</b>

(1) Suite à la mise en place des coentreprises en Angleterre, Allemagne et en Italie, les obligations (classe B) des opérations de titrisation les concernant ne sont plus détenues par Banque PSA Finance.

(2) La diminution de la charge sur la dette émise est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF.

### Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
France	20 158	82 670
Union européenne (hors France)	17 328	70 610
<b>Total</b>	<b>37 486</b>	<b>153 280</b>
<b>Charges</b>		
France	(25 603)	(132 261)
Union européenne (hors France)		(3 895)
<b>Total</b>	<b>(25 603)</b>	<b>(136 156)</b>

## Note 25 Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées

Concerne uniquement les Succursales.

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
Loyers	-	131 155
Plus-value de cession	-	41 159
Autres produits	-	37 853
Reprises de provision pour réserve latente négative	-	-
<b>Total (1)</b>	-	210 167
<b>Charges</b>		
Amortissements	-	(118 151)
Moins-value de cession	-	(36 589)
Coûts d'acquisition	-	(1 720)
Rémunérations apporteurs	-	(908)
Autres coûts d'acquisition	-	(812)
Autres charges	-	(35 333)
Dotations pour réserve latente négative	-	(410)
<b>Total (1)</b>	-	(192 203)

(1) Les activités de crédit-bail des succursales espagnole, portugaise et italienne ont été transférées en 2015 et début 2016.

## Note 26 Produits et charges sur opérations de location simple

Concerne uniquement les Succursales.

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
Loyers (1)	164 585	382 414
Plus-value de cession (2)	149 910	393 960
Autres produits	(1 266)	3 820
Reprises de provision pour réserve latente négative (3)	718	680
<b>Total</b>	313 947	780 874
<b>Charges</b>		
Amortissements (1)	(123 321)	(301 271)
Moins-value de cession (2)	(149 101)	(374 907)
Coûts d'acquisition	(2 816)	(5 811)
Rémunérations apporteurs	(2 438)	(5 010)
Autres coûts d'acquisition	(378)	(801)
Autres charges	1 575	(1 981)
Dotations pour réserve latente négative (3)	-	-
<b>Total</b>	(273 663)	(683 970)

(1)(2) La diminution des postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise et espagnole en 2015 et des succursales allemande et autrichienne en juillet 2016.

(3) Concerne uniquement la succursale autrichienne.

**Note 27 Revenus des titres à revenu variable**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Revenus des parts dans les entreprises liées</b>		
<b>Dividendes encaissés par le siège</b>		
- reçus de sociétés françaises (1)	75 047	-
- reçus de sociétés étrangères (2)	341 367	109 700
<b>Dividendes encaissés par les succursales</b>		
- reçus de sociétés étrangères	-	-
<b>Total</b>	<b>416 414</b>	<b>109 700</b>

(1) En 2016 Banque PSA Finance a reçu un dividende de 75 millions d'euros de PSA Banque France.

(2) En 2016, Banque PSA Finance a perçu un dividende de PSA Financial Holding B.V. de 200 millions d'euros (19,7 millions d'euros en 2015), de Banco PSA Finance Brazil SA. de 57 millions d'euros (15,1 millions d'euros en 2015) et de PSA Finance Argentine de 5 millions d'euros (7,4 millions d'euros en 2015). Par ailleurs, elle a également perçu cette année 46,8 millions d'euros de PSA Finance Belux, 13,2 millions d'euros de PSA Finance Limited et 12,6 millions d'euros de PSA Finance Polska.

**Note 28 Commissions****Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	11	529
Sur opérations avec la clientèle	4 920	40 033
Sur instruments financiers à terme	-	889
Sur prestations de service	5 270	48 432
<b>Total</b>	<b>10 201</b>	<b>89 883</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>2 945</i>	<i>21 044</i>
<b>Charges</b>		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(11 724)	(40 849)
Sur opérations avec la clientèle	(1 501)	(18 987)
Sur opérations sur titres	(2 278)	(13 098)
Sur opérations de change	(5)	(4)
Sur instruments financiers à terme	(202)	(2 307)
Sur prestations de service	(213)	(2 720)
Sur autres engagement de hors-bilan	(2 198)	(15 161)
<b>Total</b>	<b>(18 121)</b>	<b>(93 126)</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(1 657)</i>	<i>(5 450)</i>

La diminution des postes est liée au transfert de l'actif net en 2015 et en 2016, des succursales espagnole, anglaise, portugaise, italienne, allemande et autrichienne. Par ailleurs, la poursuite du partenariat avec Santander CF entraîne une forte baisse des commissions liées aux activités de refinancement de Banque PSA Finance.

**Ventilation par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Produits</b>		
France	501	550
Union européenne (hors France)	9 700	89 333
<b>Total</b>	<b>10 201</b>	<b>89 883</b>
<b>Charges</b>		
France	(15 961)	(67 781)
Union européenne (hors France)	(2 160)	(25 345)
<b>Total</b>	<b>(18 121)</b>	<b>(93 126)</b>

**Note 29 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé****Concerne uniquement le siège**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Sur opérations sur titres de placement	(57)	(63)
Sur parts d'OPCVM (1)	60	1 549
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1 486</b>

(1) Ce poste comprend les intérêts courus sur OPCVM et les résultats de cession des OPCVM.

**Note 30 Autres produits d'exploitation bancaire**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts avance de recouvrement - Titrisation	-	1
Prestations de service	497	1 818
Plus-value de cession VO	51	187
Reprises des provisions sur revente des véhicules d'occasion	-	-
Autres	5 469	5 034
<b>Total</b>	<b>6 017</b>	<b>7 237</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>4 368</i>	<i>3 250</i>

**Ventilation par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	5 424	4 902
Union européenne (hors France)	593	2 335
<b>Total</b>	<b>6 017</b>	<b>7 237</b>

**Note 31 Autres charges d'exploitation bancaire****Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations provision sur revente des véhicules d'occasion	-	-
Moins-value de cession VO	(229)	(711)
Amortissement de la décote titrisation locative (1)	(4 559)	(60 921)
Autres (2)	(4 618)	973
<b>Total</b>	<b>(9 406)</b>	<b>(60 659)</b>

(1) Concerne les titrisations de la location simple par la succursale allemande.

(2) En 2016, le poste inclut principalement la cotisation au fonds de garantie des dépôts pour 4,6 millions d'euros.

**Ventilation par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	(4 634)	(47)
Union européenne (hors France)	(4 772)	(60 612)
<b>Total</b>	<b>(9 406)</b>	<b>(60 659)</b>

**Note 32 Charges générales d'exploitation****Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
<b>Frais de personnel (1)</b>	<b>(11 148)</b>	<b>(49 272)</b>
Salaires	(8 977)	(40 601)
Charges sur engagements de retraites	136	-
Autres charges sociales	(2 307)	(8 671)
Intéressement	-	-
<b>Autres charges générale d'exploitation (2)</b>	<b>(11 293)</b>	<b>(125 794)</b>
<b>Total</b>	<b>(22 441)</b>	<b>(175 066)</b>
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(95 118)</i>	<i>(84 888)</i>

(1) Il s'agit des frais de personnel juridique des succursales de Banque PSA Finance. La diminution du poste est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise, portugaise et espagnole en 2015 ainsi que des succursales italienne, allemande et autrichienne en 2016.

(2) La diminution est principalement liée à la reprise partielle de la provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible chez Banque PSA Finance (21,1 millions d'euros) dotée en 2015 pour 36,1 millions d'euros au (cf. Note 18). La baisse résiduelle est liée aux transferts de l'actif net des succursales survenus en 2015 et courant 2016.

**Ventilation par zone géographique**

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	(208)	(65 801)
Union européenne (hors France)	(22 233)	(109 265)
<b>Total</b>	<b>(22 441)</b>	<b>(175 066)</b>

**Note 33 Coût du risque**

Concerne uniquement les succursales

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Vente à crédit</b>	<b>(1 253)</b>	<b>(16 035)</b>
Dotation pour dépréciation des créances saines	(108)	(1 369)
Reprise sur dépréciation des créances saines	115	232
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	(180)	(114)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	88	625
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(619)	(2 568)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	59	3 079
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises	(882)	(18 197)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises	1 555	31 224
Pertes sur créances irrécupérables	(1 721)	(32 584)
Récupérations sur créances amorties	440	3 637
<b>Financement de stock aux Réseaux</b>	<b>(1 203)</b>	<b>(12 749)</b>
Dotation pour dépréciation des créances saines	(1 138)	(1 477)
Reprise sur dépréciation des créances saines	63	74
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(69)	(4 311)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	2 632
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises	(100)	(8 856)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises	24	1 016
Pertes sur créances irrécupérables	(8)	(2 102)
Récupérations sur créances amorties	25	275
<b>Autres créances et comptes ordinaires</b>	<b>1 032</b>	<b>140</b>
Dotation pour dépréciation des créances saines	(124)	(702)
Reprise sur dépréciation des créances saines	686	49
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	3
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(170)	(2 496)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	656	1 848
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises	(69)	(245)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises	55	1 791
Pertes sur créances irrécupérables	(2)	(108)
<b>Crédit-bail et opérations assimilées - Clientèle finale</b>	<b>-</b>	<b>(1 839)</b>
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	(164)
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	50
Dotation pour dépréciation des impayés sains	-	(618)
Reprise sur dépréciation des impayés sains	-	692
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	-	(401)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	536
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises	-	(2 007)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises	-	8 438
Pertes sur créances irrécupérables	-	(8 637)
Récupérations sur créances amorties	-	272
<b>Opérations de location simple - Clientèle finale</b>	<b>(1 463)</b>	<b>(3 434)</b>
Dotation pour dépréciation des créances saines	(7)	(637)
Reprise sur dépréciation des créances saines	6	721
Dotation pour dépréciation des impayés sains	(324)	(712)
Reprise sur dépréciation des impayés sains	15	274
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(108)	(897)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	376	981
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises	(2 703)	(2 427)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises	2 803	5 620
Pertes sur créances irrécupérables	(1 961)	(7 197)
Récupérations sur créances amorties	440	840
<b>Autres</b>	<b>6</b>	<b>(290)</b>
Dotation aux autres provisions pour risques	-	(6)
Reprise sur autres provisions pour risques	6	116
Dotation pour dépréciation des autres créances	-	(522)
Reprise sur dépréciation des autres créances	-	122
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
<b>Total (1)</b>	<b>(2 881)</b>	<b>(34 207)</b>

(1) La diminution de ces postes est due principalement au transfert en 2015 et en 2016 de l'actif net des succursales anglaise, portugaise, espagnole, italienne, allemande et autrichienne.

## Note 34 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Sur immobilisations propres</b>		
Gains	96	168
Pertes	(479)	(949)
<b>Sur parts dans les entreprises liées</b>		
Gains (1)	30 285	479 952
Pertes (2)	(42 682)	(458)
<b>Résultat de cession des succursales</b>		
Gains	56 855	3 052
Pertes	(24 732)	(4 493)
<b>Total</b>	<b>19 343</b>	<b>477 272</b>

(1) Les gains concernent principalement les plus-values de cession de :

- PSA Arrendamento : 15,5 millions d'euros,
- Banco PSA Finance Brazil SA. : 10 millions d'euros,
- PSA Finance Argentine : 4,3 millions d'euros,

(2) Les pertes concernent principalement les moins-values de cession de :

- PSA Finance Belgique : 18,2 millions d'euros,
- PSA Finance Suisse : 16,9 millions d'euros.
- PSA Banque Polska SA. : 4,7 millions d'euros.

## Note 35 Impôt sur les bénéfices

Pour ses activités françaises, Banque PSA Finance est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe PSA, comme défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. A ce titre, ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant. Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

Les succursales sont imposées dans chacun des pays d'exercice de leur activité.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.



**Note 36 Résultat par secteur d'activité****Pour 2016**

(en milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancem ent et placements	31.12.2016
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis (1)		
		Retail	Corporate et assimilés			
<b>Produit net bancaire (1)</b>	<b>12 168</b>	<b>36 724</b>	<b>12 943</b>	<b>415 366</b>	<b>(7 535)</b>	<b>469 666</b>
Coût du Risque	(682)	(2 238)	39			(2 881)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>11 486</b>	<b>34 486</b>	<b>12 982</b>	<b>415 366</b>	<b>(7 535)</b>	<b>466 785</b>
Charges générales d'exploitation				(22 441)		(22 441)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(20 613)		(20 613)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11 486</b>	<b>34 486</b>	<b>12 982</b>	<b>372 312</b>	<b>(7 535)</b>	<b>423 731</b>

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 416 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 28).

**Pour 2015**

(en milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancem ent et placements	31.12.2015
	Corporate	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et			
<b>Produit net bancaire (1)</b>	<b>25 729</b>	<b>69 100</b>	<b>3 370</b>	<b>111 358</b>	<b>101 042</b>	<b>310 599</b>
Coût du Risque	(12 507)	(19 544)	(2 156)			(34 207)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>13 222</b>	<b>49 556</b>	<b>1 214</b>	<b>111 358</b>	<b>101 042</b>	<b>276 392</b>
Charges générales d'exploitation				(175 066)		(175 066)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(17 929)		(17 929)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>13 222</b>	<b>49 556</b>	<b>1 214</b>	<b>(81 637)</b>	<b>101 042</b>	<b>83 397</b>

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 110 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 28).

**Note 37 Événements postérieurs à la clôture**

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2016 et jusqu'au 20 février 2017, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

## 3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2016

Sociétés ou groupes de sociétés	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats		Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Capital			Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)</b>										
<b>PSA Assurances SAS</b> 75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris	43 741	13 472	100	56 657	56 657	-	-	-	74	-
<b>PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.</b> Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	3 125	24 995	50	13 159	13 159	-	-	28 085	14 092	4 958
<b>PC Argentina Compania de Seguros</b> Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	719	-	70	518	518	-	-	-	10	-
<b>PSA Renting Italia S. p. A.</b> Via Gallarate, 199 20151 Milano - Italie	2 000	299	100	2 000	2 000	-	-	1 187	(230)	-
<b>PSA Financial Holding B.V.</b> Hoofdweg Postbus 8709- 3009 AS - Rotterdam - Pays-Bas	57 800	132 462	100	138 389	138 389	-	-	-	12 969	200 000
<b>Banque PSA Finance Rus</b> 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	29 549	22 879	77	32 279	32 279	-	31 104	13 490	3 706	1 624
<b>Peugeot Citroen Leasing Rus</b> 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	778	778	100	1 315	1 315	-	-	-	(121)	-
<b>Economy Drive Cars Ltd</b> Pinley House, 2 Sunbean Way Coventry - Royaume-Uni	117	760	100	1	1	-	-	(2 457)	(2 176)	-
<b>PSA Factor Italia S. p. A.</b> Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	10	822	95	1 189	1 189	-	-	112	57	425
<b>PSA Finance Hungaria Zrt</b> Bocskai ut 134 - 146 E ép. Budapest Hongrie	163	979	2	449	19	-	-	(3)	(777)	-
<b>Banque PSA Finance Algérie</b> Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	193	(53)	2	8	6	-	-	13	(13)	-
<b>BPF Pazarlama AHAS</b> Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBUL Turquie	258	1 050	100	968	968	-	-	1 046	267	836
<b>Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM</b> Av Insurgentes Sur n° 1898, MEXICO Mexique	5 526	(432)	3	242	159	-	-	1 635	324	-
<b>2) Coentreprises détenues à 50%</b>										
<b>PSA Banque France</b> 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	645 651	50	469 711	469 711	-	-	294 349	282 204	75 047
<b>PSA Finance UK Ltd</b> Quadrant House- Princess Way Redhill Surrey RH1 1QA - Royaume-Uni	511	284 519	50	147 290	147 290	-	-	142 965	82 541	13 220
<b>PSA Finance España EFC</b> C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	265 132	106 540	50	142 838	142 838	-	-	89 615	56 625	-
<b>Banca Italia S.p.a</b> Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	52 436	50	96 927	96 927	-	-	76 081	25 617	-
<b>PSA Finance Belux</b> Rue de l'Etoile 99, 1180 Bruxelles Belgique	71 500	17 201	50	64 908	64 908	-	-	27 261	10 173	-
<b>Banco PSA Finance Brasil S.A.</b> Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	66 975	12 729	50	27 025	27 025	-	-	13 474	979	-
<b>Peugeot Finance International N.V.</b> Hoofdweg Postbus 8709- 3009 AS - Rotterdam - Pays-Bas	107 430	62 797	50	24 233	24 233	-	-	162	7 438	-
<b>PSA Finance Polska Sp.oz.o.</b> ul.Domaniowska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	34 023	188	50	18 900	18 900	-	-	1 936	579	-
<b>PSA Bank Deutschland GmbH</b> Siemensstrasse 10, 63263 Neu-Issenburg Allemagne	9 539	390 919	50	244 389	244 389	-	-	55 153	27 151	-
<b>3) Participations</b>										
<b>Automobile Citroen</b> 6,rue Fructidor, 75017 Paris France	159 000	16 525	-	-	-	-	1 828	-	98 569	-
<b>Autres</b>	-	-	-	1 698	1 698	-	-	-	-	-

## 3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	177 408	177 408	177 408	177 408	177 408
Nombre d'actions émises	11 088 000	11 088 000	11 088 000	11 088 000	11 088 000
<b>Résultat global des opérations de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 095 043	2 161 036	3 444 213	3 410 165	3 747 507
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	445 812	600 904	278 688	294 751	413 362
Impôt sur les bénéfices	(6 890)	(24 693)	(44 238)	(49 876)	(62 839)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	436 184	535 976	317 789	237 805	283 405
Dividendes	434 206	419 126	918 086	222 869	280 526
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (en Euro)	39,59	51,97	21,14	22,08	31,61
Résultat après impôts, amortissements et provisions (en Euro)	39,34	48,34	28,66	21,45	25,56
Dividende net attribué à chaque action (en Euro) :					
- dividende distribué	39,16	37,80	82,80	20,10	25,30
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	157	620	711	751	775
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 977	40 601	49 253	48 084	49 840
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	2 307	8 671	15 792	15 864	13 593

## 3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec la société Automobiles Peugeot**

##### ***Personnes concernées***

- M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, président du conseil d'administration et administrateur de votre société, et représentant permanent de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de la société Automobiles Peugeot.
- M. Maxime Picat, représentant permanent de l'administrateur de la société Automobiles Peugeot au conseil d'administration de votre société et président-directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot.

- M. Olivier Bourges, représentant permanent de l'administrateur de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de votre société et administrateur de la société Automobiles Peugeot.

#### **Nature et objet**

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Peugeot aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Peugeot » à votre société qui dispose du droit de la sous-licencier aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

#### **Modalités**

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

### **Avec la société Automobiles Citroën**

#### **Personnes concernées**

- M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, président du conseil d'administration et administrateur de votre société, et administrateur de la société Automobiles Citroën.
- M. Olivier Bourges, représentant permanent de l'administrateur de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de votre société et représentant permanent de l'administrateur de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de la société Automobiles Citroën.

#### **Nature et objet**

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Citroën aux termes duquel cette dernière concède l'usage des marques « Citroën » et « DS » à votre société qui dispose du droit de la sous-licencier aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

#### **Modalités**

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS  
Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit  
Luc Valverde

# Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2016

## Responsable du rapport annuel

**Rémy Bayle**

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

## Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

**Rémy Bayle**

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.









BANQUE PSA FINANCE

**BANQUE PSA FINANCE**

Société anonyme au capital de 177 408 000 €  
Siège social : 68, avenue Gabriel Péri - 92230 Gennevilliers - France  
R.C.S. Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013  
Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Code APE 6419Z -  
Code interbancaire 13168N  
Tél. : + 33 1 46 39 66 33  
[www.banquepsafinance.com](http://www.banquepsafinance.com)